

PROJET DE TRAITE DE SCISSION

Tal de COMMERCE de PARIS

0 9 NOV. 1995

58968.

ENTRE LES SOUSSIGNEES:

- **La Compagnie Immobilière Phénix**, société anonyme au capital de 255.026.210 francs dont le siège social est sis 10-12 rue du Général Foy, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 552.080.665, représentée par Monsieur Stéphane Richard, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux présentes

Ci-après dénommée "CIP" ou la "Société Scindée"

D'UNE PART

ET

- **Anjou Maison Individuelle**, société en nom collectif au capital de 250.000 francs, dont le siège social est sis 7 rue Tronson du Coudray, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.345.115, représentée par Monsieur Roland Germain, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux présentes

Ci-après dénommée "Anjou Maison Individuelle"

- **Anjou Aménagement Foncier**, société en nom collectif au capital de 250.000 francs, dont le siège social est sis 7 rue Tronson du Coudray, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.345.198, représentée par Monsieur Jacques Pautigny, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux présentes

Ci-après dénommée "Anjou Aménagement Foncier"

- **Anjou Grandes Opérations**, société en nom collectif au capital de 250.000 francs, dont le siège social est sis 7 rue Tronson du Coudray, 75008 Paris, immatriculée au

BH
v v v
P
Se

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.345.214, représentée par Monsieur Christian Pellerin, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux présentes

Madame Martine Nicolas

Ci-après dénommée "Anjou Grandes Opérations"

Signature

- **Anjou Promotion Bureaux**, société en nom collectif au capital de 250.000 francs, dont le siège social est sis 7 rue Tronson du Coudray, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.379.502, représentée par Monsieur Christian Pellerin, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux présentes

Madame Martine Nicolas

Ci-après dénommée "Anjou Promotion Bureaux"

Signature

- **Anjou Promotion Logements**, société en nom collectif au capital de 250.000 francs, dont le siège social est sis 7 rue Tronson du Coudray, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.381.821, représentée par Monsieur Jean-Louis Charon, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux présentes

Ci-après dénommée "Anjou Promotion Logements"

- **Anjou Patrimoine**, société en nom collectif au capital de 250.000 francs, dont le siège social est sis 7 rue Tronson du Coudray, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.381.912, représentée par Monsieur Stéphane Richard, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux présentes

Ci-après dénommée "Anjou Patrimoine"

- **Anjou Services**, société en nom collectif au capital de 250.000 francs, dont le siège social est sis 7 rue Tronson du Coudray, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.381.995, représentée par Monsieur Stéphane Richard, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux présentes

Ci-après dénommée "Anjou Services"

Les sociétés Anjou Maison Individuelle, Anjou Aménagement Foncier, Anjou Grandes Opérations, Anjou Promotion Bureaux, Anjou Promotion Logements, Anjou Patrimoine et Anjou Services sont ci-après définies collectivement les "Sociétés Bénéficiaires"

D'AUTRE PART

Signature

ont préalablement à la signature des présentes, exposé ce qui suit :

EXPOSE

1. CIP a été créée le 24 juillet 1945 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 552.080.665.

Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

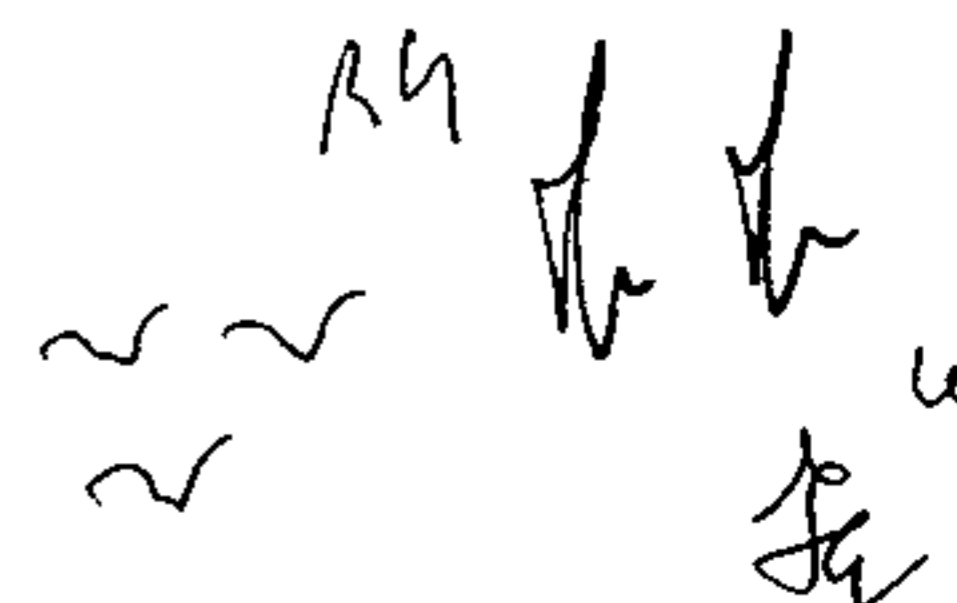
A la date des présentes, son capital social s'élève à 255.026.210 francs et est divisé en 25.502.621 actions de 10 francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Le capital social de CIP est, à la date des présentes, réparti de la manière suivante :

ACTIONNAIRES	ACTIONS
Compagnie Générale des Eaux	25 502 613
Jean-Marie Messier	1
Daniel Caille	1
Jean-Marc Espalioux	1
Bernard Huvelin	1
Edouard Jaupart	1
Jean-Claude Martin	1
Guy Richard	1
Stéphane Richard	1

	25 502 621

Préalablement à la réalisation de la scission Anjou Immobilier et Services détiendra l'intégralité des actions de CIP.



Par ailleurs il existe à la date des présentes, 3.124.973 obligations convertibles en actions émises au prix unitaire de 160 francs, convertibles à tout moment à compter du 4 mars 1993 et détenues par la Compagnie Générale des Eaux. Préalablement à la réalisation de la scission, les obligations convertibles en actions seront cédées à Anjou Immobilier et Services et annulées après remboursement.

Les actions et obligations convertibles en actions émises par CIP sont libres de tous nantissements et privilèges.

CIP n'a émis aucun titre participatif, aucun certificat d'investissement ni aucune autre valeur mobilière que les actions et obligations convertibles en actions visées ci-dessus.

A la suite de la réalisation de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire qui en a suivi, initiés par la Compagnie Générale des Eaux sur les titres émis par CIP, les actions et obligations convertibles en actions de CIP ne sont plus inscrites à la cote d'une bourse de valeurs et la société ne fait pas publiquement appel à l'épargne.

CIP a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition, la construction, la rénovation, la promotion, la gestion locative et la commercialisation de tous immeubles et équipements, de maisons individuelles et d'ensembles immobiliers ;
- la prospection, les recherches et les études relatives à la réalisation de ces constructions, l'exécution de travaux d'aménagement et d'équipement de terrains, l'activité d'entreprise générale et de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- l'établissement d'analyses foncières, l'assistance dans la gestion de projets et la conception urbanistique et technique, le conseil pour la réalisation de locaux spécialisés ;
- la création, l'acquisition, la vente, l'organisation, la location, la prise à bail, la gérance, l'installation, le développement et l'exploitation directe ou indirecte de tout fonds de commerce dans des secteurs d'activités tels que notamment, l'industrie hôtelière, le tourisme, les loisirs, le spectacle, l'enseignement, etc... ;
- l'étude, le développement, l'acquisition, l'exploitation, la promotion et la commercialisation de toutes marques et brevets et de toutes technologies ; et
- la prise de toutes participations dans toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et ce, sous quelque forme que ce soit et, la faculté de céder de telles participations.

M
~ ~ ~
Se u

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets précités.

Les administrateurs de CIP sont :

- Monsieur Jean-Marie MESSIER (Président)
- Monsieur Stéphane RICHARD (Directeur Général)
- La Compagnie Générale des Eaux représentée par Monsieur Jacques-Henri DAVID
- Monsieur Daniel CAILLE
- Monsieur Bernard HUVELIN
- Monsieur Jean-Marc ESPALIOUX
- Monsieur Edouard JAUPARD
- Monsieur Jean-Claude MARTIN
- Monsieur Guy RICHARD

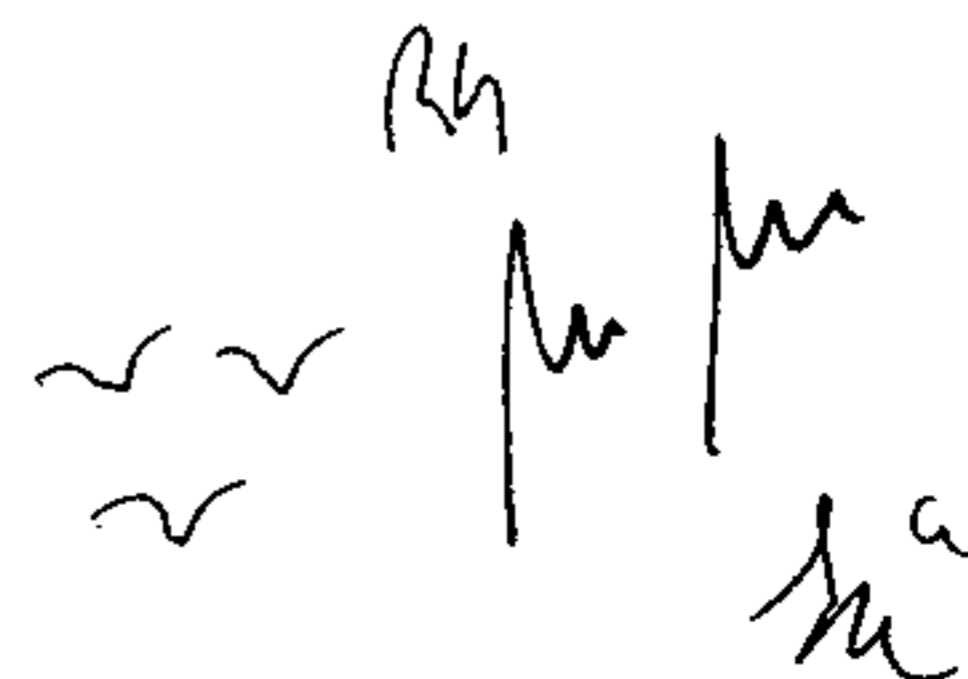
2. Anjou Maison Individuelle a été créée le 16 décembre 1994 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.345.115. Par délibération en date du 6 novembre 1995, les actionnaires de Anjou Maison Individuelle ont décidé à l'unanimité (i) de transformer la société en société en nom collectif et (ii) d'opter pour l'assujettissement de la société à l'impôt sur les sociétés.

Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, son capital social s'élève à 250.000 francs et est divisé en 2.500 parts sociales de 100 francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. 2.499 parts sont détenues par la Société Anjou Immobilier et Services et 1 part est détenue par Société d'Investissements et de Gestion 1.

Anjou Maison Individuelle a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la construction de tous immeubles et plus particulièrement de maisons individuelles ou lotissements,

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are several scribbles and what appears to be the initials 'RH' at the top, followed by several vertical and horizontal lines and curves, possibly representing multiple signatures or initials.

- l'acquisition, la gestion, l'aliénation, la location, la prise à bail de tous biens, droits et ensembles immobiliers,
- la vente d'immeubles, de maisons individuelles ou de lotissements avant ou après achèvement, en totalité ou par lot,
- la division de ces immeubles ou ensembles immobiliers en locaux séparés,
- l'étude et la réalisation de travaux d'équipement et d'aménagement sur tous biens immobiliers et droits à construire immobiliers, la passation de toutes conventions y afférant,
- le financement des opérations permettant la réalisation de ce qui précède, sous forme d'emprunts avec ou sans garantie hypothécaire, de crédit-bail ou sous toute autre forme qu'il conviendra,
- l'étude technique, commerciale et financière ou la réalisation de toutes opérations financières,
- l'acquisition, la vente et la gestion, directement ou indirectement, de valeurs mobilières ou droits sociaux et plus généralement de toute participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement exerçant une activité commerciale ou civile, et ce de quelque manière que ce soit, et
- la participation à la gestion et à l'administration de toute société ou de tout groupement ou entité exerçant, directement ou indirectement, à titre principal ou accessoire, une activité dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Anjou Maison Individuelle n'a pas d'activité. Le Gérant d'Anjou Maison Individuelle est Monsieur Roland Germain.

3. Anjou Aménagement Foncier a été créée le 16 décembre 1994 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.345.198. Par délibération en date du 6 novembre 1995, les actionnaires de Anjou Aménagement Foncier ont décidé à l'unanimité (i) de transformer la société en société en nom collectif et (ii) d'opter pour l'assujettissement de la société à l'impôt sur les sociétés.

Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, son capital social s'élève à 250.000 francs et est divisé en 2.500 parts sociales de 100 francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

RH
v v v
h
h
h

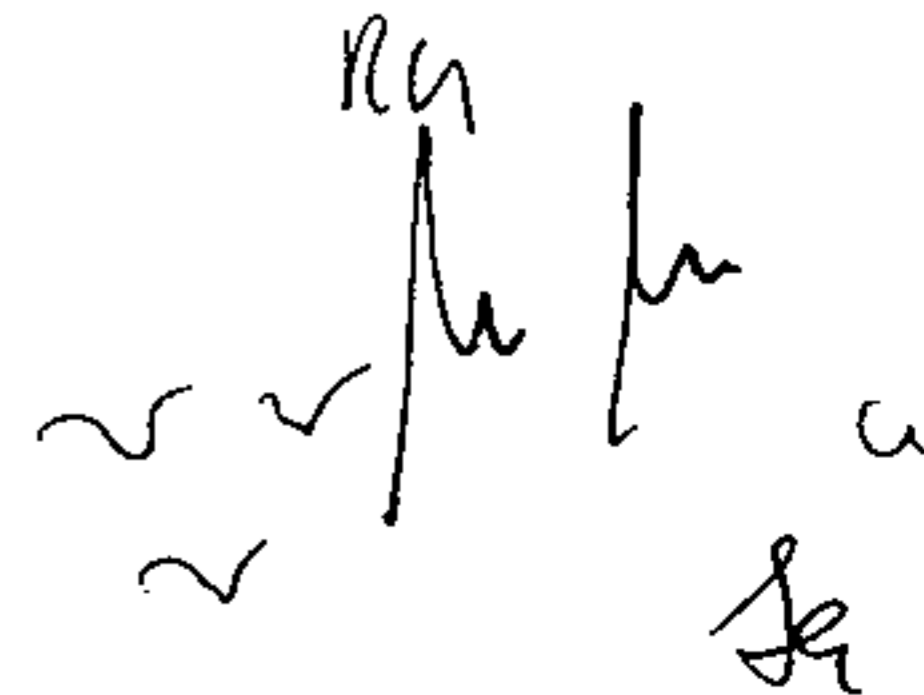
2.499 parts sont détenues par la Société Anjou Immobilier et Services et une part est détenue par Société d'Investissements et de Gestion 1.

Anjou Aménagement Foncier a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'étude, la mise en oeuvre et la réalisation de toutes opérations dans le domaine de l'équipement, de l'aménagement foncier, la passation de toutes conventions y afférant,
- le conseil en aménagement foncier, la réalisation ou l'étude de toutes opérations immobilières, au plan technique, commercial et financier.
- la construction, l'acquisition, la gestion, l'aliénation, la location, la prise à bail de tous biens et droits immobiliers,
- éventuellement la division de ces immeubles ou ensembles immobiliers, la vente de ces immeubles ou droits immobiliers, avant ou après achèvement, en totalité ou par lot,
- le financement des opérations permettant la réalisation de l'objet social, sous forme d'emprunts avec ou sans garantie hypothécaire, de crédit-bail ou sous toute autre forme qu'il conviendra,
- l'acquisition, la vente et la gestion, directement ou indirectement, de valeurs mobilières ou droits sociaux et plus généralement de toute participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement exerçant une activité commerciale ou civile, et ce de quelque manière que ce soit, et
- la participation à la gestion et à l'administration de toute société ou de tout groupement ou entité exerçant, directement ou indirectement, à titre principal ou accessoire, une activité dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Anjou Aménagement Foncier n'a pas d'activité. Le Gérant d'Anjou Aménagement Foncier est Monsieur Jacques Pautigny.

4. Anjou Grandes Opérations a été créée le 16 décembre 1994 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.345.214. Par délibération en date du 6 novembre 1995, les actionnaires de Anjou Grandes Opérations ont décidé à l'unanimité (i) de transformer la société en société en nom collectif et (ii) d'opter pour l'assujettissement de la société à l'impôt sur les sociétés.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are several scribbles and what appears to be a signature that starts with 'RCH' and another that starts with 'J.P.'.

Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, son capital social s'élève à 250.000 francs et est divisé en 2.500 parts sociales de 100 francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. 2.499 parts sont détenues par la Société Anjou Immobilier et Services et une part est détenue par Société d'Investissements et de Gestion 1.

Anjou Grandes Opérations a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition, la construction, la gestion, l'aliénation, la location, la prise à bail de tous biens et droits immobiliers,
- l'étude et la réalisation de projet d'aménagement fonciers, de promotion immobilière, d'équipement, de droits à construire,
- éventuellement, la division de ces immeubles ou ensembles immobiliers,
- la vente de ceux-ci, avant ou après achèvement, en totalité ou par lot,
- le financement des opérations permettant la réalisation de ce qui précède, sous forme d'emprunts avec ou sans garantie hypothécaire, de crédit-bail ou sous toute autre forme,
- l'étude et la réalisation technique, commerciale et financière de toutes opérations immobilières,
- l'acquisition, la vente et la gestion, directement ou indirectement - et principalement dans le domaine des grandes opérations foncières, immobilières ou de promotion ou de toute activité de nature similaire - de valeurs mobilières ou droits sociaux et plus généralement de toute participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement exerçant une activité commerciale ou civile, et ce de quelque manière que ce soit, et
- la participation à la gestion et à l'administration de toute société ou de tout groupement ou entité exerçant, directement ou indirectement, à titre principal ou accessoire, une activité dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Anjou Grandes Opérations n'a pas d'activité. Le Gérant d'Anjou Grandes Opérations est Monsieur Christian Pellerin.

Handwritten signature and initials in black ink. The signature appears to be 'Ry' followed by a large, stylized flourish. To the right, there are several smaller initials, including 'Lu', 'u', and 'Se'.

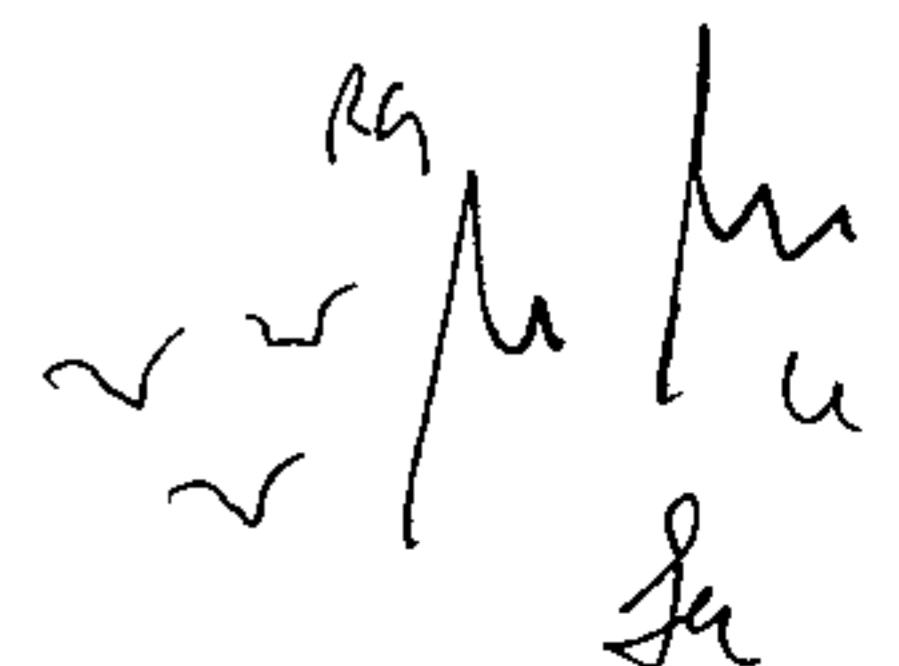
5. Anjou Promotion Bureaux a été créée le 22 décembre 1994 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.379.502. Par délibération en date du 6 novembre 1995, les actionnaires de Anjou Promotion Bureaux ont décidé à l'unanimité (i) de transformer la société en société en nom collectif et (ii) d'opter pour l'assujettissement de la société à l'impôt sur les sociétés.

Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, son capital social s'élève à 250.000 francs et est divisé en 2.500 parts sociales de 100 francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. 2.499 parts sont détenues par la Société Anjou Immobilier et Services et une part est détenue par Société d'Investissements et de Gestion 1.

Anjou Promotion Bureaux a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de promotion immobilière, plus particulièrement en matière d'immeubles à usage de bureaux et d'immeubles commerciaux,
- la construction, l'acquisition, l'aménagement de tous biens ou droits immobiliers,
- la division de ces immeubles ou ensembles immobiliers,
- la vente de ceux-ci, avant ou après achèvement, en totalité ou par lot,
- le financement des opérations permettant la réalisation de ce qui précède, sous forme d'emprunts avec ou sans garantie hypothécaire, de crédit-bail ou sous toute autre forme,
- l'étude technique, commerciale et financière ou la réalisation de toutes opérations financières,
- l'acquisition, la vente et la gestion, directement ou indirectement, de valeurs mobilières ou droits sociaux et plus généralement de toute participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement exerçant une activité commerciale ou civile, et ce de quelque manière que ce soit,
- la participation à la gestion et à l'administration de toute société ou de tout groupement ou entité exerçant, directement ou indirectement, à titre principal ou accessoire, une activité dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Handwritten signature and initials in black ink, including the letters 'R', 'M', 'L', 'U', and 'S'.

Anjou Promotion Bureaux n'a pas d'activité. Le Gérant d'Anjou Promotion Bureaux est Monsieur Christian Pellerin.

6. Anjou Promotion Logements a été créée le 22 décembre 1994 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.381.821. Par délibération en date du 6 novembre 1995, les actionnaires de Anjou Promotion Logements ont décidé à l'unanimité (i) de transformer la société en société en nom collectif et (ii) d'opter pour l'assujettissement de la société à l'impôt sur les sociétés.

Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, son capital social s'élève à 250.000 francs et est divisé en 2.500 parts sociales de 100 francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. 2.499 parts sont détenues par la Société Anjou Immobilier et Services et une part est détenue par Société d'Investissements et de Gestion 1.

Anjou Promotion Logements a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de promotion immobilière, plus particulièrement en matière de logement collectif et d'habitation individuelle,
- la construction, l'acquisition, l'aménagement de tous biens ou droits immobiliers,
- la division de ces immeubles ou ensembles immobiliers ou lotissements,
- la vente de ceux-ci, avant ou après achèvement, en totalité ou par lot,
- le financement des opérations permettant la réalisation de ce qui précède, sous forme d'emprunts avec ou sans garantie hypothécaire, de crédit-bail ou sous toute autre forme,
- l'étude technique, commerciale et financière ou la réalisation de toutes opérations financières,
- l'acquisition, la vente et la gestion, directement ou indirectement, de valeurs mobilières ou droits sociaux et plus généralement de toute participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement exerçant une activité commerciale ou civile, et ce de quelque manière que ce soit,

Rg
w w
h
h
u
g

- la participation à la gestion et à l'administration de toute société ou de tout groupement ou entité exerçant, directement ou indirectement, à titre principal ou accessoire, une activité dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Anjou Promotion Logements n'a pas d'activité. Le Gérant d'Anjou Promotion Logements est Monsieur Jean-Louis Charon.

7. Anjou Patrimoine a été créée le 22 décembre 1994 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.381.912. Par délibération en date du 6 novembre 1995, les actionnaires de Anjou Patrimoine ont décidé à l'unanimité (i) de transformer la société en société en nom collectif et (ii) d'opter pour l'assujettissement de la société à l'impôt sur les sociétés.

Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, son capital social s'élève à 250.000 francs et est divisé en 2.500 parts sociales de 100 francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. 2.499 parts sont détenues par la Société Anjou Immobilier et Services et une part est détenue par Société d'Investissements et de Gestion 1.

Anjou Patrimoine a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition, l'aliénation, la construction, la gestion, la prise à bail ou la mise en location de tous biens et droits immobiliers,
- l'étude, la réalisation de tous travaux d'aménagement et d'équipement sur lesdits biens et passation de toutes conventions s'y afférant,
- l'acquisition, la vente et la gestion, directement ou indirectement, de valeurs mobilières ou droits sociaux et plus généralement de toute participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement exerçant une activité commerciale ou civile, et ce de quelque manière que ce soit,
- la participation à la gestion et à l'administration de toute société ou de tout groupement ou entité exerçant, directement ou indirectement, à titre principal ou accessoire, une activité dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Anjou Patrimoine n'a pas d'activité. Le Gérant d'Anjou Patrimoine est Monsieur Stéphane Richard.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page. The signature appears to be 'Stéphane Richard' and includes some initials and a date-like scribble.

8. Anjou Services a été créée le 22 décembre 1994 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 399.381.995. Par délibération en date du 6 novembre 1995, les actionnaires de Anjou Services ont décidé à l'unanimité (i) de transformer la société en société en nom collectif et (ii) d'opter pour l'assujettissement de la société à l'impôt sur les sociétés.

Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, son capital social s'élève à 250.000 francs et est divisé en 2.500 parts sociales de 100 francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées. 2.499 parts sont détenues par la Société Anjou Immobilier et Services et une part est détenue par Société d'Investissements et de Gestion 1.

Anjou Services a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- toute prestation de services, aux particuliers ou aux entreprises, notamment dans les domaines de la formation, de l'hôtellerie, de la restauration, des loisirs, de l'audiovisuel, de l'art et du tourisme, et de toute autre activité de nature similaire ou connexe,
- l'acquisition, la vente et la gestion, directement ou indirectement, de valeurs mobilières ou droits sociaux et plus généralement de toute participation majoritaire ou minoritaire dans toute société ou groupement exerçant une activité commerciale ou civile, et ce de quelque manière que ce soit; plus particulièrement dans les domaines d'activités mentionnés ci-dessus, et
- la participation à la gestion et à l'administration de toute société ou de tout groupement ou entité exerçant, directement ou indirectement, à titre principal ou accessoire, une activité dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Anjou Services n'a pas d'activité. Le Gérant d'Anjou Services est Monsieur Stéphane Richard.

9. Les Soussignées se sont rapprochées afin d'étudier la scission de CIP au profit respectivement des sociétés :

- Anjou Maison Individuelle
- Anjou Aménagement Foncier
- Anjou Grandes Opérations

Handwritten signature and initials in the bottom right corner. The initials 'Ry' are at the top, followed by a large, stylized signature that appears to be 'Stéphane Richard'. There are also some smaller, less legible marks below the main signature.

- Anjou Promotion Bureaux
- Anjou Promotion Logements
- Anjou Patrimoine
- Anjou Services

et sont convenues de ce qui suit.

Article 1 : Motifs et Buts de la Scission

1.1 La Compagnie Générale des Eaux envisage de procéder à une restructuration de l'ensemble des activités immobilières de son groupe, qui se traduirait par la création de sept (7) pôles d'activité distincts placés sous le contrôle d'une entité unique, la société Anjou Immobilier et Services, entièrement détenue par la Compagnie Générale des Eaux. A cet égard, préalablement à la réalisation de la scission de CIP, il est envisagé qu'Anjou Immobilier et Services (i) rachète à la Compagnie Générale des Eaux l'ensemble des actions et des obligations convertibles en actions détenues par cette dernière dans CIP et (ii) procède par ailleurs à une augmentation de capital de CIP de 2,5 milliards de francs, affectée aux Sociétés Bénéficiaires.

Les Sociétés Bénéficiaires, qui sont détenues par Anjou Immobilier et Services, ont chacune vocation à devenir les holdings des sept (7) pôles d'activité à savoir :

Anjou Maison Individuelle : *secteur maisons individuelles et constructions*

Anjou Aménagement Foncier : *secteur aménagement foncier*

Anjou Grandes Opérations : *secteur grandes opérations*

Anjou Promotion Bureaux : *secteur promotion bureaux*

Anjou Promotion Logements : *secteur promotion logements*

Anjou Patrimoine : *secteur patrimoine*

Anjou Services : *secteur services*

1.2 Dans le cadre de cette réorganisation, il est envisagé une scission de CIP au profit des Sociétés Bénéficiaires qui recevront chacune les éléments d'actifs et de passifs

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page. The signature appears to be 'Ry' followed by a large flourish, and there are several checkmarks and other marks around it.

que CIP détient dans les secteurs d'activités dont elles seront les holdings.

La scission de CIP fait suite à la prise de contrôle par la Compagnie Générale des Eaux de la totalité du capital de CIP à l'occasion de la réalisation de l'offre publique d'échange et de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, initiées par la Compagnie Générale des Eaux sur les titres de CIP.

La scission de CIP s'inscrit par conséquent dans le cadre plus général d'une restructuration interne des activités immobilières du Groupe Compagnie Générale des Eaux, dans un souci de rationalisation économique des structures existantes.

Article 2 : Dates d'Arrêtés des Comptes Utilisés pour Etablir les Conditions de la Présente Scission - Date d'Effet de la Scission

Les comptes de CIP et des Sociétés Bénéficiaires utilisés pour établir les conditions de la scission de CIP au profit des Sociétés Bénéficiaires sont les comptes du dernier exercice de CIP et des Sociétés Bénéficiaires, clos le 31 décembre 1994, respectivement approuvés par les assemblées de chacune desdites sociétés. Pour apprécier la consistance et la valeur des apports, il a été toutefois tenu compte de l'effet attendu des opérations de la période allant du 1er janvier à la date prévue pour la réalisation de la scission qui devrait se solder par une perte de 2,5 milliards de francs, ainsi que d'une augmentation de capital de 2,5 milliards au bénéfice de CIP.

Article 3 : Désignation et Evaluation de l'Actif et du Passif dont la Transmission est Prévue

3.1 Evaluation

Compte tenu de ce qui est indiqué à l'article 2, les éléments d'actif et de passif devant être transmis par CIP à chacune des Sociétés Bénéficiaires au titre des présentes ont été évalués sur la base de la situation nette comptable de CIP, arrêtée au 31 décembre 1994 après prise en compte des incidences fiscales et retraitements des principaux éléments de distorsion entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Globalement, les valeurs ainsi retenues conduisent à un actif net réévalué dont le montant s'inscrit dans la fourchette déterminée par la Société Générale, selon des méthodes équivalentes, dans son rapport à l'occasion de l'offre publique de retrait en juin 1995.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

3.2 Désignation des éléments d'actif et de passif apportés - Actif Net

- (i) CIP apporte à chacune des Sociétés Bénéficiaires, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et selon les termes et conditions ci-après stipulés, tous les éléments d'actif et de passif, sans exception ni réserve, qui constituent son patrimoine et ce, conformément aux bilans de scission établis par CIP au 31 décembre 1994 et qui sont joints en Annexe 8 des présentes.

Toutefois, cette énonciation n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de CIP devant être dévolu à chacune des Sociétés Bénéficiaires dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la présente scission.

- (ii) L'ensemble des éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations de CIP, qui auraient leur source ou leur origine pendant la période comprise entre le 1er janvier 1995 et la date de réalisation de la scission, et notamment ceux résultant de la confusion de patrimoine des sociétés Services et Développement, CAD, CIPPP Services, Compagnie Financière Phénix, ABACA et COFIPAT, feront l'objet d'une répartition entre les Sociétés Bénéficiaires selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour la répartition du patrimoine de CIP au 31 décembre 1994, ce qui est accepté par les Sociétés Bénéficiaires, à savoir :

- affectation en fonction de la destination naturelle d'un élément à une branche d'activité dont une Société Bénéficiaire est la holding ;
- à défaut, affectation en fonction de la méthode suivie pour la répartition du bilan au 31 décembre 1994.

Sous réserve de ce qui est indiqué à l'article 4.2.a, les éléments qui resteraient non affectés après application de la règle définie ci-avant seront affectés à la branche transférée à la société Anjou Services.

3.2.1 ***APPORTS AU PROFIT D'ANJOU MAISON INDIVIDUELLE***

Les éléments d'actif et de passif apportés par CIP au profit d'Anjou Maison Individuelle comprennent les biens et droits mobiliers corporels et incorporels, qui bien que non constitutifs d'un fonds de commerce conformément à ce qui est déclaré à l'article 5, constituent le pôle d'activité secteur maisons individuelles et constructions défini au présent contrat.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page. The signature appears to be 'Ry' followed by a large flourish, and there are several smaller marks and initials below it.

ELEMENTS D'ACTIF APPORTES

**TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF
APPORTES** **217.021.782,05 FRF**

Apports à recevoir par CIP durant
la période intercalaire : 95.000.000,00 FRF

Total de l'actif à la date de réalisation : 312.021.782,05 FRF

ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

**TOTAL DES ELEMENTS DE PASSIF
PRIS EN CHARGE** **216.141.112,60 FRF**

Pertes à subir par CIP pendant
la période intercalaire 95.000.000,00 FRF

Total du passif à la date de réalisation 311.141.112,60 FRF

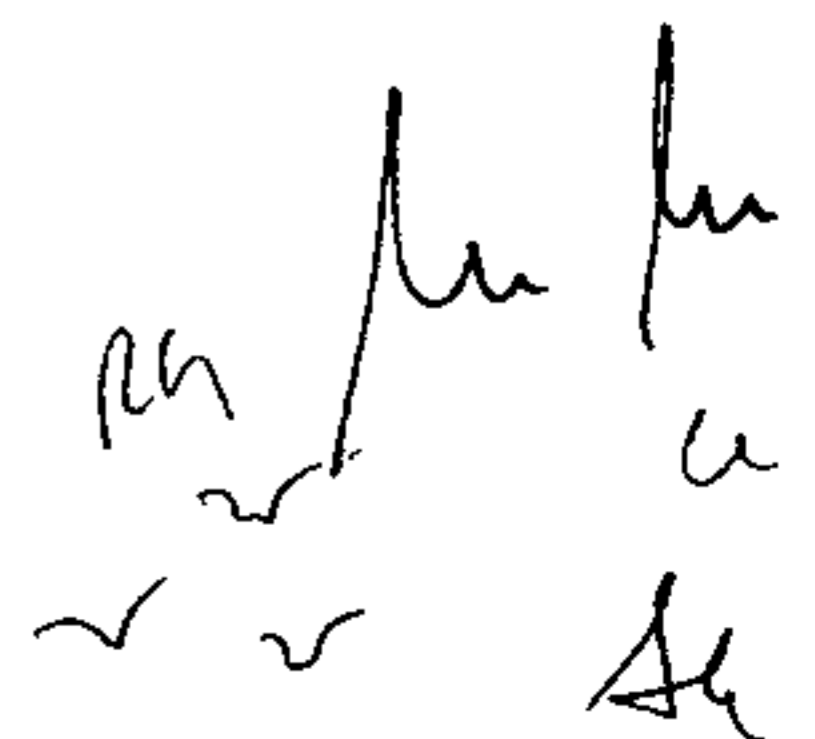
Il est précisé, en tant que de besoin, que l'énumération du passif ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

ACTIF NET APORTE **880.669,45 FRF**

Il est précisé que tout nouvel élément d'actif ou de passif qui résulterait de la continuation de l'activité de CIP ou tout supplément d'apport à CIP entre le 31 décembre 1994 et la réalisation de la scission, dans le domaine de la maison individuelle, sera également apporté à Anjou Maison Individuelle qui l'accepte.

3.2.2 APPORTS AU PROFIT D'ANJOU AMENAGEMENT FONCIER

Les éléments d'actif et de passif apportés par CIP au profit d'Anjou Aménagement Foncier comprennent les biens et droits mobiliers corporels et incorporels, qui bien que non constitutifs d'un fonds de commerce conformément à ce qui est déclaré à



l'article 5, constituent le pôle d'activité secteur aménagement foncier défini au présent contrat.

ELEMENTS D'ACTIF APPORTES

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES **345.635.658,92 FRF**

Apports à recevoir par CIP durant la période intercalaire : 40.000.000,00 FRF

Total de l'actif à la date de réalisation : 385.635.685,92 FRF

ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

TOTAL DES ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE **330.733.097,59 FRF**

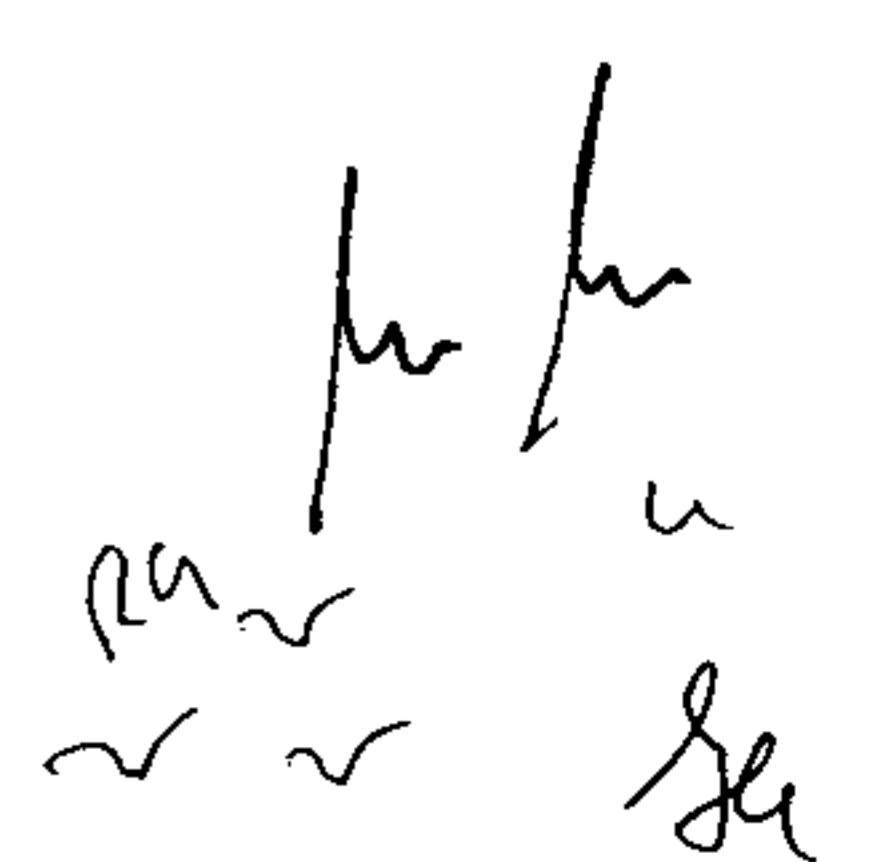
Pertes à subir par CIP pendant la période intercalaire 40.000.000,00 FRF

Total du passif à la date de réalisation 370.733.097,59 FRF

Il est précisé, en tant que de besoin, que l'énumération du passif ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

ACTIF NET APPORTE **14.902.561,33 FRF**

Il est précisé que tout nouvel élément d'actif ou de passif qui résulterait de la continuation de l'activité de CIP ou tout supplément d'apport à CIP entre le 31 décembre 1994 et la réalisation de la scission, dans le domaine de l'aménagement foncier, sera également apporté à Anjou Aménagement Foncier qui l'accepte.



3.2.3 **APPORTS AU PROFIT D'ANJOU GRANDES OPERATIONS**

Les éléments d'actif et de passif apportés par CIP au profit d'Anjou Grandes Opérations comprennent les biens et droits mobiliers corporels et incorporels, qui bien que non constitutifs d'un fonds de commerce conformément à ce qui est déclaré à l'article 5, constituent le pôle d'activité secteur grandes opérations défini au présent contrat.

ELEMENTS D'ACTIF APPORTES

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES

1.087.923.283,74 FRF

Apports à recevoir par CIP durant la période intercalaire :

510.000.000,00 FRF

Total de l'actif à la date de réalisation :

1.597.923.283,74 FRF

ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

TOTAL DES ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

1.070.199.243,16 FRF

Pertes à subir par CIP pendant la période intercalaire :

510.000.000,00 FRF

Total du passif à la date de réalisation

1.580.199.243,16 FRF

Il est précisé, en tant que de besoin, que l'énumération du passif ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

ACTIF NET APORTE

19.385.772,39 FRF

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page. The signature appears to be 'M. J.' with a flourish, and there are other initials 'RA' and 'ce' nearby.

Il est précisé que tout nouvel élément d'actif ou de passif qui résulterait de la continuation de l'activité de CIP ou tout supplément d'apport à CIP entre le 31 décembre 1994 et la réalisation de la scission, dans le domaine des grandes opérations, sera également apporté à Anjou Grandes Opérations qui l'accepte.

3.2.4 **APPORTS AU PROFIT D'ANJOU PROMOTION BUREAUX**

Les éléments d'actif et de passif apportés par CIP au profit d'Anjou Promotion Bureaux comprennent les biens et droits mobiliers corporels et incorporels, qui bien que non constitutifs d'un fonds de commerce conformément à ce qui est déclaré à l'article 5, constituent le pôle d'activité secteur promotion bureaux défini au présent contrat.

ELEMENTS D'ACTIF APPORTES

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES

399.340.840,26 FRF

Apports à recevoir par CIP pendant la période intercalaire :

néant

Total de l'actif à la date de réalisation :

399.340.840,26 FRF

ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

TOTAL DES ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

381.461.057,87 FRF

Pertes à subir par CIP pendant la période intercalaire :

néant

Total du passif à la date de réalisation :

381.461.057,87 FRF

Il est précisé, en tant que de besoin, que l'énumération du passif ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

M h
RM *v*
v *v* *u*
Se

ACTIF NET APORTE

17.879.782,39 FRF

Il est précisé que tout nouvel élément d'actif ou de passif qui résulterait de la continuation de l'activité de CIP ou tout supplément d'apport à CIP entre le 31 décembre 1994 et la réalisation de la scission, dans le domaine de la promotion bureaux, sera également apporté à Anjou Promotion Bureaux qui l'accepte.

3.2.5 APPORTS AU PROFIT D'ANJOU PROMOTION LOGEMENTS

Les éléments d'actif et de passif apportés par CIP au profit d'Anjou Promotion Logements comprennent les biens et droits immobiliers et mobiliers, qui bien que non constitutifs d'un fonds de commerce conformément à ce qui est déclaré à l'article 5, constituent le pôle d'activité secteur promotion logements défini au présent contrat.

ELEMENTS D'ACTIF APPORTES

**TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF
APPORTES**

1.311.340.044,22 FRF

Apports à recevoir par CIP pendant
la période intercalaire :

265.000.000,00 FRF

Total de l'actif à la date de réalisation :

1.576.340.044,22 FRF

ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

**TOTAL DES ELEMENTS DE PASSIF
PRIS EN CHARGE**

1.289.471.828,12 FRF

Pertes à subir par CIP pendant
la période intercalaire :

265.000.000,00 FRF

Total du passif à la date de réalisation :

1.554.471.828,12 FRF

Handwritten signatures and initials:
RM ✓
✓ ✓
Sec

Il est précisé, en tant que de besoin, que l'énumération du passif ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

ACTIF NET APORTE **21.868.216,70 FRF**

Il est précisé que tout nouvel élément d'actif ou de passif qui résulterait de la continuation de l'activité de CIP ou tout supplément d'apport à CIP entre le 31 décembre 1994 et la réalisation de la scission, dans le domaine de la promotion logements, sera également apporté à Anjou Promotion Logements qui l'accepte.

3.2.6 ***APPORTS AU PROFIT D'ANJOU PATRIMOINE***

Les éléments d'actif et de passif apportés par CIP au profit d'Anjou Patrimoine comprennent les biens et droits mobiliers corporels et incorporels, qui bien que non constitutifs d'un fonds de commerce conformément à ce qui est déclaré à l'article 5, constituent le pôle d'activité secteur patrimoine défini au présent contrat.

ELEMENTS D'ACTIF APPORTES

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES **3.252.791.988,26 FRF**

Apports à recevoir par CIP pendant la période intercalaire : 620.000.000,00 FRF

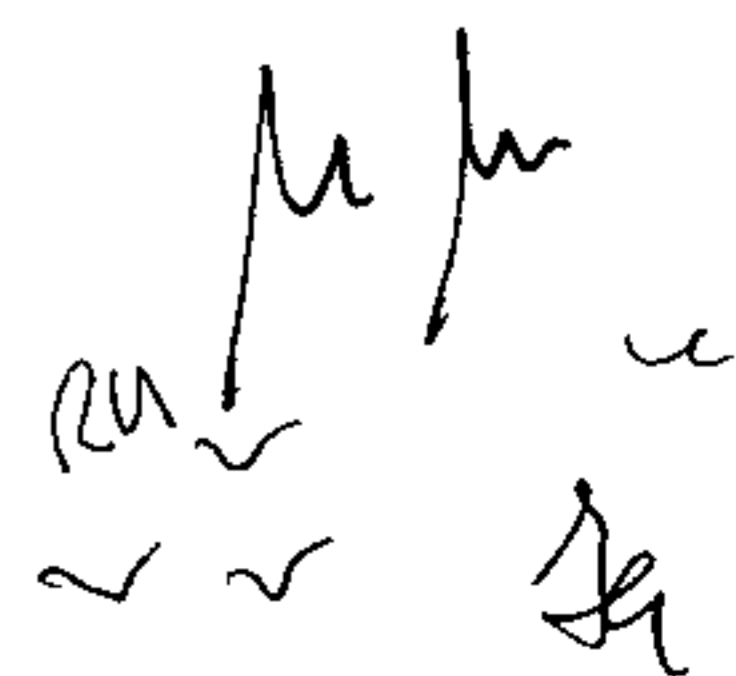
Total de l'actif à la date de réalisation : 3.872.791.988,26 FRF

ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

TOTAL DES ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE **3.139.117.736,58 FRF**

Pertes à subir par CIP pendant la période intercalaire : 620.000.000,00 FRF

Total du passif à la date de réalisation : 3.759.117.736,58 FRF



Il est précisé, en tant que de besoin, que l'énumération du passif ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

ACTIF NET APORTE **113.674.251,68 FRF**

Il est précisé que tout nouvel élément d'actif ou de passif qui résulterait de la continuation de l'activité de CIP ou tout supplément d'apport à CIP entre le 31 décembre 1994 et la réalisation de la scission, dans le domaine du patrimoine, sera également apporté à Anjou Patrimoine qui l'accepte.

3.2.7 ***APPORTS AU PROFIT D'ANJOU SERVICES***

Les éléments d'actif et de passif apportés par CIP au profit d'Anjou Services comprennent les biens et droits immobiliers et mobiliers, qui bien que non constitutifs d'un fonds de commerce conformément à ce qui est déclaré à l'article 5, constituent le pôle d'activité secteur services défini au présent contrat.

ELEMENTS D'ACTIF APORTEES

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APORTEES **3.438.232.887,28 FRF**

Apports à recevoir : 970.000.000,00 FRF

Total de l'actif à la date de réalisation : 4.408.232.887,28 FRF

ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

TOTAL DES ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE **3.305.200.636,30 FRF**

Provision pour pertes à subir pendant la période intercalaire : 970.000.000,00 FRF

Total du passif à la date de réalisation : 4.275.200.636,30 FRF

RM
u
L

Il est précisé, en tant que de besoin, que l'énumération du passif ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

ACTIF NET APORTE

133.032.250,98 FRF

Il est précisé que tout nouvel élément d'actif ou de passif qui résulterait de la continuation de l'activité de CIP ou tout supplément d'apport à CIP entre le 31 décembre 1994 et la réalisation de la scission, dans le domaine des services, sera également apporté à Anjou Services qui l'accepte.

Article 4 : Propriété - Jouissance - Charges et Conditions des Apports

4.1 Propriété et jouissance des actifs apportés - Rétroactivité

- (a) Chacune des Sociétés Bénéficiaires aura la propriété et la jouissance de l'ensemble des biens, droits et valeurs de CIP qui lui sont transmis, y compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de CIP, à compter du jour où ces apports seront devenus définitifs, par suite de l'approbation de la présente scission par les assemblées générales de CIP et des Sociétés Bénéficiaires.
- (b) Toutefois, les résultats actifs et passifs de l'exploitation de ces biens, droits et valeurs seront attribués aux Sociétés Bénéficiaires, chacune en ce qui les concerne, rétroactivement à compter du 1er janvier 1995 et, d'une manière générale, toutes les opérations accomplies par CIP depuis le 1er janvier 1995 seront prises en charge par les Sociétés Bénéficiaires, chacune en ce qui la concerne, sans solidarité entre elles.

4.2 Charges et conditions générales des apports

a) Transmission du passif

L'ensemble du passif de CIP, à la date de réalisation de la présente scission, et notamment tous les impôts, primes d'assurance, contributions, taxes, ainsi que toutes les charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens, droits et valeurs apportés, seront supportés par les Sociétés Bénéficiaires, chacune en ce qui la concerne sans solidarité entre elles.



Il est précisé que les Sociétés Bénéficiaires assumeront, chacune en ce qui les concerne, l'ensemble des dettes et charges de CIP, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1er janvier 1995 et qui auraient été omises dans la comptabilité de CIP. Le passif fiscal ne figurant pas aux bilans de scission sera supporté par parts viriles par les Sociétés Bénéficiaires.

b) Transmission des droits et obligations

- (i) A compter de la réalisation définitive de la scission de CIP, les Sociétés Bénéficiaires seront substituées de plein droit à CIP, chacune en ce qui les concerne, dans tous les biens, droits et obligations de CIP qui leur sont transmis.

En conséquence, chacune des Sociétés Bénéficiaires prendra lesdits biens et droits dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession, sans pouvoir élever aucune réclamation, pour quelque cause que ce soit.

- (ii) Les Sociétés Bénéficiaires, chacune en ce qui les concerne, feront leur affaire personnelle aux lieu et place de CIP de l'exécution ou de la résiliation, à leurs frais, risques et périls, de tous accords, traités, marchés, contrats, conventions ou engagements, quels qu'ils soient, auquel CIP est partie ou dont elle est titulaire.

Les Sociétés Bénéficiaires, chacune en ce qui les concerne, seront subrogées dans tous les droits, obligations et actions pouvant résulter desdits accords, traités, marchés, contrats, conventions, ou engagements, quels qu'ils soient, dont bénéficient CIP, ainsi que dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachés aux biens ou créances inclus dans les apports.

Les Sociétés Bénéficiaires, chacune en ce qui les concerne, pourront, le cas échéant, poursuivre ou continuer, engager ou arrêter toutes actions judiciaires et transactions se rapportant aux biens, droits et valeurs objet des apports.

c) Transmission des biens immobiliers

Les biens immobiliers dont la désignation figure en Annexe 1 sont apportés en toute propriété par CIP à : d'une première part, Anjou Patrimoine (Annexe 1-1), d'une deuxième part, à Anjou Promotion Logements (Annexe 1-2) et, d'une troisième part, à Anjou Services (Annexe 1-3), tels qu'ils existent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including what appears to be 'RM' and 'Se'.

Le présent Projet de Traité de Scission ou un extrait de ce Projet et, éventuellement, tous actes postérieurs s'y rapportant, feront l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Gilles Oury, notaire au 140, boulevard Haussmann, 75008 Paris, avec reconnaissance d'écriture et de signature, afin que cet acte acquiert tous les effets d'un acte authentique, comme s'il avait été établi régulièrement dans la forme notariée; le notaire établira les origines de propriété des immeubles apportés et en fera une plus ample désignation.

En conséquence, Monsieur Stéphane Richard, ès-qualité, s'engage expressément à :

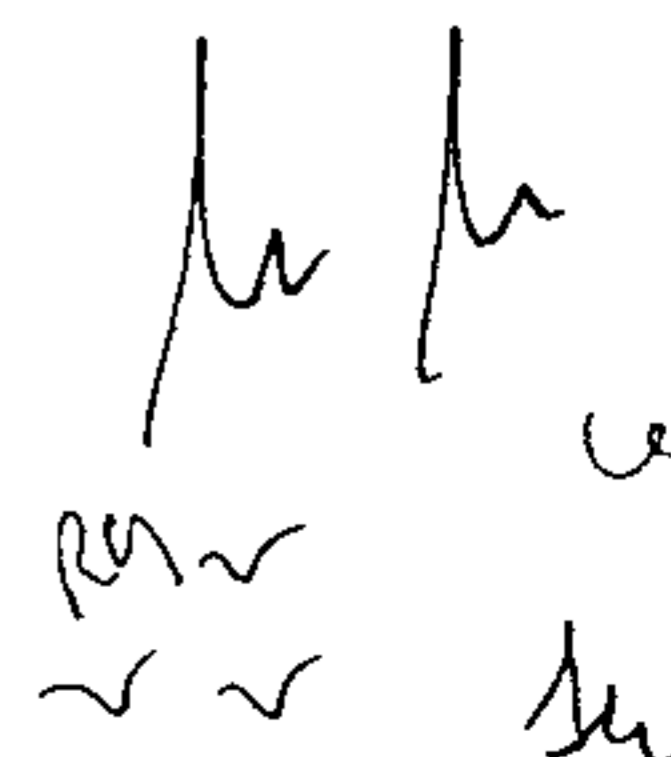
- faire effectuer, s'il y a lieu et en temps utile, toutes notifications et toutes démarches auprès de toutes administrations, nécessitées par le transfert à Anjou Patrimoine, Anjou Promotion Logements et à Anjou Services des biens immobiliers appartenant à CIP et à obtenir toutes autorisations nécessaires préalablement à la date de réalisation définitive de la scission ;
- établir avec Maître Gilles Oury la désignation détaillée des biens apportés, en conformité des prescriptions de la publicité foncière, et procéder, s'il y a lieu, à toute rectification ou adjonction, ainsi qu'à tout retranchement, rendu nécessaire par toute omission, erreur ou insuffisance de déclaration ;
- concourir à l'établissement de l'origine de propriété des biens immobiliers apportés ; et
- réitérer, rectifier et compléter, s'il y a lieu, les biens apportés tels qu'ils résultent des actes de propriété ou de tout autre convention, ainsi que des prescriptions légales ou réglementaires en vigueur.

d) Agréments, accords et autorisations préalables

Au cas où la transmission de certains biens, conventions, engagements, valeurs ou droits serait subordonnée à un accord, à un agrément ou à une autorisation de quelque nature que ce soit d'un co-contractant ou d'un tiers quelconque, CIP ou sa filiale concernée sollicitera sans délai les accords ou décisions nécessaires.

En tant que de besoin, CIP pourra solliciter la collaboration des Sociétés Bénéficiaires qui ne pourront s'y refuser.

Par ailleurs, CIP s'engage à effectuer toutes déclarations préalables qui seraient nécessaires au transfert aux Sociétés Bénéficiaires de biens, conventions, engagements, valeurs ou droits.



Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature, a smaller signature, and several sets of initials or checkmarks.

e) Formalités de régularisation

Sans préjudice de ce qui est dit à l'article 7.2 ci-après, les Sociétés Bénéficiaires s'engagent à collaborer entre elles de bonne foi et à accomplir toutes les formalités qui seraient éventuellement nécessaires à l'effet (i) de régulariser la transmission à leur profit des biens et droits apportés, et (ii) de rendre cette transmission opposable aux tiers.

f) Reprise du personnel

L'ensemble du personnel de CIP sera repris par chacune des Sociétés Bénéficiaires, conformément à la répartition figurant en Annexe 2 ci-après.

Le personnel conservera chez chacune des Sociétés Bénéficiaires, tous ses droits actuels, notamment en matière de salaires, d'ancienneté et d'indemnités de retraite.

g) Droits des créanciers non-obligataires (les "Créanciers")

- (i) Les Sociétés Bénéficiaires seront débitrices, chacune en ce qui les concerne et sans solidarité entre elles, des créanciers de CIP, aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard de ceux-ci.

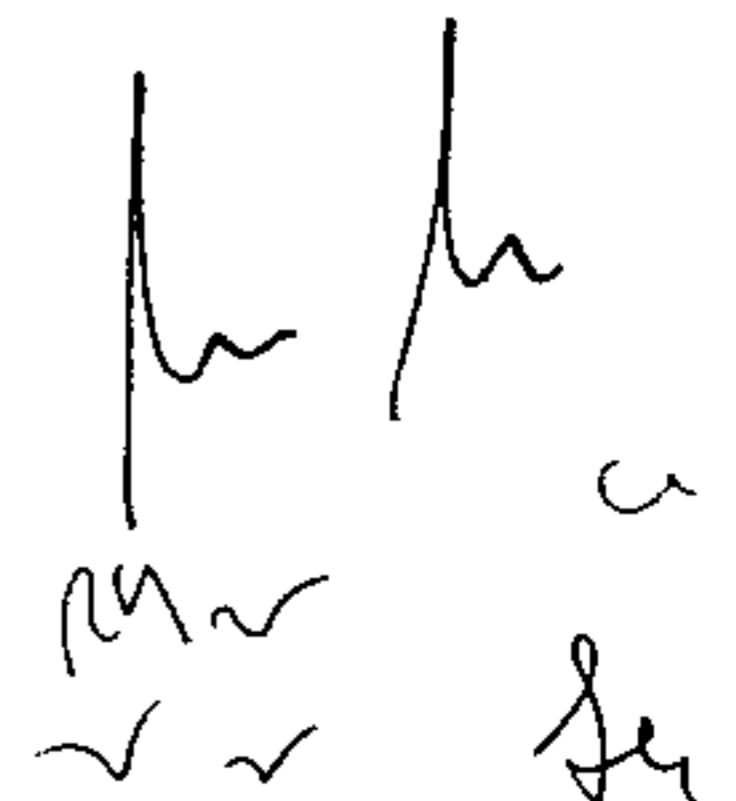
Chacune des Sociétés Bénéficiaires ne sera responsable que du passif qui lui est transféré et se rapportant à l'activité dont elle sera la holding. Concernant les éléments de passif ayant leur origine entre le 31 décembre 1994 et la date de réalisation de la présente scission, ceux-ci seront affectés à chacune des Sociétés Bénéficiaires, sans solidarité entre elles, par application des méthodes qui ont été utilisées pour répartir entre les Sociétés Bénéficiaires les actifs et passifs de CIP au 31 décembre 1994, telles que définies à l'article 3 ci-dessus.

- (ii) CIP et les Sociétés Bénéficiaires s'engagent à effectuer, conformément à toute réglementation applicable, toutes formalités et publicités qui seraient nécessaires pour informer les créanciers du présent projet de scission ou de sa réalisation et rendre opposable aux créanciers la transmission par CIP aux Sociétés Bénéficiaires des éléments d'actif et de passif devant être apportés au titre des présentes.

4.3 Conditions particulières - Régime fiscal

a) Droits d'enregistrement

La présente opération impliquant exclusivement les sociétés ayant le statut fiscal de

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are two large, stylized signatures, one above the other, and several smaller initials or marks below them, including what appears to be 'u' and 'Se'.

sociétés de capitaux par l'effet des dispositions de l'article 301 D de l'Annexe II au Code Général des Impôts est placée sous le régime de faveur des scissions, à savoir, sous celui de l'article 816 par renvoi de l'article 817 du Code Général des Impôts.

L'acte constatant la présente opération sera par conséquent soumis au droit fixe de 1.220 francs.

b) Impôt sur les sociétés

La présente opération de scission est placée sous le régime de droit commun.

c) Rétroactivité

CIP et les Sociétés Bénéficiaires entendent invoquer, sur le plan fiscal, chacune en ce qui les concerne, la rétroactivité visée à l'article 4.1. b ci-dessus. En conséquence, chacune des Sociétés Bénéficiaires s'oblige à établir sa déclaration de résultats et à liquider son impôt au titre de l'exercice en cours, tant à raison de sa propre activité que des activités effectuées pour son propre compte par CIP depuis le 1er janvier 1995.

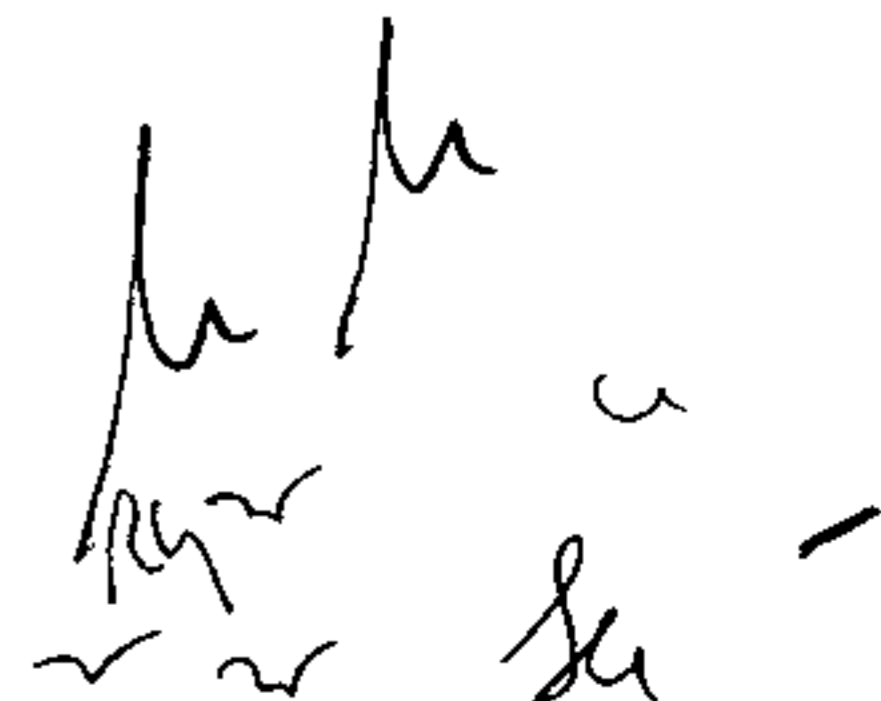
Il est précisé qu'au plan fiscal, l'effet de la rétroactivité est celui provenant du rattachement aux résultats des sociétés absorbantes du résultat correspondant à la poursuite de l'activité de la société scindée pendant la période comprise entre la date d'effet de la scission et celle de sa réalisation définitive sans qu'il soit, dans le cas d'Anjou Grandes Opérations, tenu compte de la perte de 310.000.000 de francs à subir par elle à la date de réalisation, dont le montant est égal à celui d'une plus-value latente prise en compte pour l'évaluation au 1er janvier 1995.

En conséquence, les plus ou moins values calculées par CIP à raison des titres Cannes Balnéaire le seront par référence à la valeur comptable au 31 décembre 1994, nette des 310.000.000 francs cités ci-dessus.

En contrepartie, Anjou Grandes Opérations s'engage à calculer les plus ou moins values réalisées par elle à raison des titres Cannes Balnéaire reçus en apport, à partir d'une valeur comptable évaluée nette de 310.000.000 francs et à faire figurer pour la première fois sur le bilan qu'elle établira au 31 décembre 1995 la valeur des titres Cannes Balnéaire reçus en apport, nette de ce montant.

d) Déclaration relative à la taxe à la valeur ajoutée ("TVA")

- (i) De convention expresse et par souci de simplification, Anjou Maison Individuelle sera purement et simplement subrogée dans les droits et



obligations de CIP. En conséquence, CIP lui transférera purement et simplement le crédit de TVA dont elle disposera éventuellement au jour de la réalisation définitive de la scission.

- Anjou Maison Individuelle adressera cet engagement au service des impôts dont elle relève, ainsi qu'une déclaration mentionnant le montant de l'éventuel crédit de taxe transféré.

- (ii) Conformément à l'instruction 3A-6-90 de la DGI du 22 février 1990, l'apport de biens mobiliers corporels n'est pas soumis à TVA lorsque ces biens sont compris dans la transmission universelle de patrimoine.

En contrepartie, les Sociétés Bénéficiaires s'engagent à soumettre à la TVA, le cas échéant, les cessions ultérieures des biens ayant fait l'objet d'apports de CIP et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du Code Général des Impôts, qui auraient été exigibles si CIP avait continué à utiliser les biens apportés.

Les Sociétés Bénéficiaires adresseront cet engagement en double exemplaire au service des impôts dont elle relève, ainsi qu'une déclaration mentionnant le montant de l'éventuel crédit de taxe transféré.

- e) Plan d'épargne d'entreprise, intéressement et participation des salariés aux fruits de l'expansion

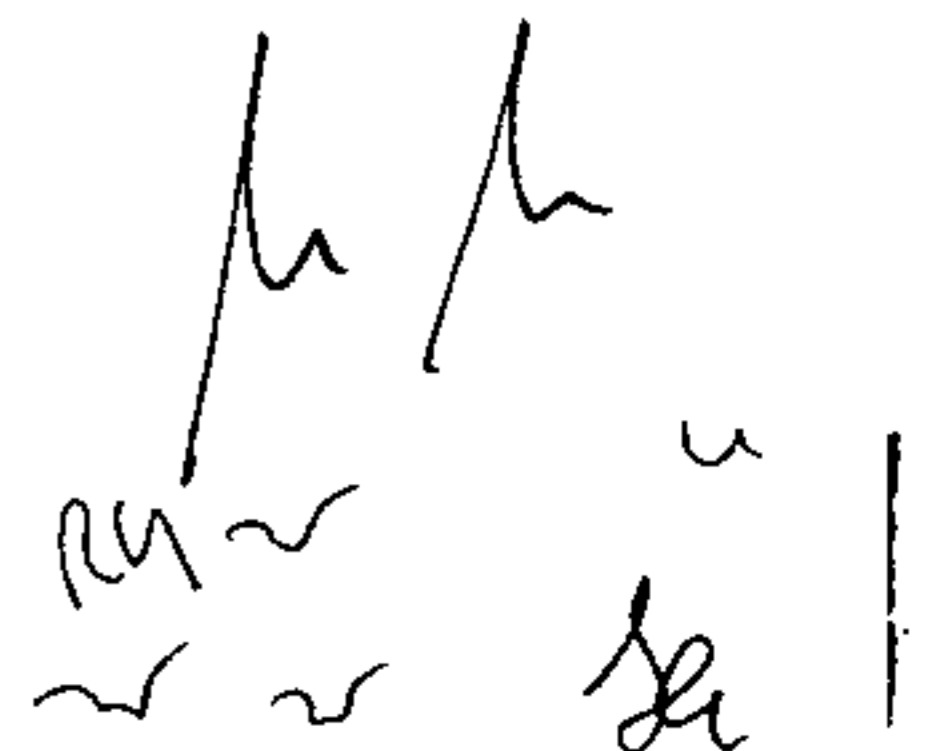
CIP n'est partie à aucun plan d'entreprise, d'intéressement ou de participation.

- f) Taxe d'apprentissage et formation professionnelle

Les Sociétés Bénéficiaires, chacune en ce qui les concerne, s'engagent à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être due par CIP.

- g) Participation des employeurs à l'effort de construction

Les Sociétés Bénéficiaires, chacune en ce qui les concerne, prendront à leur charge les obligations pouvant incomber à CIP au titre des dispositions de l'article 163 de l'annexe II au Code Général des Impôts relatives au financement par les employeurs d'une partie de l'effort de construction.



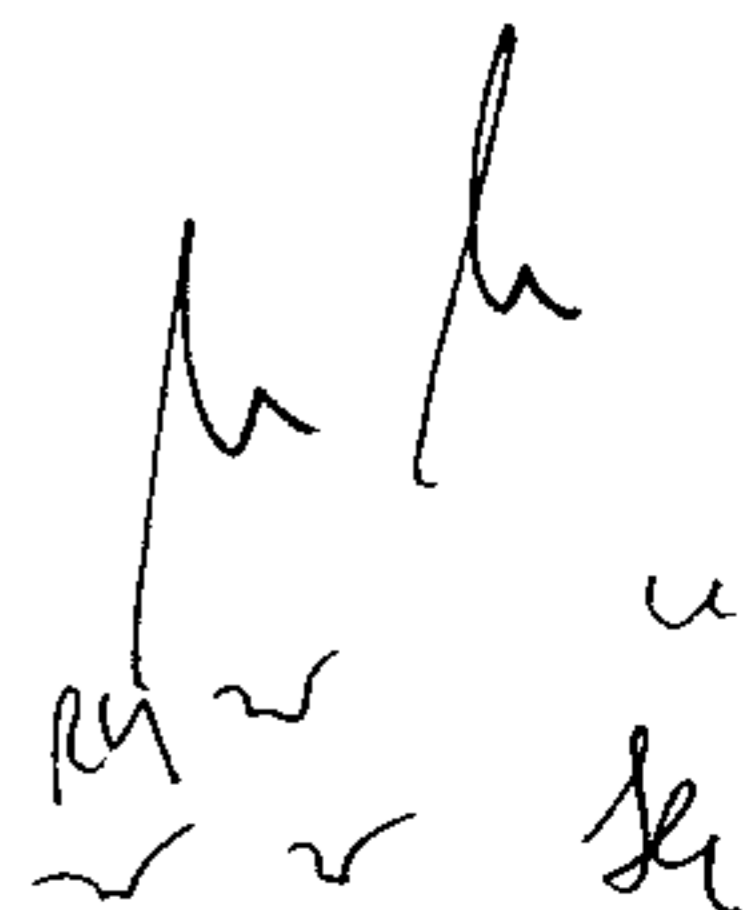
Article 5 : Déclarations et Engagements de CIP et des Sociétés Bénéficiaires

5.1 Monsieur Stéphane Richard, ès-qualité, déclare au nom et pour le compte de CIP aux Sociétés Bénéficiaires, qu'à la date des présentes :

- (i) CIP n'est pas en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire ni soumis à un règlement amiable ;
- (ii) CIP ne dispose pas de fonds de commerce dont elle assure directement l'exploitation ;
- (iii) les litiges auxquels CIP est partie, répartis entre les Sociétés Bénéficiaires auxquelles ils sont affectés, sont indiqués en Annexe 3 ;
- (iv) les participations détenues par CIP dans une société ou un groupement quels qu'ils soient, réparties entre les Sociétés Bénéficiaires auxquelles elles sont affectées, sont indiquées en Annexe 4 ;
- (v) les marques dont CIP est propriétaire, réparties entre les Sociétés Bénéficiaires auxquelles elles sont affectées, sont indiquées en Annexe 5 ;
- (vi) les assurances souscrites par CIP, réparties entre les Sociétés Bénéficiaires auxquelles elles sont affectées, sont indiquées en Annexe 6 ;
- (vii) l'état du personnel de CIP, réparti entre les Sociétés Bénéficiaires auxquelles il est affecté, est indiqué en Annexe 2 ;
- (viii) l'état des conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et/ou au profit de CIP répartis entre les Sociétés Bénéficiaires Annexe 7.

Par conséquent, Monsieur Stéphane Richard, ès-qualité de représentant de CIP, s'engage, jusqu'à la réalisation de la scission de CIP, à n'effectuer, sans l'accord préalable des Sociétés Bénéficiaires, chacune en ce qui les concerne, aucune opération autre que des opérations de gestion courante ni aucuns actes de disposition autres que des reclassements intra-groupe portant sur des biens, droits et valeurs objets des présentes, sous réserve éventuellement de ce qui est prévu par ailleurs dans le présent traité de scission, et plus généralement à ne prendre, hormis la réalisation d'une augmentation de capital, aucun engagement important, susceptible d'affecter la valeur ou l'existence des biens, droits et valeurs apportés.

En outre, Monsieur Stéphane Richard, ès-qualité de représentant de CIP, s'engage à ne pas recruter de nouveaux salariés, à ne pas contracter de dettes, d'engagements et



d'obligations distincts de ceux résultant du cours normal de ses activités et conformes avec ses pratiques antérieures. à rembourser normalement ses créanciers, à ne pas acquérir ou céder d'actifs si ce n'est à un prix conforme à la valeur du marché ou abandonner de créances ou droits sans en avoir reçu l'entière contrepartie.

S'il devait s'avérer que l'une des déclarations faites ci-dessus soit inexacte à la date de réunion des assemblées générales de CIP et des Sociétés Bénéficiaires, Monsieur Stéphane Richard s'engage à en justifier auxdites assemblées générales.

Messieurs Roland Germain, Jacques Pautigny, ~~Christian Pellerin~~, Jean-Louis Charon et Stéphane Richard, ès-qualité, déclarent au nom et pour le compte des Sociétés Bénéficiaires, chacun en ce qui le concerne :

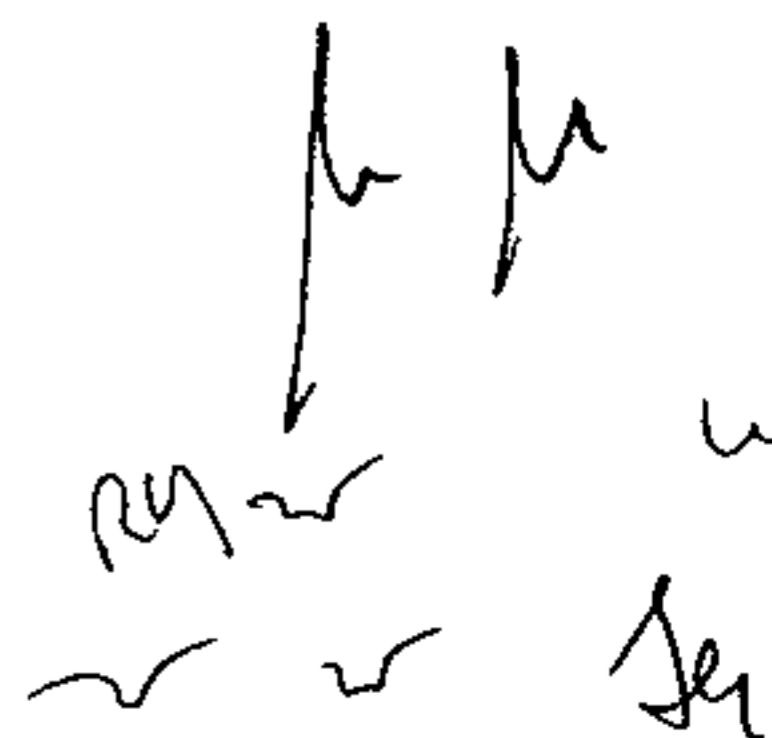
- (i) que les Sociétés Bénéficiaires ne sont pas en cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire ni soumises à un règlement amiable ;
- (ii) qu'ils ont parfaite connaissance de la situation patrimoniale, financière ou autre de CIP, et notamment des biens actifs et passifs de CIP qui sont transmis aux Sociétés Bénéficiaires ;
- (iii) qu'elles reprendront l'ensemble des éléments d'actif et de passif de CIP conformément aux règles fixées par le présent contrat et ses annexes, et à en exécuter les obligations y afférentes de manière à ce que la responsabilité des actionnaires de CIP ne soit jamais recherchée.

Article 6 : Rémunération des Apports - Rapport d'échange

6.1 En rémunération de l'actif net apporté par CIP aux Sociétés Bénéficiaires, il sera attribué à Anjou Immobilier et Services :

- 8.154 parts sociales de **Anjou Maison Individuelle** d'une valeur nominale de cent (100) francs chacune, entièrement libérées, à créer par Anjou Maison Individuelle à titre d'augmentation de capital pour un montant total de 815.400 francs, qui seront attribuées aux actionnaires de CIP à raison d'une (1) part d'Anjou Maison Individuelle pour neuf (9) actions de CIP, étant précisé que cette augmentation de capital sera assortie d'une prime de scission de 65.269,45 francs ;

- 137.986 parts sociales de **Anjou Aménagement Foncier** d'une valeur nominale de cent (100) francs chacune, entièrement libérées, à créer par Anjou Aménagement Foncier à titre d'augmentation de capital pour un montant total de 13.798.600 francs, qui seront attribuées aux actionnaires de CIP à raison d'une (1) part d'Anjou



Aménagement Foncier pour neuf (9) actions de CIP, étant précisé que cette augmentation de capital sera assortie d'une prime de scission de 1.103.961,33 francs;

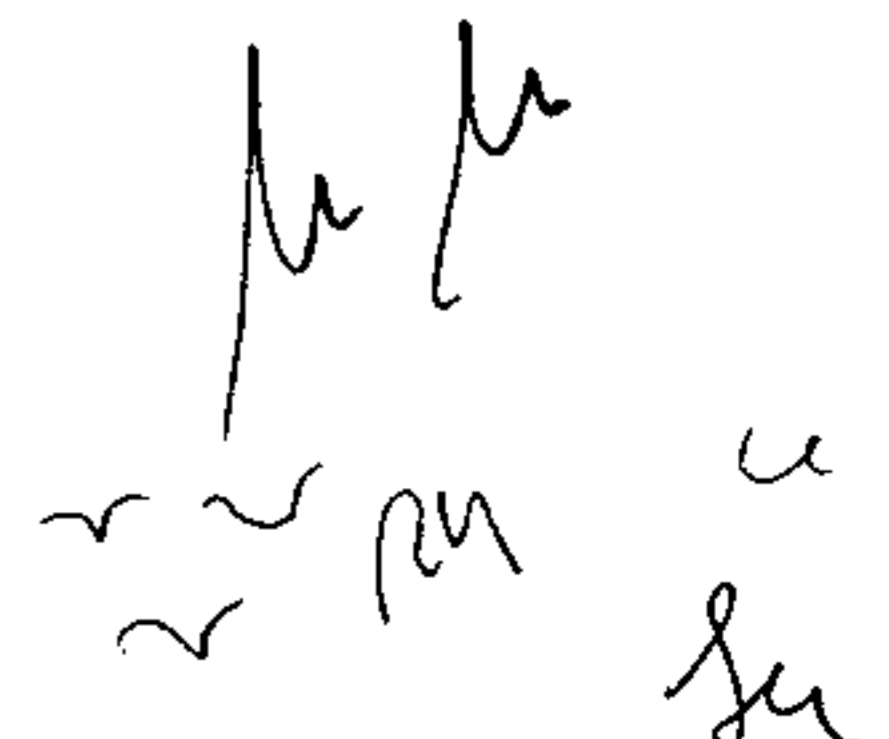
- 179.497 parts sociales de **Anjou Grandes Opérations** d'une valeur nominale de cent (100) francs chacune, entièrement libérées, à créer par Anjou Grandes Opérations à titre d'augmentation de capital pour un montant total de 17.949.700 francs, qui seront attribuées aux actionnaires de CIP à raison d'une (1) part d'Anjou Grandes Opérations pour neuf (9) actions de CIP, étant précisé que cette augmentation de capital sera assortie d'une prime de scission de 1.436.072,39 francs;

- 165.544 parts sociales de **Anjou Promotion Bureaux** d'une valeur nominale de cent (100) francs chacune, entièrement libérées, à créer par Anjou Promotion Bureaux à titre d'augmentation de capital pour un montant total de 16.554.400 francs, qui seront attribuées aux actionnaires de CIP à raison d'une (1) part d'Anjou Promotion Bureaux pour neuf (9) actions de CIP, étant précisé que cette augmentation de capital sera assortie d'une prime de scission de 1.325.382,39 francs;

- 202.483 parts sociales de **Anjou Promotion Logements** d'une valeur nominale de cent (100) francs chacune, entièrement libérées, à créer par Anjou Promotion Logements à titre d'augmentation de capital pour un montant total de 20.248.300 francs, qui seront attribuées aux actionnaires de CIP à raison d'une (1) part d'Anjou Promotion Logements pour neuf (9) actions de CIP, étant précisé que cette augmentation de capital sera assortie d'une prime de scission de 1.619.916,10 francs ;

- 1.052.539 parts sociales de **Anjou Patrimoine** d'une valeur nominale de cent (100) francs chacune, entièrement libérées, à créer par Anjou Patrimoine à titre d'augmentation de capital pour un montant total de 105.233.900 francs, qui seront attribuées aux actionnaires de CIP à raison d'une (1) part d'Anjou Patrimoine pour neuf (9) actions de CIP, étant précisé que cette augmentation de capital sera assortie d'une prime de scission de 8.420.351,68 francs ; et

- 1.231.780 parts sociales de **Anjou Services** d'une valeur nominale de cent (100) francs chacune, entièrement libérées, à créer par Anjou Services à titre d'augmentation de capital pour un montant total de 123.178.000 francs, qui seront attribuées aux actionnaires de CIP à raison d'une (1) part d'Anjou Services pour neuf (9) actions de CIP, étant précisé que cette augmentation de capital sera assortie d'une prime de scission de 9.854.250,98 francs.



6.2 Boni/Mali de scission

L'intégralité des actions composant le capital de CIP qui seront détenues par Anjou Immobilier et Services au jour de la réalisation de la scission seront valorisées dans ses comptes pour un montant de 2.500.000.001 francs.

L'actif net apporté par CIP aux Sociétés Bénéficiaires étant évalué à 321.623.504,32 francs, un mali de scission de 2.178.376.496,68 francs sera inscrit au compte de résultat d'Anjou Immobilier et Services.

Article 7 : Dissolution de CIP et Délégation à des Mandataires

7.1 Dissolution de CIP non suivie de liquidation

Du fait de la dévolution de l'intégralité du patrimoine de CIP aux Sociétés Bénéficiaires, CIP se trouvera dissoute de plein droit, par le seul fait de la réalisation définitive de la scission.

L'ensemble du passif de CIP devant être entièrement transmis aux Sociétés Bénéficiaires, la dissolution de CIP du fait de la scission ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

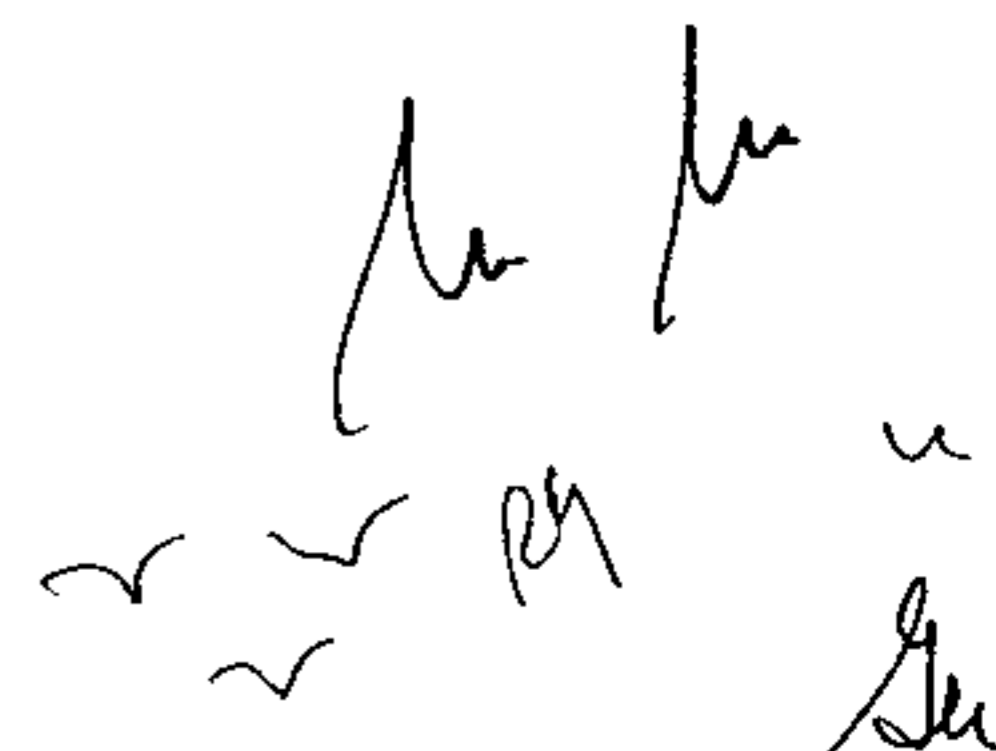
Chacune des Sociétés Bénéficiaires prendra en charge un septième des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement, occasionnés par la dissolution de CIP.

7.2 Délégation de pouvoirs à des mandataires

Monsieur Stéphane Richard disposera, avec faculté de substitution, des pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de scission, et en conséquence, de réitérer si besoin était, les apports effectués aux Sociétés Bénéficiaires, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de CIP aux Sociétés Bénéficiaires et, enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations utiles et nécessaires.

Article 8 : Réalisation de la Scission

8.1 Le présent contrat ne vaut que comme Projet de Traité de Scission.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are several distinct signatures, including one that appears to be 'Stéphane Richard' and others that are less legible, possibly initials or other names.

8.2 La Scission de CIP au profit des Sociétés Bénéficiaires est subordonnée à son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de CIP et de chacune des Sociétés Bénéficiaires.

La présente scission sera définitive au jour de la dernière assemblée générale ayant approuvé le présent Projet de Traité de Scission et l'opération de scission.

Article 9 : Formalités de Publicité

Le présent Projet de Traité de Scission fera l'objet des formalités de dépôt et de publicité exigées par la réglementation en vigueur.

Article 10 : Frais et Droits

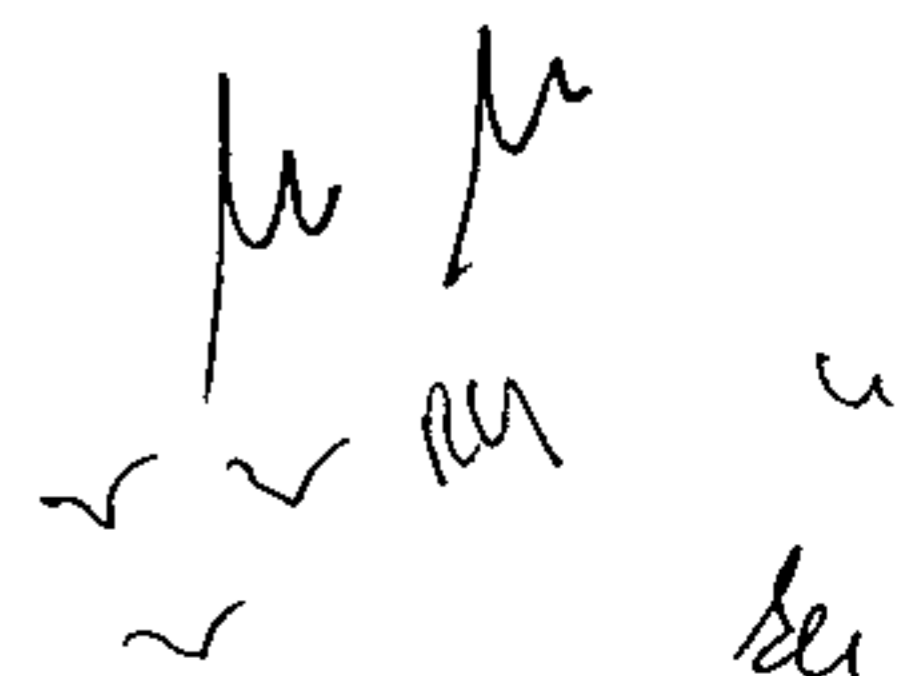
Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par les Sociétés Bénéficiaires qui s'y obligent, à concurrence d'un septième pour chacune d'entre elles.

Article 11 : Election de Domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Soussignées font respectivement élection de domicile en leur siège social.

Article 12 : Pouvoirs donnés pour les Formalités de Publicité

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera et notamment en vue de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large stylized signature, the initials 'ALY', and other smaller marks.

Fait à Paris
le 8 novembre 1995
en 30 exemplaires originaux

Pour la Compagnie Immobilière
Phénix



Pour Anjou Aménagement Foncier



Pour Anjou Promotion Bureaux



Pour Anjou Promotion Logements



Pour Anjou Maison Individuelle



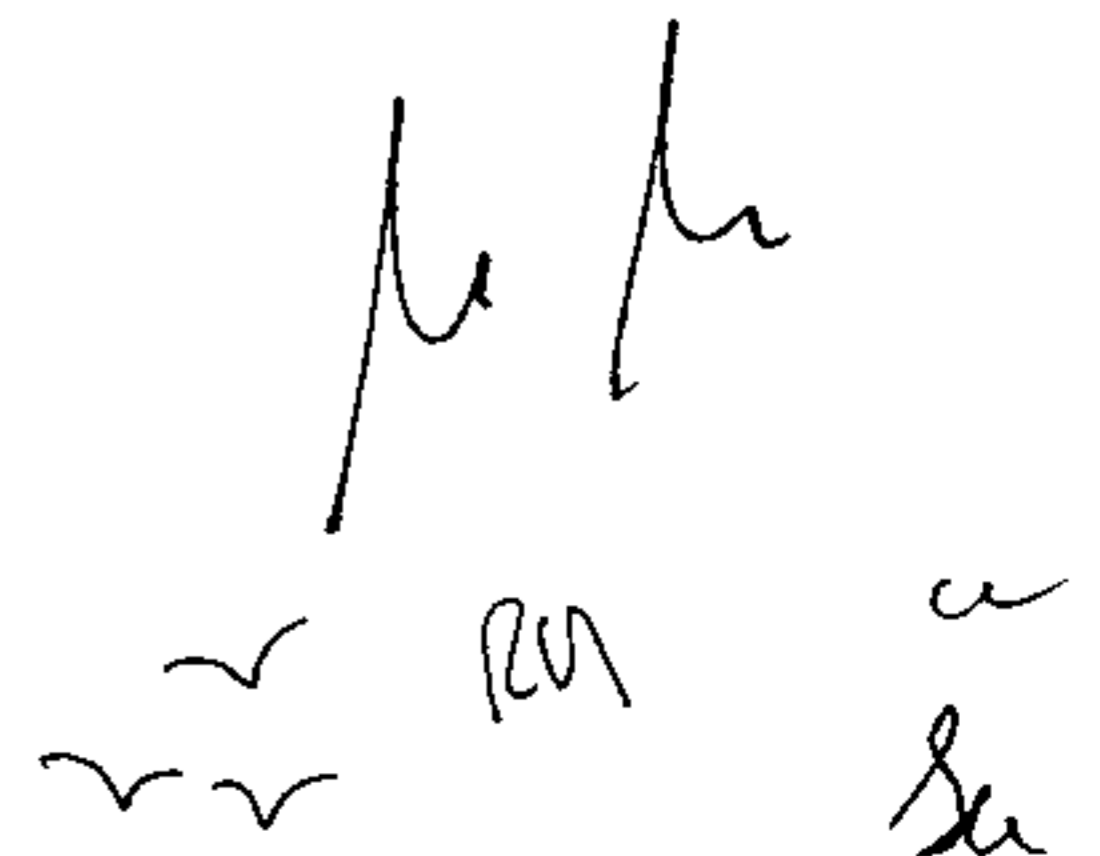

Pour Anjou Services



Pour Anjou Grandes Opérations



Pour Anjou Patrimoine



ANNEXES

.

all the
the
the

ANNEXE 1

Biens et droits immobiliers transférés aux Sociétés Bénéficiaires

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner, including a large signature and several checkmarks.

Annexe 1.2

Biens et droits immobiliers transférés à Anjou Promotion Logements

an
✓ ✓ ✓
u
de

DESIGNATION DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS
transférés à la société ANJOU PROMOTION LOGEMENT

Biens immobiliers

1/ Immeuble en copropriété à usage d'habitation « Résidence Le Manoir »
Commune de VILLERS SUR MER (Calvados), 16 rue du Lieutenant F Fanneau, cadastré
AD n°93 et AD n° 389 pour une contenance globale de 12a 48 ca

lots n° 45 et 46 : greniers
lots n° 9 et 11 : garages

date d'acquisition : 19.11.1988 (Régime MdB)

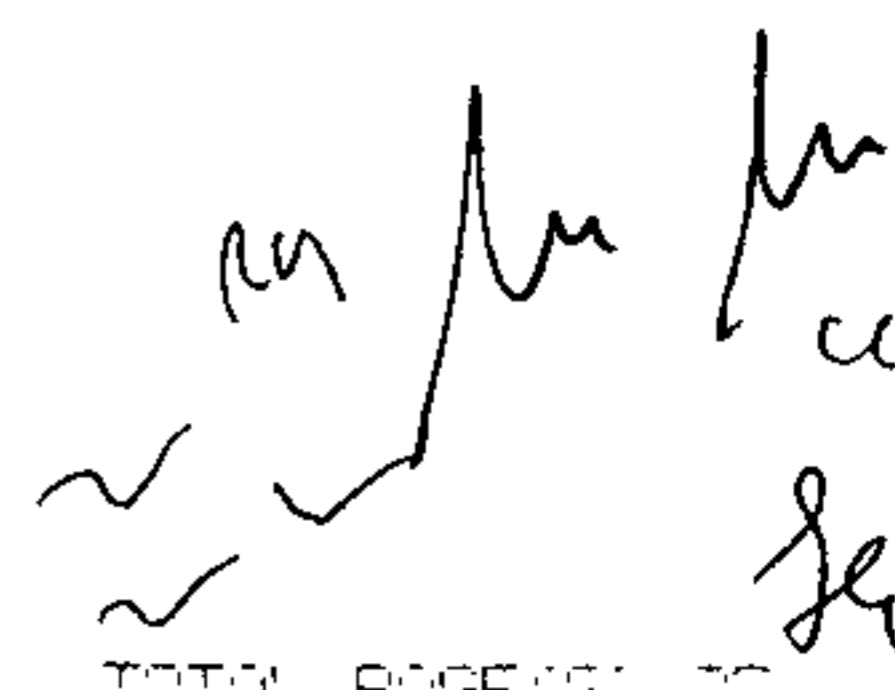
2/ Terrain à usage de prés et de gazon
Commune de BONEVILLE SUR TOUQUES (Calvados), cadastré section B 157 et 158 et
B 162 et 163 pour une contenance globale de 1 ha 94a 40ca

date d'acquisition : 19.11.1988 (Régime MdB)

Promesse d'achat en date du 28.10/95 jusqu'au 13/11/95 (Prix : 10.000 Frs)

3/ Immeuble composé de 5 logements
Commune de BENERVILLE SUR MER (Calvados), cadastré section A 837 pour une
contenance de 9a 95ca, lotissement « Saint Christophe », rue Nationale,

date d'acquisition : 19.11.1988 (Régime MdB)



Handwritten signature and initials, possibly 'AN' and 'ce', with a large flourish.

Annexe 1.3

Biens et droits immobiliers transférés à Anjou Services

Handwritten notes:
AN / la / la
/ / /
/ / /

DESIGNATION DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS
transférés à la société ANJOU SERVICES

1/ Biens immobiliers

- Ensemble immobilier en copropriété, Commune de SARZEAU (Morbihan), lieudit « Au Port Saint Jacques »

8 appartements lots n° 71, 74, 81, 82, 84, 85, 87, 90,
8 parkings lots n° 125 à 129, 140 142, 149

date d'acquisition : 20.6 1991

Bail au profit de BREAK BRETAGNE en date du 1.7.91

Durée : 9 ans et 6 mois (1.7.91 au 1.1.2000)

Loyer : 182.500 Francs TTC au 1.1.92 (indexation ICC INSEE)

2/ Droits immobiliers

- 1/ Immeuble à usage de bureaux - 97/99 PARK STREET - LONDRES

Bail de 48 ans du 29.9.1955 au 29.9.2003

Bailleur : LANDLORD (Grosvenor Estate)

loyer : 360 £/an

- 2 / Locaux commerciaux sis 12 rue du Général Foy PARIS 8ème,

Surface : 1280 m2 environ

Bail du 31.3.91

Bailleur : GAN FONCIER

Durée : 9 ans dont 6 ans fermes à compter du 1.4.1991

Loyer annuel : 5.312.600 Francs valeur ICC INSEE 3ème TRIM 90

Handwritten notes:
AM
M
La
L

ANNEXE 2

Personnel de CIP transféré aux Sociétés Bénéficiaires

22/2/2014
u
R

AFFECTATION DES SALARIÉS CIP

=====

Anjou Maison Individuelle	Anjou Aménagement Foncier	Anjou Grandes Opérations	Anjou Promotion Logements	Anjou Services	Anjou Patrimoine		
BOSREDON COTTET COTTET GARDAZ GERMAIN LE FLOHIC ORLICKI PYRÉE	Vincent Arnaud Jean-Christophe Pierre Roland Gérard Daniel Éric	CHEMIT COUSIN COUSSON CRISPI DIDRY HAWRAN LEMERCIER NICOLAI POIRIER RICARD ROUSSEAU	ARNAUD HARICHELLO BIZEUR BOUZIGUES CAMINO DA CRUZ DELOGE DESSAINT ESPINASSE FAUDET FERTINEL GIRAUD IANNONE JAIYEOLA JOLIET LECOQ LEPVRIER MASTALIER MATHAT MAYEUX MILLOT NIORT VERFAILLIE	ANTONA ATTIA BAIN-HUGUES BARBION BONNET BOURGUIGNON BROSSEAU CLERCO CLERCO CLUZEL CROCHET DECOURT DERRÉ DUCOURTIEUX DURCHON FÈVRE FRUCHAUD GAS GEISEN GÉNOT GIBERGE GOURMELON HUERTAS JEANJAQUET KARP KIEFFER KOMINOWSKI	ARIETTI de BOISGROLLEK CASSEL DUBOIS FÉRIAUD GERARD LÉDO MAZU MORLET PINOY RECURT SIN SLOIM TORRES TURKI-MATHAT	Patrick Monique Patricia Olivier Claudine Agnès Monique Michel Michelyne François Laurent Marc Anne Jocelyne Martine Ludovic Colette Alain Simone Marion Thierry Marie-Josée Marie-Hél. Éric Gilles Luc Patricia	Patrick Guy Chantal Olivier Alain Quo Christophe Jacqueline Patrick Philippe Nicole Thierry César Gréa

22
22
Se

(7 Novembre 1995)

Anjou Maison Individuelle et Construction	Anjou Aménagement Foncier	Anjou Grandes Opérations	Anjou Promotion Logements	Anjou Services	Anjou Patrimoine
				LACHIAN Marc LAMBERT Jeanine LEFÈVRE Martine LE MILON Jean-Renaud LEMOUX Nicole LODDÉ Patricia LOUIS-VICTOR Christian MACÉ Bernadette MAILLARD Claire MESUROLLE Nathalie METREF Guiza MOUTON Chantal NASTORG F.atrix NAVROSINI J.cku NICOLAI Georges OLLIVIER Gérard PAILLEUX Michel PERCEBOIS Philippe PITTOU-LUCOT Marie-Pierre RIFFAUT Sylvie RIVRON Alain ROMÉO Élisabeth ROUSSEAU Valérie SORMAJN Christian TRAN Éric VALACHS Philippe VERHOYE Pierre-Jean VILLEMARNE Gilbert	

33
 ✓
 Le

Annexe 2.1

Personnel de CIP transféré à Anjou Maison Individuelle

Handwritten notes:
per / m / m
u
Se

Anjou Maison Individuelle

====

BOSREDON	Vincent
COTTET	Arnaud
COTTET	Jean-Christophe
GARDAZ	Pierre
GERMAIN	Roland
LE FLOHIC	Gérard
ORLICKI	Daniel
PYRÉE	Éric

==

Handwritten signatures and initials:
M
A
JC
P
R
G
D
D
E

Annexe 2.2

Personnel de CIP transféré à Anjou Grandes Opérations

22/23
Anjou
Gr
Op

Anjou Grandes Opérations

==

CHEMIT	Alain
COUSIN	Agnès
COUSSON	Brigitte
CRISPI	François
DIDRY	Nicolas
HAWRAN	Manfred
LEMERCIER	Jean-François
NICOLAÏ	Bernard
POIRIER	Patricia
RICARD	Michel
ROUSSEAU	William

==

273 An / la / la
a
Se

Annexe 2.3

Personnel de CIP transféré à Anjou Promotion Logements

Handwritten signature and initials

Anjou Promotion Logements

==

ARNAUD	Chantal
BARICHELLO	Jacques
BIZEUR	Laurent
BOUZIGUES	Bernard
CAMINO	Sophie
DA CRUZ	Raoul
DELOGE	Emmanuel
DESSAINT	Nicole
ESPINASSE	Robert
FAUDET	Dominique
FERTINEL	Pascal
GIRAUD	Daniel
IANNONE	Tony
JAIYEOLA	Maud
JOLIET	Bruno
LECOQ	Marie-Claude
LEPVRIER	Nicole
MASTALIER	Pascale
MATHAT	Frédéric
MAYEUX	Benjamin
MILLOT	Catherine
NIORT	Marie-Dom.
VERFAILLIE	Sylvie

==

Handwritten notes:
22
22
22
an / me / ho
a
Se

Annexe 2.4

Personnel de CIP transféré à Anjou Patrimoine

332
332
332
Anjou Patrimoine
u
Se

Anjou Patrimoine

==

ARIETTI	Danièle
de BOISGROLLIER	Guy
CASSEL	Chantal
DUBOIS	Olivier
FÉRIAUD	Alain
GERARD	Qiao
LLÉDO	Christophe
MAZU	Jacqueline
MORLET	Patrice
PINOT	Philippe
RECURT	Nicole
SIN SLOIM	Thierry
TORRES	César
TURKI-MATHAT	Gréta

==

Handwritten notes:
an / ma / ma
a
la

Annexe 2.5

Personnel de CIP transféré à Anjou Services

222 RA
pe
pe
u
de

Anjou Services

==

ANTONA	Patrick
ATTIA	Monique
BAIN-HUGUES	Patricia
BARBION	Olivier
BONNET	Claudine
BOURGUIGNON	Agnès
BROSSEAU	Monique
CLERCQ	Michel
CLERCQ	Michelyne
CLUZEL	François
CROCHET	Laurent
DECOURT	Marc
DERRÉ	Anne
DUCOURTIEUX	Jocelyne
DURCHON	Martine
FÈVRE	Ludovic
FRUCHAUD	Colette
GAS	Alain
GEISEN	Simone
GÉNOT	Marion
GIBIERGE	Thierry
GOURMELON	Marie-Josée
HUERTAS	Marie-Hél.
JEANJAQUET	Éric
KARP	Gilles
KIEFFER	Luc
KOMINOWSKI	Patricia
LACHAN	Marc
LAMBERT	Jeanine
LEFÈVRE	Martine
LE MILON	Jean-Renaud
LEMOUX	Nicole
LODDÉ	Patricia
LOUIS-VICTOR	Christian
MACÉ	Bernadette
MAILLARD	Claire
MESUROLLE	Nathalie
MÉTREF	Ouiza
MOUTON	Chantal
NASTORG	Béatrix
NAVROSKI	Jacki
NICOLAÏ	Georges
OLLIVIER	Gérard
PAILLEUX	Michel
PERCEBOIS	Philippe
PITOU-LUCOT	Marie-Pierre
RIFFAUT	Sylvie
RIVRON	Alain
ROMÉO	Élisabeth
ROUSSEAU	Valérie
SORMAIN	Christian
TRAN	Éric
VALACHS	Philippe
VERHOYE	Pierre-Jean
VILLEMAINE	Gilbert

==

Handwritten signatures and scribbles:
A large stylized signature, possibly "P. H.", with a flourish.
Below it, the letters "a" and "L" are written.
To the left, there are three wavy horizontal lines.

ANNEXE 3

Litiges transférés aux Sociétés Bénéficiaires

2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030

LITIGES

ANJOU MAISON INDIVIDUELLE

CIP / ARM / GAE

GAE, acquéreur d'un portefeuille d'assurances construction (ARM), a assigné CIP sur le fondement d'une convention de garantie de passif conclue avec un ancien propriétaire du portefeuille en 1989.

Handwritten notes:
an
per
u
te

LITIGES
ANJOU GRANDES OPERATIONS

CIP / SCHAEFFERS

Monsieur SCHAEFFERS, intermédiaire immobilier, demande à CIP/CGE des dommages et intérêts relatifs au montage de l'opération de BABELSBERG.
CIP a eu gain de cause en appel.
Cassation en cours sur pourvoi de Monsieur SCHAEFFERS.

per
L
L

LITIGES

ANJOU PROMOTION LOGEMENTS

1) CIP / CASDEN

Acquisition par Pierre 1er Finances d'un terrain appartenant à la Ville du CHESNAY.
CIP a garanti la CASDEN pour le versement d'une indemnité d'immobilisation de 10 Millions de francs.

2) CIP / BUNELLE

Contestation sur le montant de la commission de commercialisation des parkings d'AIX EN PROVENCE.

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner, including the number '222' and several illegible signatures.

**LITIGES
ANJOU PATRIMOINE**

1) CIP / BDL

Contestation de la validité de la promesse d'achat de parts dans la SNC Hotels Astor signée entre la CIP et BDL.
Expertise en cours.

2) CIP / CONSTANT / GAN

Action en concurrence déloyale du GAN contre CIP et Monsieur CONSTANT.
Action pénale de CIP et Monsieur CONSTANT contre le GAN.

3) CIP / Banque PALLAS STERN

Application de la convention de Mai 1994 entre CIP et la Banque PALLAS relative à l'acquisition des titres CIPH.

4) CIPH Patrimoine / SNC DURET DUSSOL

Contestation de la validité d'une promesse d'acquisition des parts de la SNC DURET/DUSSOL.
La SNC DURET DUSSOL est en liquidation judiciaire.

*per se
ce
L*

LITIGES
ANJOU SERVICES

1) CIP / BVH BALTICA / DRAGSTED

Litige avec un avocat danois concernant les honoraires dus par BVH.
CIP a garanti BVH.
Litige porté devant la Cour d'appel de Copenhague.

2) CIP / FERMIERE / LATTES

Contestation par un actionnaire minoritaire de SFCMC et de CIP du prix d'acquisition du Gray d'Albion.
Expertise en cours

3) CIP / ALTUS / FNAC

CIP et ALTUS ont garanti la FNAC contre les risques consécutifs à certains redressements fiscaux.

4) CIP / DRAY / FURUCCHI

A l'occasion de l'acquisition de la société CIDOTEL à Monsieur DRAY, CIP s'est engagée à prendre à sa charge les frais du contentieux né entre Monsieur DRAY et Monsieur FURUCCHI, à propos d'une indemnité d'immobilisation non versée.

5) CIP / CID / BILTMORE

Lettre de confort émise par CIP au profit de la Banque Colbert et destinée à couvrir deux lettres de crédit pour un montant total de 2.5 Millions de \$.

Handwritten notes and signatures at the bottom right of the page, including the word "PAR" and several illegible signatures.

ANNEXE 4

Participations et valeurs mobilières transférées aux Sociétés Bénéficiaires

109
u
Se

LA COMPAGNIE IMMOBILIERE - PHENIX
 PORTEFEUILLE TITRES AU 3 NOVEMBRE 1995


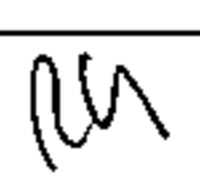
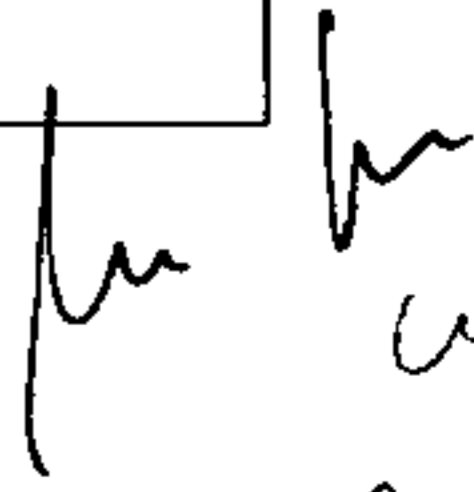

(Sociétés françaises)

SOCIETES	Nombre de titres	% détenu	SOCIETES BENEFICIAIRES
SA Compométal	1	0,01	ANJOU MAISON INDIVIDUELLE
SA CIPP	2 478	99,12	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SA CIPH	2 549 992	91,62	ANJOU PATRIMOINE
SA Foursome	1	0,07	ANJOU SERVICES
SA SPM	1	NS	ANJOU SERVICES
SA Cilois	105 560	20,00	ANJOU SERVICES
SA Educinvest	558 258	76,58	ANJOU SERVICES
SA Cegif	3 996	99,98	ANJOU SERVICES
SA Coreim	5 000	50,00	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SA Bativolume	13 400	67,00	ANJOU SERVICES
SA Safra	1	0,02	ANJOU AMENAGEMENT FONCIER
SA Cannes Balnéaire	5 099 376	99,97	ANJOU GRANDES OPERATIONS
SA SIP	223 571	99,99	ANJOU SERVICES
SA Féal International	99 998	86,95	ANJOU SERVICES
SA Break International	6 000	60,00	ANJOU SERVICES
SA Fermière Casino Municipal Cannes	127 941	30,30	ANJOU SERVICES
SA Foncier Conseil Aménagement	1 277 046	79,03	ANJOU AMENAGEMENT FONCIER
SA Compagnie Audiovisuelle Phénix	2	0,02	ANJOU SERVICES
SA Cie Internationale de Développement	9 980	99,80	ANJOU SERVICES
SNC Cofipat (Confus. Patrim. 31.10.1995)	100	100,00	-
SA AICM	19 996	99,98	ANJOU SERVICES
SA Socofim	10	0,20	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SA Golf Développement	1	0,01	ANJOU SERVICES
SA MI	2 527 374	99,99	ANJOU MAISON INDIVIDUELLE
SA Cie La Sologne	1	0,04	ANJOU SERVICES
SA Loisirex	2 373	94,92	ANJOU SERVICES
SA Prony Communication	72 248	15,62	ANJOU SERVICES
SA Carré des Champs Elysées	1	NS	ANJOU SERVICES



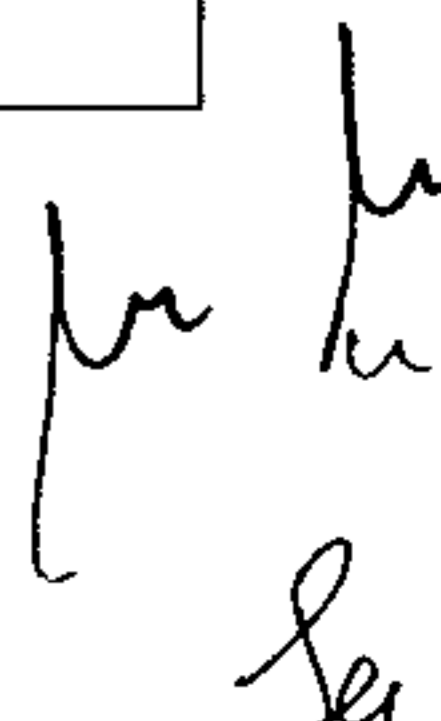
Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

SOCIETES	Nombre de titres	% détenu	SOCIETES BENEFICIAIRES
SA Gray d'Albion	25	NS	ANJOU SERVICES
SA Sofonpro	2 495	99,76	ANJOU SERVICES
SA SDIM	1 247	49,88	ANJOU SERVICES
SAS Gesdom (ex Educopole)	2 496	99,80	ANJOU PATRIMOINE
SA Cortim	250	1,85	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SA CIPG	1	0,04	ANJOU PATRIMOINE
SA SEGM	1	0,04	ANJOU SERVICES
SA Immobilière ESCE	2	0,02	ANJOU SERVICES
SA Sofiarp II	600	14,63	ANJOU SERVICES
SA Cie Foncière Financière et Immobilière	1	0,04	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SA Chantiers Navals de l'Estérel	2	NS	ANJOU GRANDES OPERATIONS
SA Cofinest	1	NS	ANJOU GRANDES OPERATIONS
SA Société d'Exploitation Hôtelière	1	0,04	ANJOU SERVICES
SA Bellechasse	12 750	15,00	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SA Féal	2 170	86,80	ANJOU SERVICES
SA SIS	2	NS	ANJOU SERVICES
SA Sazui	6	0,06	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SA Modfilms	1	0,02	ANJOU SERVICES
SA Jardyrex	1	0,04	ANJOU SERVICES
SARL Hôtel Sèvres Vaneau	1	0,02	ANJOU SERVICES
SARL Alpinvest	500	100,00	ANJOU PATRIMOINE
SARL Grand Voile	499	99,80	ANJOU PATRIMOINE
SARL Société d'Aménagement Général	2 499	99,96	ANJOU MAISON INDIVIDUELLE
SARL Blagest	250	50,00	ANJOU SERVICES
SNC Abaca (Confus. Patrim. 31.10.1995)	500	100,00	-
SNC Pinet	1	1,00	ANJOU PATRIMOINE
SNC Progemo Balma	200	20,00	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SNC Phénix Images	99	99,00	ANJOU SERVICES
SNC Sté des Hôtels Astor	886	39,20	ANJOU PATRIMOINE

SOCIETES	Nombre de titres	% détenu	SOCIETES BENEFICIAIRES
SNC CIPP Atlantique Construction	1	1,00	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SNC CIP Transports	2 500	100,00	ANJOU SERVICES
SNC CIP Ventes	400	40,00	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SNC CIPPP (ex SNC CPCM)	49 999	99,99	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SNC CIP MI (ex Maisons Phénix SNC)	495	0,18	ANJOU MAISON INDIVIDUELLE
SNC Cie Immobilière Percier	1	NS	ANJOU PATRIMOINE
SNC CIPH Patrimoine	1	1,00	ANJOU PATRIMOINE
SNC CIP Hôtels Investissements	14 999	99,99	ANJOU SERVICES
SNC Cie Internationale Phénix Hôtels	7 500 000	50,00	ANJOU SERVICES
SNC CIP Arts	99	99,00	ANJOU PATRIMOINE
SNC CIP Aménagement	1	1,00	ANJOU GRANDES OPERATIONS
SNC CIPP Alsace	1	NS	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
SNC CIPH Patrimoine et Gestion	1	1,00	ANJOU PATRIMOINE
SNC SIAM	1	1,00	ANJOU SERVICES
SNC CFP (Confus. Patrim. 31.10.1995)	5 000	100,00	-
Sté Civile des Studios de Boulogne	1	0,01	ANJOU PROMOTION LOGEMENTS
Sté à Commandite par Actions Greensome	1	NS	ANJOU SERVICES
SCI Hélotel Marine	67 338	68,71	PATRIMOINE
SCI Les Blés d'Or	100	100,00	ANJOU SERVICES
SCI Sudinvest	67	67,00	ANJOU PATRIMOINE
SCI Azurinvest	90	45,00	ANJOU PATRIMOINE
SCI Armorinvest	450	45,00	ANJOU PATRIMOINE
SCI Rhoninvest	90	90,00	ANJOU PATRIMOINE
SCI Port Vendre (Pierre Merry)	499	49,90	ANJOU PATRIMOINE
SCIL à K variable Résid. Hélotel Marine	67 147		ANJOU PATRIMOINE
SA Parc Expo. Paris (SEPE)	48	NS	ANJOU SERVICES
SA d'HLM Immobilière 3F	153 099	NS	ANJOU SERVICES
SA Editions Audiovisuelles	1	0,03	ANJOU SERVICES

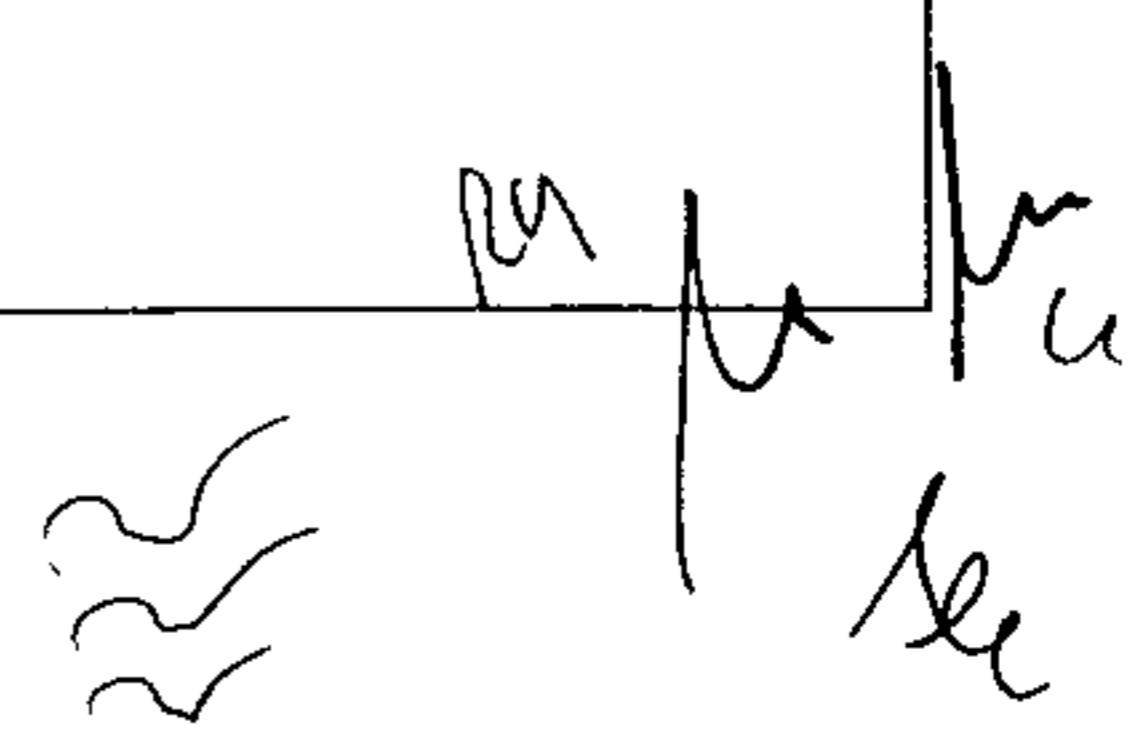
SOCIETES	Nombre de titres	% détenu	SOCIETES BENEFICIAIRES
SARL CIP Formation	499	99,80	ANJOU MAISON INDIVIDUELLE
SARL Espace et Stratégie Communication	2 499	99,96	ANJOU SERVICES
SA CCIP	1	NS	ANJOU SERVICES
SA Aéro Services Handling	1	0,04	ANJOU SERVICES
SA Vercelletto Construction	1	NS	ANJOU SERVICES
SAEML Semcad	19 180	38,36	ANJOU GRANDES OPERATIONS
SNC SSA	400	80,00	ANJOU SERVICES
SNC Vilette Gestion	9	99,00	ANJOU PATRIMOINE
SA Paris Studios Billancourt	10	NS	ANJOU PROMOTION BUREAUX
SA Lauer & Cie	5	NS	ANJOU PROMOTION BUREAUX
SA LES Studios de Boulogne	1	NS	ANJOU PROMOTION BUREAUX

LA COMPAGNIE D'IMMOBILIERE - PHENIX
 PORTEFEUILLE TITRES AU 3 NOVEMBRE 1995

(Sociétés étrangères)

SOCIETES	Nombre de titres	% détenu	SOCIETES BENEFICIAIRES
Athénée Phénix Group SA	600	22,22	ANJOU SERVICES
IHD Amsterdam Ltd	2 867 467	99,99	ANJOU SERVICES
E.A.E. SA	580	100,00	ANJOU SERVICES
Le Gavroche	200	2,00	ANJOU SERVICES



 222
 per
 see

ANNEXE 5

Marques transférées aux Sociétés Bénéficiaires

Per
me
the
u
Se

Annexe 5.1

Marques transférées à Anjou Maison Individuelle

232
an
de

MARQUES	CLASSES	DE POT		ENREGI STREMENT		ECHEANCE
		N°	DATE	N°	DATE	
Catherine Marnet	1 à 18,20 à 35, 38 à 42	164894	02/11/1989	1 720 903		01/11/1999

333
 RM
 Marnet
 C

CABINET WEINSTEIN
Conseils en Propriété Industrielle
20, Avenue de Friedland
75008 PARIS

MAISONS CATHERINE MAMET

Service des marques
Octobre 1995

MARQUE AU NOM DE LA SOCIETE ALIANCA

DOSSIERS	PAYS	CLASSES	N°	DEPOT	DATE	N°	ENREGISTREMENT	DATE	ECHÉANCE
MA 20.155	FRANCE	19, 36, 37	878.849	28/09/1987	28/09/1987	1.431.110			27/09/1997
MA 20.156	FRANCE	19, 36, 37	878.851	28/09/1987	28/09/1987	1.431.111			27/09/1997

Handwritten signatures and initials:
W
M
h
h

CABINET WEINSTEIN
 Conseils en Propriété Industrielle
 20, Avenue de Friedland
 75008 PARIS

KASSEL

Service des marques 3
 Octobre 1995

MARQUE AU NOM DE LA SOCIETE ALIANCA

DOSSIERS	PAYS	CLASSES	DEPOT N°	DEPOT DATE	ENREGISTREMENT N°	ENREGISTREMENT DATE	ECHEANCE
MA 21.776	GRECE	16	91.581	08/12/1988	91.581	17/10/1991	09/12/1998
MA 21.746	INTERNATIONAL	19, 36, 37	528.566	08/09/1988			08/09/2008
MA 21.567	FRANCE	19, 36, 37	919.288	08/04/1988			07/04/1998

PAYS COUVERTS :
 BNL-IT-ES
 Abandon :
 DE-PT

Handwritten signatures and initials:
 [Illegible signatures]

CABINET WEINSTEIN
Conseils en Propriété Industrielle
20, Avenue de Friedland
75008 PARIS

CONSTRUCTEURS N° 1

Service des marques 8
Octobre 1995

MARQUE AU NOM DE LA SOCIETE ALIANCA

DOSSIERS	PAYS	CLASSES	N°	DEPOT	DATE	N°	ENREGISTREMENT	DATE	ECHÉANCE
MA 18.208	FRANCE	19, 36, 37	792.756	22/04/1986		1.351.799			21/04/1996

Handwritten signature and initials

FRANCE

tulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX




CLASSIERS	MARQUES	CLASSES	N°	DEPOT	DATE	ENREGISTREMENT	N°	DATE	ECHÉANCE
25.387	RENOVATEUR N° 1	19, 36, 37, 42	244.562	19/10/1990		1.627.223		18/10/2000	
25.388	RENOVATION N° 1	19, 36, 37, 42	244.561	19/10/1990		1.627.222		18/10/2000	
25.501	TECHNIE VENTE	35, 41	245.463	24/10/1990		1.693.584		23/10/2000	

Handwritten signatures and initials

Faint, illegible text or stamp

FRANCE

tulaire : **LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX**
 Inscription de transmission de propriété de MABINVEST
 à la Compagnie Immobilière-Phenix non effectuée.




SSIERS	MARQUES	CLASSES	N°	DEPOT DATE	ENREGISTREMENT N°	DATE	ECHEANCE
28.026	 LA MAISON BOURGEOISE.	6, 19, 37, 42	858.888	01/06/1987	1.411.445		31/05/1997
28.027	 LA MAISON BOURGEOISE.	6, 19, 37, 42	846.588	24/03/1987	1.400.237		23/03/1997
28.028	 LA MAISON BOURGEOISE.	6, 19, 37, 42	846.587	24/03/1987	1.400.236		23/03/1997

Handwritten signatures and initials:
 2 2 2 2
 [Signatures]

CABINET WEINSTEIN
 20, Avenue de Friedland
 75008 PARIS

FRANCE

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

DOSSIERS	MARQUES	CLASSES	DEPOT N°	DEPOT DATE	ENREGISTREMENT N°	ENREGISTREMENT DATE	ECHEANCE
MA 28.877	FLORILEGE	19, 37	185.087 3453 1.291.310	31/01/1975 28/11/1984 28/10/1994	916.728 1.291.310 1.291.310		26/10/2004
MA 28.878		19, 37	852.511	24/04/1987	1.405.120		23/04/1997
MA 28.879		19, 37	852.512	24/04/1987	1.405.121		23/04/1997
MA 28.880	PROMIDI	35, 36 37, 42	51.489 724.927 1.292.878	21/03/1975 17/12/1984 16/11/1994	921.286 1.292.878 1.292.878		15/12/2004
MA 28.881		35, 36 37, 42	5669	23/10/1987	1.465.071		22/10/1997

Handwritten signatures and initials:
 MA 28.881
 [Signature]

GRANDE BRETAGNE

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

DOSSIERS	MARQUES	CLASSES	DEPOT N°	DEPOT DATE	ENREGISTREMENT N°	ENREGISTREMENT DATE	ECHEANCE
MA 28.926 en couleurs		16	1.557.650	21/12/1993			21/12/2000
MA 28.927 en couleurs		35	1.557.651	21/12/1993			21/12/2000
MA 28.928 en couleurs		37	1.557.652	21/12/1993			21/12/2000
MA 28.929 en couleurs		42	1.557.653	21/12/1993			21/12/2000

22
23
24

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

INTERNATIONAL



DOSSIERS	MARQUES	CLASSES	N°	DEPOT DATE	N°	ENREGISTREMENT DATE	ECHEANCE
MA 25.903	RENOVATION N° 1	19, 36, 37, 42	570.189	19/04/1991		PAYS COUVERTS : BX	19/04/2011
MA 22.845	Catherine MAMET	19, 36, 37	539.766	23/06/1989		PAYS COUVERTS : DE-BX-ES-IT-PT-CH	D.I.U 23/06/1999 23/06/2004 Renouv. 23/06/2009

Cession partielle à la Société ERA FRANCE pour "agence immobilière (vente et location de fonds de commerce et d'immeubles) expertise immobilière, gérances d'immeubles" - classe 36 acte de cession du 06/09/1995

Handwritten signatures and initials:
 22
 M
 H
 a

POLOGNE



Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

DOSSIERS	MARQUES	CLASSES	N°	DEPOT	DATE	N°	ENREGISTREMENT	DATE	ECHEANCE
MA 27.703	DOMY  PHENIX	6, 11, 16 17, 19, 20 37, 41, 42	Z-116.446	13/11/1992					13/11/2002
MA 27.704	MAISON  PHENIX	6, 11, 16 17, 19, 20 37, 41, 42	Z-116.447	13/11/1992					13/11/2002

Handwritten notes:
2/2/95
2/2/95
h
h
a
h

FRANCE


Titulaire : SOCIETE DES MAISONS PHENIX.
Dossiers repris en Avril 1993.

DOSSIERS	MARQUES	CLASSES	N°	DEPOT	DATE	ENREGISTREMENT	N°	DATE	ECHÉANCE
A 28.300	PHENIX	6, 9, 11, 19 27, 35, 36, 37	41.165 273.406 891.771	21/03/1968 28/03/1978 02/12/1987		739.633 1.065.573 1.438.314		01/12/1997	
A 28.311		6, 9, 11, 19 27, 35, 36, 37	41.164 273.408 891.772	21/03/1968 28/03/1978 02/12/1987		739.632 1.067.488 1.438.315		01/12/1997	
A 28.307	MAISON  PHENIX	6, 19, 37	531.220 562.916 208.360	12/05/1965 23/06/1980 10/05/1990		248.296 1.148.801 1.591.313		09/05/2000	

[Faint, illegible text and markings, possibly a stamp or signature area.]

INTERNATIONAL


Titulaire : SOCIETE DES MAISONS PHENIX.
 Dossiers repris en Avril 1993.

DOSSIERS	MARQUES	CLASSES	DEPOT N°	DEPOT DATE	ENREGISTREMENT N°	ECHEANCE DATE
MA 28.303	PHIX	19, 37	480.477	08/11/1983	PAYS COUVERTS : DZ-MA-TN	08/11/2003
MA 28.301	PHENIX	6, 9, 11, 19 27, 35, 36, 37 42	348.342 R 348.342	05/07/1968 05/07/1988	PAYS COUVERTS : BX-HU-IT-LI MA-SM-CS-YU Refus partiel : DE-AT-ES-CH Non-validité partielle : BX <u>Continuation</u> : CZ-SK-HR-SI	05/07/2008
MA 28.312		6, 9, 11, 19 27, 35, 36, 37 42	348.341 R 348.341	05/07/1968 05/07/1988	PAYS COUVERTS : BX-ES-HU-IT-LI MA-SM-CS-YU Refus partiel : DE-AT-CH Non-validité partielle : BX <u>Continuation</u> : CZ-SK-HR-SI	05/07/2008

Handwritten notes:
 ~~~~~  
 RA  
 ~~~~~  
 ~~~~~

Titulaire : SOCIETE DES MAISONS PHENIX.  
Dossier repris en Avril 1993.


O.A.P.I.

| DOSSIERS  | MARQUES                                                                                                 | CLASSES | DEPOT<br>N° | DATE       | ENREGISTREMENT<br>N° | DATE       | ECHEANCE   |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------|------------|----------------------|------------|------------|
| MA 28.309 | MAISON<br><br>PHENIX | 19      | 71.844      | 08/09/1981 |                      | 08/09/1981 | 08/09/2001 |

*Handwritten notes:*  
v v  
h h  
h a  
de

Titulaire : SOCIETE DES MAISONS PHENIX.  
Dossier repris en Avril 1993.

VENEZUELA

| DOSSIERS  | MARQUES                                                                                                 | CLASSES          | DEPOT<br>N° | DATE       | ENREGISTREMENT<br>N° | DATE       | ECHEANCE   |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|------------|----------------------|------------|------------|
| MA 28.310 | <br>MAISON<br>PHENIX | Classe locale 50 | I-6386-81   | 21/07/1981 | 110.704-F            | 20/09/1984 | 20/09/1999 |

*Handwritten notes:*  
✓  
✓  
✓  
✓  
✓  
✓

FRANCE

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

| DOSSIERS  | MARQUES                                           | CLASSES        | N°         | DEPOT<br>DATE | ENREGISTREMENT<br>N° | DATE | ECHEANCE   |
|-----------|---------------------------------------------------|----------------|------------|---------------|----------------------|------|------------|
| MA 27.696 | MAISON CATHERINE<br>MAMET UNE MAISON<br>DE FEMME. | 16, 35, 37, 42 | 92-439.183 | 27/10/1992    | 92-439.183           |      | 26/10/2002 |

*[Handwritten signatures and initials]*

MA 14.443

Catherine MAMET

19, 36, 37

673.701  
1.246.131

17/08/1983  
14/04/1993

1.246.131  
1.246.131

15/08/2003

Cession partielle à la Société ERA FRANCE pour "agence immobilière (vente et location de fonds de commerce et d'immeubles) expertise immobilière; gérance d'immeubles" - classe 36 - acte de cession le 06/09/1995

*Handwritten notes:*  
~ ~ ~  
~ ~ ~  
~ ~ ~

15/08/2003

1.246.131

14/04/1993

1.246.131

Cession partielle à la Société ERA FRANCE pour "agence immobilière (vente et location de fonds de commerce et d'immeubles) expertise immobilière; gérance d'immeubles" - classe 36 - acte de cession le 06/09/1995

AM  
h  
m  
a  
Su

CABINET WEINSTEIN  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

Service des marques 10  
Octobre 1995

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

FRANCE

| DOSSIERS | MARQUES | CLASSES | N° | DEPOT | DATE | N° | ENREGISTREMENT | DATE | ECHEANCE |
|----------|---------|---------|----|-------|------|----|----------------|------|----------|
|----------|---------|---------|----|-------|------|----|----------------|------|----------|

1A 29.242  
1n couleurs

MAISON PHENIX  
La Maison, c'est Phénix

16, 35, 37  
42

94-503.779

28/01/1994

94-503.779

27/01/2004

1A 29.245  
1n couleurs

Phénix  
2000

LE BELLE LIGNE DE VIE.

16, 35, 37  
42

94-504.965

04/02/1994

94-504.965

03/02/2004

20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

SERVICE des marques  
Octobre 1995

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

FRANCE

| DOSSIERS | MARQUES | CLASSES | N° | DEPOT<br>DATE | N° | ENREGISTREMENT<br>DATE | ECHEANCE |
|----------|---------|---------|----|---------------|----|------------------------|----------|
|----------|---------|---------|----|---------------|----|------------------------|----------|

MA 28.297  
Vignette  
en couleurs



16, 35, 37  
42

93-462.275

01/04/1993

93-462.275

31/03/2003

NI

MA 28.644

**COMBLES**

6, 19, 37, 42

93-477.237

21/07/1993

93-477.237

20/07/2003

NI

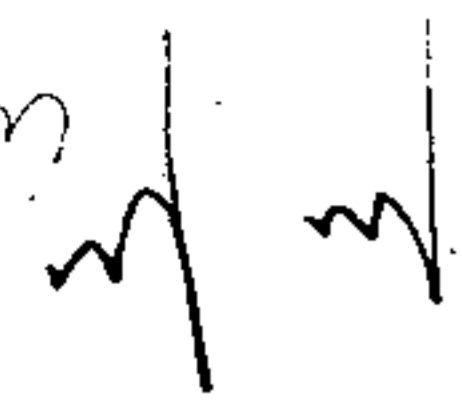
Handwritten marks and signatures.

Handwritten scribbles or marks in the top left corner.

## Marques transférées à Anjou Promotion Logements

### Annexe 5.2

| MARQUES        | CLASSES  | DE POT   |            | ENREGI STREMENT |      | ECHEANCE   |
|----------------|----------|----------|------------|-----------------|------|------------|
|                |          | N°       | DATE       | N°              | DATE |            |
| Les Privatines | 36,37,42 | 93456137 | 19/02/1993 | 93456137        |      | 18/02/2003 |

  
 200

CABINET WEINSTEIN  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

Service des marques 11  
Octobre 1995

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

FRANCE

| DOSSIERS  | MARQUES            | CLASSES          | N°                   | DEPOT                    | DATE | N°                     | ENREGISTREMENT | DATE | ECHEANCE   |
|-----------|--------------------|------------------|----------------------|--------------------------|------|------------------------|----------------|------|------------|
| MA 14.444 | <b>PIERAZUR</b>    | 19, 36, 37       | 673.703<br>1.243.474 | 17/08/1983<br>11/08/1993 |      | 1.243.474<br>1.243.474 |                |      | 15/08/2003 |
| MA 14.445 | <b>PIERALP</b>     | 19, 36, 37       | 673.702<br>1.243.473 | 17/08/1983<br>11/08/1993 |      | 1.243.473<br>1.243.473 |                |      | 15/08/2003 |
| MA 14.446 | <b>PIERNORMAN</b>  | 19, 36, 37       | 673.699<br>1.243.471 | 17/08/1983<br>11/08/1993 |      | 1.243.471<br>1.243.471 |                |      | 15/08/2003 |
| MA 14.447 | <b>PIERPARI</b>    | 19, 36, 37       | 673.700<br>1.243.472 | 17/08/1983<br>11/08/1993 |      | 1.243.472<br>1.243.472 |                |      | 15/08/2003 |
| MA 14.495 | <b>PIERRE AZUR</b> | 19, 36, 37<br>42 | 674.183<br>1.243.820 | 25/08/1983<br>11/08/1993 |      | 1.243.820<br>1.243.820 |                |      | 23/08/2003 |

CABINET WEINSTEIN  
Conseils en Propriété Industrielle  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

JE SIGNE MES IMMEUBLES

Service des marques 11  
Octobre 1995

MARQUE AU NOM DE LA SOCIETE ALIANCA

| DOSSIERS  | PAYS   | CLASSES    | DEPOT<br>N° | DATE       | ENREGISTREMENT<br>N° | DATE | ECHEANCE   |
|-----------|--------|------------|-------------|------------|----------------------|------|------------|
| MA 23.354 | FRANCE | 19, 36, 37 | 116.254     | 10/03/1989 | 1.518.648            |      | 09/03/1999 |

*Handwritten signature and initials:*  
2 2  
2 2  
Ker  
u  
Se





Conseils en Propriete Industrielle  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

PROPRIETE-EPARGNE

Octobre 1995

MARQUE AU NOM DE LA SOCIETE ALIANCA

| DOSSIERS  | PAYS   | CLASSES               | N°      | DEPOT<br>DATE | N°        | ENREGISTREMENT<br>DATE | ECHÉANCE   |
|-----------|--------|-----------------------|---------|---------------|-----------|------------------------|------------|
| MA 21.632 | FRANCE | 19, 35, 36,<br>37, 42 | 936.855 | 24/06/1988    | 1.564.595 |                        | 23/06/1998 |

*Handwritten notes:*  
22  
22  
24  
p  
a  
h  
h

CABINET WEINSIEIN  
Conseils en Propriété Industrielle  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

# PIEROGEAN

Service des Marques  
Octobre 1995

MARQUE AU NOM DE LA SOCIETE ALIANCA

| DOSSIERS  | PAYS   | CLASSES    | N°      | DEPOT      | DATE | N° | ENREGISTREMENT | DATE | ECHÉANCE   |
|-----------|--------|------------|---------|------------|------|----|----------------|------|------------|
| MA 18.471 | FRANCE | 19, 36, 37 | 806.080 | 16/07/1986 |      |    | 1.363.688      |      | 15/07/1996 |

*Handwritten notes:*  
22  
22  
M  
a  
de

CABINET WEINSTEIN  
Conseils en Propriété Industrielle  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

# EUROCONSTRUCTOR

Service des marques  
Octobre 1995

4

MARQUE AU NOM DE LA SOCIETE ALIANCA

| DOSSIERS  | PAYS   | CLASSES               | N° | DEPOT   | DATE       | N° | ENREGISTREMENT | DATE | ECHÉANCE   |
|-----------|--------|-----------------------|----|---------|------------|----|----------------|------|------------|
| MA 22.560 | FRANCE | 19, 35, 36,<br>37, 42 |    | 958.078 | 30/09/1988 |    | 1.506.164      |      | 29/09/1998 |

*Handwritten notes:*  
22  
22  
per  
h  
h  
h

CABINET WEINSTEIN  
Conseils en Propriété Industrielle  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

# UTILINVEST

Service des marques  
Octobre 1995

MARQUE AU NOM DE LA SOCIETE ALIANCA

| DOSSIERS  | PAYS   | CLASSES    | N°      | DEPOT      | DATE | ENREGISTREMENT | N° | DATE | ECHÉANCE   |
|-----------|--------|------------|---------|------------|------|----------------|----|------|------------|
| MA 21.568 | FRANCE | 19, 36, 37 | 919.289 | 08/04/1988 |      | 1.486.716      |    |      | 07/04/1998 |

*Handwritten notes:*  
22  
22  
M  
M  
u  
Se

CABINET WEINSTEIN  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

Service des marques I  
Octobre 1995

FRANCE

Titulaire : AGENCE IMMOBILIERE CATHERINE MAMET.

| DOSSIERS  | MARQUES   | CLASSES | N°      | DEPOT<br>DATE | ENREGISTREMENT<br>N° | ECHEANCE<br>DATE |
|-----------|-----------|---------|---------|---------------|----------------------|------------------|
| MA 26.518 | EVALUATOR | 36      | 319.656 | 18/11/1991    | 1.706.193            | 17/11/2001       |

*Handwritten notes:*  
22  
22  
ca  
M  
K  
Se

## Annexe 5.3

### Marques transférées à Anjou Services

Handwritten notes in the bottom right corner, including the number "22" and a signature.



FRANCE

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

| DOSSIERS             | MARQUES                    | CLASSES                                  | N°                 | DEPOT<br>DATE            | ENREGISTREMENT<br>N°   | DATE | ECHEANCE                        |
|----------------------|----------------------------|------------------------------------------|--------------------|--------------------------|------------------------|------|---------------------------------|
| MA 14.449            | <b>VACANTEL</b>            | 19, 36, 37<br>39, 42                     | 673.706<br>154.878 | 17/08/1983<br>15/09/1989 | 1.243.477<br>1.551.069 |      | 14/09/1999 <i>Seuic</i>         |
| MA 28.215            | IL CORTILE                 | 42                                       | 93-459.267         | 12/03/1993               | 93-459.267             |      | 11/03/2003 <i>Seuic</i>         |
| MA 23.376            | <b>LIBERTEL</b>            | 1 à 8, 10 à 15<br>17 à 35, 37<br>39 à 42 | 117.660            | 16/03/1989               | 1.519.694              |      | 15/03/1999 <i>Seuic</i>         |
| <del>MA 29+240</del> | <del>CATHERINE MAMET</del> | <del>1 à 18, 20 à 35<br/>38 à 42</del>   | <del>164.894</del> | <del>02/11/1989</del>    | <del>1.720.903</del>   |      | <del>01/11/1999</del> <i>At</i> |

*23*  
*23*  
*Seuic*

UNIVERSAL REFINANCING  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

SERVICE DES MARCHES  
Octobre 1995

BENELUX

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

| DOSSIERS  | MARQUES      | CLASSES | DEPOT<br>N° | DEPOT<br>DATE | ENREGISTREMENT<br>N° | ENREGISTREMENT<br>DATE | ECHEANCE   |
|-----------|--------------|---------|-------------|---------------|----------------------|------------------------|------------|
| MA 28.411 | café<br>ROUX | 42      | 76113       | 30/09/1993    | 539.656              |                        | 30/09/2003 |

2/2  
2/2  
M  
K  
a



20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

Octobre 1995

CANADA

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

| DOSSIERS     | MARQUES  | CLASSES               | N°      | DEPOT<br>DATE | ENREGISTREMENT<br>N°<br>DATE | ECHÉANCE   |
|--------------|----------|-----------------------|---------|---------------|------------------------------|------------|
| LA MA 28.688 | LIBERTEL | Pas de classification | 738.361 | 05/10/1993    | 439.866<br>24/02/1995        | 24/02/2010 |

*Handwritten notes:*  
22  
22  
M4  
to be  
to be  
to be



CABINET WEINSTEIN  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

Service des Marques 18  
Octobre 1995

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

ITALIE

| DOSSIERS  | MARQUES      | CLASSES | N°           | DEPOT      | DATE | N° | ENREGISTREMENT | DATE | ECHÉANCE   |
|-----------|--------------|---------|--------------|------------|------|----|----------------|------|------------|
| MA 28.412 | café<br>ROUX | 42      | MI93C-006850 | 08/10/1993 |      |    |                |      | 08/10/2003 |

Handwritten notes and signatures at the bottom of the page.

CABINET WEINSTEIN  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

Service des marques 21  
Octobre 1995

SUISSE

Titulaire : LA COMPAGNIE IMMOBILIERE-PHENIX

| DOSSIERS  | MARQUES      | CLASSES | N°           | DEPOT      | DATE       | ENREGISTREMENT | N°         | DATE       | ECHEANCE |
|-----------|--------------|---------|--------------|------------|------------|----------------|------------|------------|----------|
| MA 28.410 | café<br>ROUX | 42      | 10801/1993.2 | 30/09/1993 | 30/09/1993 | 415.621        | 30/09/1993 | 30/09/2003 |          |

*Handwritten notes:*  
22  
22  
M  
K  
u  
su

20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

Octobre 1995

CANADA

Titulaire : L'IMMOBILIERE CIDOTEL LIBERTEL.

| DOSSIERS    | MARQUES | CLASSES                | N°      | DEPOT      | DATE | N°      | ENREGISTREMENT | DATE       | ECHÉANCE |
|-------------|---------|------------------------|---------|------------|------|---------|----------------|------------|----------|
| 1 MA 28.686 | CIDOTEL | Pas de classification. | 738.443 | 04/10/1993 |      | 440.126 | 03/03/1995     | 03/03/2010 |          |

*Handwritten notes:*  
2 2  
2 2  
ca  
u  
u

CABINET WEINSTEIN  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

Service des marques 2  
Octobre 1995

ETATS UNIS

Titulaire : L'IMMOBILIERE CIDOTEL LIBERTEL.


| DOSSIERS  | MARQUES | CLASSES | N°         | DEPOT      | DATE | N°        | ENREGISTREMENT | DATE       | ECHÉANCE                                                                     |
|-----------|---------|---------|------------|------------|------|-----------|----------------|------------|------------------------------------------------------------------------------|
| MA 28.687 | CIDOTEL | 42      | 74/456.499 | 04/11/1993 |      | 1 871 701 |                | 03/01/1995 | Affidavit :<br>entre<br>03/01/2000 et<br>03/01/2001<br>Renou :<br>03/01/2005 |

22  
M  
L  
a

CABINET WEINSTEIN  
 20, Avenue de Friedland  
 75008 PARIS

FRANCE

Titulaire : L'IMMOBILIERE CIDOTEL LIBERTEL.  
 (Dossiers repris en Septembre 1993).

| DOSSIERS  | MARQUES                                                                                       | CLASSES | DEPOT<br>N°        | DEPOT<br>DATE            | ENREGISTREMENT<br>N°   | ENREGISTREMENT<br>DATE | ECHEANCE   |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------|--------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|------------|
| MA 28.748 | CIDOTEL                                                                                       | 42      | 829.362            | 17/12/1986               | 1.384.794              |                        | 16/12/1996 |
| MA 28.749 | CIDOTEL<br>LES HOTELS AU CŒUR DE PARIS                                                        | 42      | 829.363            | 17/12/1986               | 1.384.795              |                        | 16/12/1996 |
| MA 28.750 |  CIDOTEL | 42      | 791.104            | 11/04/1986               | 1.682.983              |                        | 10/04/1996 |
| MA 28.751 | CID-HOTELS                                                                                    | 42      | 288.009<br>941.074 | 20/07/1978<br>11/07/1988 | 1.059.140<br>1.476.920 |                        | 10/07/1998 |

*Handwritten notes:*  
 2 2  
 2 2  
 2 2  
 2 2  
 2 2

CABINET WEINSTEIN  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

Service des marques 4  
Octobre 1995

FRANCE

Titulaire : L'IMMOBILIERE CIDOTEL LIBERTEL.  
(Dossiers repris en Septembre 1993).

| DOSSIERS  | MARQUES     | CLASSES                        | DEPOT<br>N° | DATE       | ENREGISTREMENT<br>N° | DATE       | ECHÉANCE |
|-----------|-------------|--------------------------------|-------------|------------|----------------------|------------|----------|
| MA 28.752 | PARK AVENUE | 29, 30, 31<br>32, 33, 41<br>42 | 810.720     | 18/08/1986 | 1.455.495            | 17/08/1996 |          |

*Handwritten notes:*  
2 2  
2 2  
M K a  
du

CABINET WEINSTEIN  
20, Avenue de Friedland  
75008 PARIS

Service des marques I  
Octobre 1995

FRANCE

Titulaire : SOCIETE UNIVERSELLE D'INVESTISSEMENT CIDOTEL LIBERTEL SEXIES  
SAS SVI-CILI SEXIES

| DOSSIERS | MARQUES | CLASSES | DEPOT<br>N° | DEPOT<br>DATE | ENREGISTREMENT<br>N° | ENREGISTREMENT<br>DATE | ECHEANCE |
|----------|---------|---------|-------------|---------------|----------------------|------------------------|----------|
|----------|---------|---------|-------------|---------------|----------------------|------------------------|----------|

|           |                   |    |            |            |            |  |            |
|-----------|-------------------|----|------------|------------|------------|--|------------|
| MA 27.399 | LE RELAIS DU PARC | 42 | 92-430.115 | 07/08/1992 | 92-430.115 |  | 06/08/2002 |
|-----------|-------------------|----|------------|------------|------------|--|------------|

22  
22  
AG  
h  
u  
See

**ANNEXE 6**

**Polices d'assurances transférées aux  
Sociétés Bénéficiaires**

✓ ✓  
✓  
per  
p/a  
a  
lee

## POLICES D'ASSURANCES

ETAT AU 31/10/95

### Anjou Maison individuelle :

- Assurance flotte automobile , LA LILLOISE, 8 059 578 B
- Auto mission , UNI EUROPE, 140 111 059
- Multirisque des Constructeurs de MI, UNI EUROPE, 160 114 296
- Assurance construction MI, CONCORDE, 53 362 589 P
- Assurance SAG, UNI EUROPE 160 115 969
- Assurance Construction MI, COLONIA 200 451  
210 780

### Anjou Aménagement foncier

- Assurances Foncier Conseil : ABEILLE PAIX 83 01 662  
UNI EUROPE 150 111 697  
UNI EUROPE 160 105 025

### Anjou Patrimoine

- Assurance TRC, UAP 375 036 752 303 H
- Assurance Décennale des maitres d'ouvrage, UAP 375 036 752 302
- Assurance Marchand de Biens, UAP 375 036 752 310
- Multirisque Immeuble Propriétaire non occupant, UAP 375 036 750 374
- Multirisque habitation : LA LUTECE 654 75000
- Assurance CIP ARTS Vol : UAP 375 036 744 813 R

*Handwritten marks:*  
Three small checkmarks on the left.  
A large vertical signature in the middle.  
A vertical line with a horizontal tick on the right.  
A signature at the bottom right.

Anjou Services

- Assurance Multirisque Immeuble Occupants : UAP 375 036 720 592
- Responsabilité civile des dirigeants, AIG EUROPE, 7900 390
- Individuelle accidents, AIG EUROPE, 49 00 193
- Assurance automobile, UPE 782 520
- Assurance automobile, LA LILLOISE, 82 17 594
- Assurance CIP transports, AVIAFRANCE 94 92 53  
94 88 50
- Assurance CIP HOTELS, UAP 375 036 744 646 K  
375 036 770 086 M
- Assurance EDUCINVEST CONCORDE 54 130 295  
CONCORDE 60 305 559  
AIG EUROPE 78 00 776  
CONCORDE 54 086 921
- Assurance ESPACE et STRATEGIE, UAP 375 036 720 592
- Assurance FEAL UAP 375 036 754 210 F  
UAP 6 754 211 G  
UAP 375 036 774 126 D  
MUTUELLES DU MANS 5 433 984 J  
UAP 375 036 720 592

*Handwritten marks:*  
Three checkmarks on the left.  
A vertical line with a checkmark at the top, and the letters "RH" above it.  
A checkmark to the right of the vertical line.  
The word "Sen" written below the checkmark.

## ANNEXE 7

### **Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et/ou au profit de CIP transférés aux Sociétés Bénéficiaires**

*Handwritten marks:*  
~ ~ ~  
~  
M P M  
u  
J

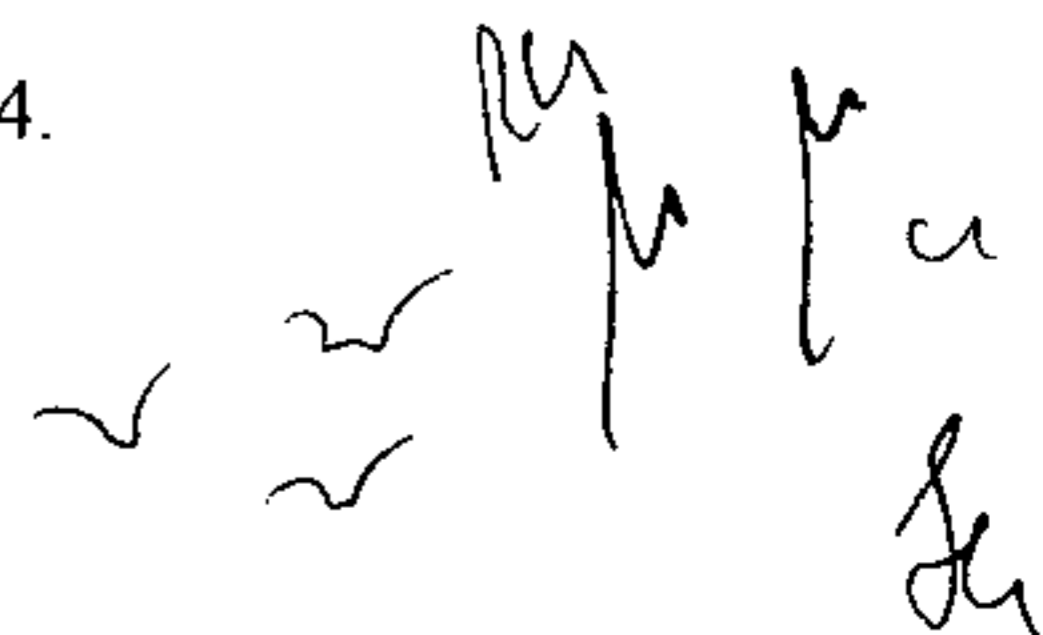
## Annexe 7.1

### **Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et/ou au profit de CIP transférés à Anjou Maison Individuelle**

AN  
M a  
de

**Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et /ou au profit de CIP  
ainsi que toute convention et /ou acte connexe, accessoire s'y rapportant transférés à  
Anjou Maison Individuelle.**

- 1/ Caution de CIP à UNI EUROPE Assurances pour le compte des filiales MAISONS INDIVIDUELLES, en date du 23 Août 1993.
- 2/ Caution de la CGE à SMABTP pour couvrir le montant de la franchise de la police d'assurance souscrite par la Société Maisons Phénix en Responsabilité décennale, en date du 19 octobre 1987.
- 3/ Caution de la CGE à L'ABEILLE GROUPE VICTOIRE pour la police d'assurance souscrite par la Société Maisons Phénix en Responsabilité décennale.
- 4/ Caution de la CGE à L'ABEILLE GROUPE VICTOIRE pour couvrir le montant de la franchise de la police d'assurance souscrite par la Société Maisons Phénix en Responsabilité décennale, en date du 18 Janvier 1989.
- 5/ Protocole d'accord entre CIP et nasco karaoglan group à l'occasion de la cession d'ARMen date du 8 juin 1989.
- 6/ Convention de garantie de CIP à SPGC liée à la cession d'ECL MAISON PHENIX ALSACE, en date du 26 Octobre 1988.
- 7/ Engagement de CIP envers LOCABANQUE dans le cadre de la reprise des actifs de la société MABILLE par COMPOMETAL.
- 8/ Garantie solidaire de CIP au profit de CCME/ CREDIT LYONNAIS/B.N.P./BTP, pour la bonne fin des concours consentis aux filiales Maisons individuelles
- 9/ Convention de trésorerie entre ABACA et MIP ATLANTIQUE, en date du 2 Janvier 1994.
- 10/ Convention de trésorerie entre ABACA et MI en date du 2 Janvier 1994.





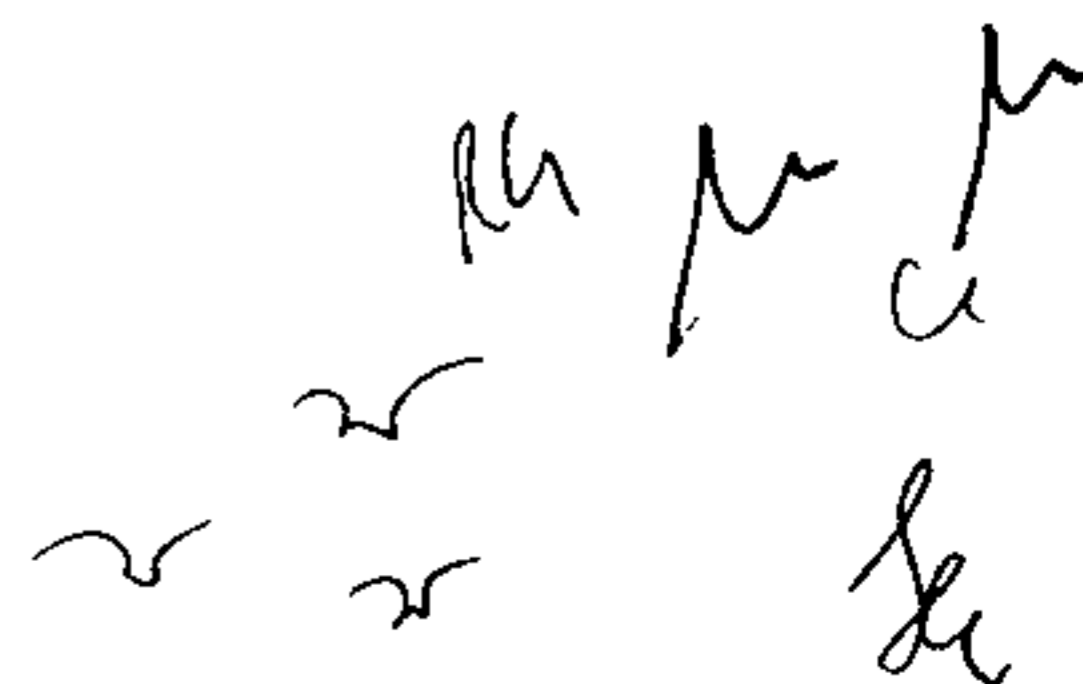
## Annexe 7.2

**Conventions, contrats et engagements souscrits ou  
donnés par et/ou au profit de CIP transférés à  
Anjou Aménagement Foncier**

*Handwritten marks:*  
Three checkmarks (✓) on the left.  
A vertical line with a checkmark (✓) on the right.  
A vertical line with a checkmark (✓) on the right.  
A vertical line with a checkmark (✓) on the right.

**Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et/ou au profit de CIP  
ainsi que toute convention et/ou acte connexe, accessoire s'y rapportant  
transférés à Anjou Aménagement Foncier.**

- 1/ Lettre de confort CIP du 21 octobre 1994, au profit de BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS pour FONCIER CONSEIL.
- 2/ Caution de CIP du 25 juillet 1995, au profit de DEMACHY WORMS pour FONCIER CONSEIL.
- 3/ Promesse de vente de CIP du 18 juillet 1990, consenti à FONCIER CONSEIL. Dans ce cadre, prêt de 940.000,00F accordé par FONCIER CONSEIL à CIP.
- 4/ Convention de trésorerie du 2 janvier 1995, entre COFIPAT et FONCIER CONSEIL avec délégation, par FONCIER CONSEIL, de COFIPAT à CIPH pour le paiement d'une créance.
- 5/ Lettre de confort CIP du 21 octobre 1994, au profit de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - WORMS/SOFAPI pour FONCIER CONSEIL.
- 6/ Engagement de domiciliation du 1 juillet 1992, de FONCIER CONSEIL pour ESPACE & STRATEGIE.
- 7/ Contrat de prêt du 31 décembre 1994 (durée 3 ans), par CIP à FONCIER CONSEIL AMENAGEMENT, d'un montant de 144.823.725Francs.
- 8/ Convention de trésorerie du 2 janvier 1991, entre COMPAGNIE FINANCIERE PHENIX et FONCIER CONSEIL.
- 9/ Acte de cautionnement assorti d'un nantissement de titres, signé le 26 décembre 1990, de CIP au profit de GOBTP concernant la participation de FONCIER CONSEIL à un emprunt obligataire GOBTP. Montant : 30 000 000F
- 10/ Caution de CIP au profit du CREDIT LYONNAIS pour FONCIER CONSEIL, signée le 31 décembre 1990. Caution garantissant l'aval de 750 000,00 F donné par le Crédit LYONNAIS en faveur du GOBTP.



## Annexe 7.3

### **Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et/ou au profit de CIP transférés à Anjou Grandes Opérations**

*Handwritten signature and initials:*  
M. P. M.  
S.

Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et/ou au profit de CIP  
ainsi que toute convention et/ou acte connexe, accessoire s'y rapportant transférés à  
Anjou Grandes Opérations.

- 1/ Protocole transactionnel sur cession d'actions, reprise d'engagement. Prêt d'un montant de 2 000.000,00 Francs pour une durée expirant le 31 décembre 1996. Signé le 24 décembre 1993 entre CIP et M. Charles STOBNICER.
- 2/ SED délègue à CIPP AZUR et COMPAGNIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT une mission d'assistance. Accord signé le 13 novembre 1992.
- 3/ Emprunt de 137.000.000 DM, du 29 décembre 1992, par CIP au CREDIT LYONNAIS.
- 4/ Lettre de CIP, du 31 décembre 1992, confirmant les modalités de remboursement d'une subvention financière accordée par CIP à CANNES BALNEAIRE.
- 5/ Convention de trésorerie, du 2 janvier 1994, entre ABACA et SOCIETE D'AMENAGEMENT NICE - OUEST.
- 6/ Convention de trésorerie, du 2 janvier 1994, entre ABACA et CIP AMENAGEMENT.
- 7/ Nantissement d'espèces au profit de BVH BANK par CIP pour DEFA STUDIOS GmbH, échéance le 2 janvier 1996.
- 8/ Convention de trésorerie du 19 juin 1995 entre COMPAGNIE FINANCIERE PHENIX et SNC BABELSBERG.
- 9/ Crédit d'origine bancaire d'un montant de 250.000.000 F avant mise en place d'un crédit long terme, entre C.G.E et BNP, concernant SNC BABELSBERG. Lettre du 14 décembre 1994 et avenant du 21 juin 1995.
- 10/ Lettre de confort du 3 août 1992, de CIP au profit de CDE pour la SA D'AMENAGEMENT DE NICE OUEST.
- 11/ Engagement de soutien financier, du 15 décembre 1992, par CIP à CANNES BALNEAIRE.
- 12/ Nantissement espèces au profit de BVH BANK par CIP pour EUROMEDIEN BABELSBERG GmbH, échéance le 2 janvier 1996.

*Handwritten signatures and initials:*  
Three checkmarks (✓) on the left.  
Initials "PH" and "L" in the middle.  
A large signature "L" on the right.  
Initials "L" and "C" on the far right.  
A signature "L" at the bottom right.

- 13/ Convention de trésorerie, du 19 juin 1995, entre SNC BABELSBERG et CIP
- 14/ Modalités de remboursement d'une subvention financière de 53 millions de francs que CIP accorde à CANNES BALNEAIRE, date de signature : 31 décembre 1992
- 15/ Engagement de domiciliation du 15 mars 1995, entre SERVICES ET DEVELOPPEMENTS et SNC BABELSBERG.
- 16/ Assistance générale à la rénovation du Palm Beach, signé le 23 décembre 1992 entre SERVICES ET DEVELOPPEMENTS et CANNES BALNEAIRES PALM BEACH CASINO.
- 17/ Lettre confirmant les modalités de remboursement d'une subvention financière accordée par CIP à CANNES BALNEAIRE, datée du 31 décembre 1992.
- 18/ Promesse d'acquisition de droits à construire, du 29 mars 1994, entre CIP et SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (SEMCAD).
- 19/ Contregarantie de la CIP sur la caution que le CREDIT LYONNAIS a émise pour CIP DEUTSCHLAND GmbH en faveur de la TREUHANDANSTALT pour L'acquisition de la société DEFA STUDIOS BABELSBERG GmbH.
- 20/ Caution de CIP au profit de la SOCIETE GENERALE, du 8 août 1991, relatif à l'emprunt à moyen terme contracté par CANNES BALNEAIRE, pour un montant : 30 000 000 F.
- 21/ Caution de CIP, de juillet 1995, contre garantissant la BVH qui s'est porté caution auprès de notaires allemands afin que CCI GmbH perçoive les fonds de ses clients avant le transfert effectif de propriété, matérialisé par une inscription sur Livres Fonciers.
- 22/ Engagement de caution solidaire concernant l'emprunt de 2 500 000 DEM consenti à DEFA STUDIO BABELSBERG GmbH par BVH BANK FÜR VERMOGENSANLAGEN UND HANDEL AG.
- 23/ Contrat d'assurance du 14 août 1995, entre ALTE LEIPZIGER (assureur) et CIPHI BRENNNA (beneficiaire).
- 24/ Contrat de prêt souscrit auprès du Crédit Lyonnais en date du 20 décembre 1992 pour un montant de 137.000.000 DM, ainsi que ses avenants.
- 25/ Protocole transactionnel en date du 24 décembre 1993 entre CIP et Monsieur Charles Stobnica.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

## Annexe 7.4

### **Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et/ou au profit de CIP transférés à Anjou Promotion Bureaux**

Handwritten marks and signatures at the bottom right of the page, including a large stylized signature and several smaller scribbles.

**Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et /ou au profit de CIP ainsi que toute convention et /ou acte connexe, accessoire s'y rapportant transférés à Anjou Promotion Bureaux.**

- 1/ Cession par CIP à Foncière Paris Ouest, en date du 31 Décembre 1993, de ses participations dans Studios de Boulogne pour un prix de 127 000.000 F.
- 2/ Convention de trésorerie entre ABACA et PARIS STUDIOS BILLANCOURT, en date du 2 janvier 1994.
- 3/ Convention de trésorerie entre ABACA et PARIS STUDIOS DE BOULOGNE, en date du 2 janvier 1994.
- 4/ Contrat de prêt de CIP à STUDIO DE BOULOGNE pour les sommes dont STUDIO DE BOULOGNE et PARIS STUDIOS BILLANCOURT sont débitrices, en date du 8 juin 1994.
- 5/ Cession par CIP à la FONCIERE PARIS OUEST de ses participations dans STUDIOS DE BOULOGNE, LAUER SA et PARIS STUDIOS BILLANCOURT pour un prix de 127.000.000 F, en date du 31 décembre 1993.

*Handwritten initials and marks:*  
A small cluster of handwritten marks, including the letters 'RU', 'M', 'U', and 'S', along with some illegible scribbles.

## Annexe 7.5

### **Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et/ou au profit de CIP transférés à Anjou Promotion Logements**

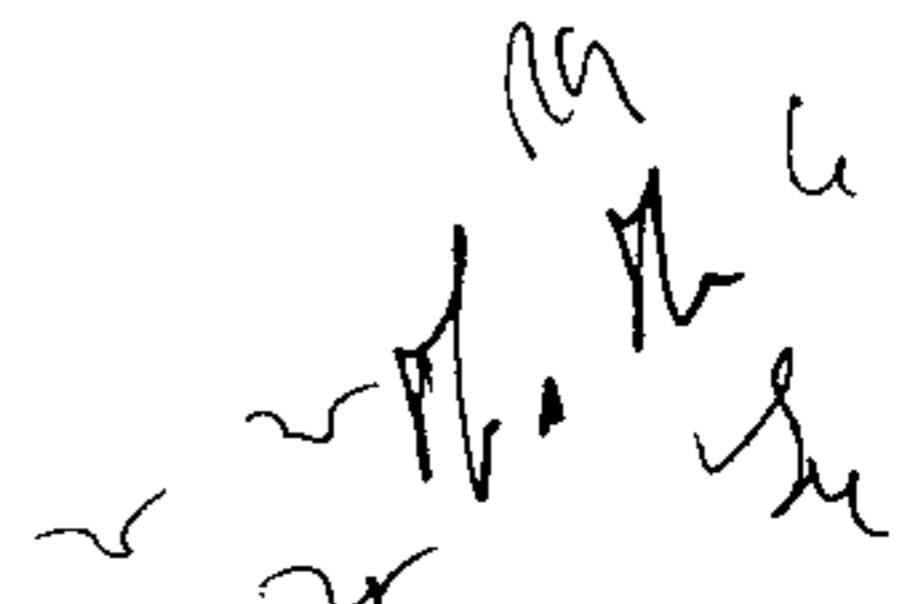
Handwritten marks and signatures in the bottom right corner, including several checkmarks and the initials "PC" and "JG".

**Conventions, contrats et engagements donnés par et/ou au profit de CIP,  
ainsi que toute convention et/ou acte connexe, accessoire s'y rapportant transférés à  
Anjou Promotion Logements**

- 1/ Caution solidaire donnée par CIP au bénéfice du COMPTOIR DES ENTREPRENEURS (CDE), contre garantissant une caution donnée par le CDE au bénéfice de l'administration fiscale pour un litige avec la SOCOFIM. Date d'autorisation par le Conseil d'Administration : le 7 avril 1995. Montant : 1.577.400 F. (numéro d'engagement : C57)
- 2/ Caution solidaire donnée par CIP pour SAZUI au bénéfice de la Banque Hypothécaire Européenne dans le cadre d'un crédit par caisse et d'une garantie d'achèvement de constructions. Date de signature : le 15 juillet 1994. Montant : 28.700.000 F. (numéro d'engagement : C53)
- 3/ Convention d'assistance entre CIP et PROGEMO en matière de notoriété, d'image et de marques. Date de signature : 15 janvier 1991.
- 4/ Ouverture de crédit en compte courant au bénéfice de CIPP Rhône-Alpes Construction par le Crédit des Entrepreneurs. Date de signature : 28 août 1995. Montant : 16.500.000 F
- 5/ Ouverture de crédit au bénéfice de CIPP Rhône-Alpes Construction par le Comptoir des Entrepreneurs. Date de signature : 28 mars 1995. Montant : 7.000.000 F.
- 6/ Convention de trésorerie entre ABACA et BOVARY en date du 2 janvier 1994.
- 7/ Convention de trésorerie entre ABACA et BARDI en date du 2 janvier 1994.
- 8/ Convention de trésorerie entre ABACA et ARICAL en date du 16 janvier 1994.
- 9/ Convention de délégation parfaite de CIPH envers ABACA d'une dette d'un montant de 21.966.154,52 F à l'égard de SCI PONT DE LEVALLOIS en date du 15 juin 1995.
- 10/ Convention de délégation parfaite de PROGEMO envers ABACA d'une dette d'un montant de 5.843.956,27 F à l'égard de BARDI en date du 14 juin 1995.
- 11/ Caution solidaire complémentaire donnée par CIP pour SAZUI au bénéfice de la Banque Hypothécaire Européenne dans le cadre d'un crédit par caisse et d'une garantie d'achèvement de constructions. Date de signature : 21 décembre 1993. Montant : 29.427.000 F. (numéro d'engagement : C43)
- 12/ Caution solidaire complémentaire donnée par CIP pour SAZUI au bénéfice de la Banque Hypothécaire Européenne dans le cadre d'un crédit par caisse et d'une garantie d'achèvement de constructions. Date d'autorisation par le Conseil d'Administration : 20 janvier 1994. Montant : 12.300.000 F. (numéro d'engagement : C48)

*an*  
*u*  
*u*  
*u*

- 13/ Convention de trésorerie entre ABACA et SAZUI en date du 2 janvier 1994.
- 14/ Contrat de substitution d'ABACA par rapport à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES pour les opérations de trésorerie de QUARTIER COQ en date du 1er janvier 1995.
- 15/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIST en date du 2 janvier 1994.
- 16/ Convention de trésorerie entre ABACA et CM LYON en date du 2 janvier 1994.
- 17/ Convention de trésorerie entre ABACA et LES HAUTS DE VILLERS en date du 2 janvier 1994.
- 18/ Convention de trésorerie entre ABACA et IMMOLISIRS en date du 2 janvier 1994.
- 19/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI LECLERC VENEZUELA en date du 2 janvier 1994.
- 20/ Convention de trésorerie entre ABACA et NOUVEL ESPACE en date du 2 janvier 1994.
- 21/ Convention de trésorerie entre ABACA et CFFI en date du 2 janvier 1994.
- 22/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et CII PROGEMO avec délégation, par CII PROGEMO, de COFIPAT à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES pour le paiement d'une créance de 7.807.030,99 F en date du 2 janvier 1995.
- 23/ Cession de créance de CIPPP à ABACA par rapport à COMPAGNIE FINANCIERE PHENIX en date du 17 janvier 1995.
- 24/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP OCEAN CONSTRUCTION en date du 2 janvier 1994.
- 25/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP NORMADIE CONSTRUCTION en date du 2 janvier 1994.
- 26/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP IDF SERVICES en date du 2 janvier 1994.
- 27/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP IDF CONSTRUCTION en date du 2 janvier 1994.
- 28/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP GSO CONSTRUCTION en date du 2 janvier 1994.
- 29/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP AZUR CONSTRUCTIONV
- 30/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP ATLANTIQUE CONSTRUCTION en date du 2 janvier 1994.



- 31/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP ALSACE en date du 2 janvier 1994.
- 32/ Convention de trésorerie entre ABACA et CII PROGEMO en date du 2 janvier 1994.
- 33/ Convention de trésorerie entre ABACA et LE CAPITOLE en date du 2 janvier 1994.
- 34/ Convention de trésorerie entre ABACA et PROGEMO en date du 2 janvier 1994.
- 35/ Convention de trésorerie entre ABACA et CORTIM en date du 2 janvier 1994.
- 36/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIP VENTE en date du 2 janvier 1994.
- 37/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPPP SERVICES en date du 2 janvier 1994.
- 38/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP PROVENCE SERVICES en date du 2 janvier 1994.
- 39/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP RHÔNE ALPES SERVICES en date du 2 janvier 1994.
- 40/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP RHÔNE ALPES CONSTRUCTION en date du 2 janvier 1994.
- 41/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP PROVENCE CONSTRUCTION en date du 2 janvier 1994.
- 42/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP RHÔNE ALPES SERVICES en date du 2 janvier 1994.
- 43/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPP en date du 2 janvier 1994.
- 44/ Ouverture de crédit par UNICREDIT SA à PIERNORMAND SNC. Date de signature : 9 juin 1995. Montant total : 11.500.000 F.
- 45/ Convention de délégation parfaite de SCI L'ECHANGEUR envers ABACA d'une dette d'un montant de 12.171.678,36 F à l'égard de PROGEMO. Date de signature : 14 juin 1995.
- 46/ Convention de délégation parfaite de BARDI envers ABACA d'une dette d'un montant de 6.686.987,25 F à l'égard de CIPPP. Date de signature : 15 juin 1995.
- 47/ Convention de délégation parfaite de CIPPP envers ABACA d'une dette d'un montant de 216.785.891,15 F à l'égard de CIPP IDF CONSTRUCTION. Date de signature : 29 juin 1995.
- 48/ Convention de mise à disposition de personnel de CIPPP SERVICES auprès de ABACA. Date de signature : 1er janvier 1993.

Handwritten signature and initials in black ink, located in the bottom right corner of the page. The signature appears to be 'M. J. A.' with a large 'M' and 'J' and a smaller 'A' to the right. There are also some smaller, less distinct marks below it.

- 49/ Convention de délégation parfaite de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES envers ABACA d'une dette d'un montant de 439.433,66 F à l'égard de CIPP IDF CONSTRUCTION. Date de signature : 13 juillet 1995.
- 50/ Convention de mise à disposition de personnel de CIPPP SERVICES auprès de ABACA. Date de signature : 1er janvier 1993.
- 51/ Contrat de substitution entre CIPPP et ABACA pour la gestion des opérations de trésorerie des filiales "Promotion" du groupe CIP. Date de signature : 2 janvier 1994.
- 52/ Lettre de confort donnée par CIP au bénéfice de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE dans le cadre d'un crédit accordé à PIERSUD pour le financement d'un programme immobilier. Date de signature : 24 octobre 1991. (numéro d'engagement : LC 9106)
- 53/ Lettre d'intention de la CIP au bénéfice du CREDIT LYONNAIS dans le cadre d'un prêt à la SNC QUARTIER COQ. Date de signature : 21 février 1991.
- 54/ Lettre de confort donnée par CIP au profit du CREDIT LYONNAIS au titre d'un crédit consenti à la SNC QUARTIER COQ. Montant total : 20.000.000 F. Date d'approbation par le Conseil d'Administration : 7 avril 1995. (numéro d'engagement : LC 9502A)
- 55/ Caution donnée par CIP à la Société Générale en contre garantie de la caution donnée par la Société Générale au profit de l'administration fiscale concernant les redressements notifiés à PROGEMO SA. Montant : 7.833.769 F. Date de signature : 7 juillet 1994. (numéro d'engagement : CR 19)
- 56/ Lettre de confort donnée par CIP au profit de la SOCIETE GENERALE dans le cadre d'une caution bancaire délivrée par la SOCIETE GENERALE pour l'obtention de la carte professionnelle d'IMMOBILIERE 105. Montant : 500.000 F. Date de signature : 19 avril 1993. (numéro d'engagement : LC 9308)
- 57/ Lettre de confort donnée par CIP au profit de la SOCIETE GENERALE dans le cadre des concours qui pourraient être accordés à ARICAL et à la SNC CIPP ALSACE. Date de signature : 23 août 1993. (numéro d'engagement : LC 9313)
- 58/ Engagement de CIP envers INTERCITES dans le cadre d'un crédit-bail entre INTERCITES et la COMPAGNIE IMMOBILIERE DE STATIONNEMENT. Montant : 42.000.000 F. Date d'approbation par le Conseil d'Administration : 30 avril 1993. (numéro d'engagement : C42)
- 59/ Lettre de confort donnée par CIP au profit du CREDIT LYONNAIS au titre de crédits consentis aux SCI RAMEAU, VERDI, BIZET, LULLI et ROSSINI. Montant total : 95.000.000 F. Date d'approbation par le Conseil d'Administration : 7 avril 1995. (numéro d'engagement : LC 9502B)
- 60/ Lettre de confort CIP du 7 avril 1995, au profit de CREDIT LYONNAIS pour les sociétés SCI RAMEAU, VERDI, BIZET, LULLY et ROSSINI.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature that appears to be 'M. Lully' and several smaller initials.

- 61/ Engagement de caution solidaire, en date du 2 mars 1994, donné par CIP au bénéfice de la SEMARELP et concernant la Compagnie Foncière Financière et Immobilière en garantie du paiement différé par CFFI de l'acquisition de droits à construire dans la ZAC du Front de Seine pour un montant de 54 147 500 F.
- 62/ Garantie à première demande donnée, en date du 13 mars 1995 par CIP à la SOCIETE GENERALE concernant le paiement différé du prix d'un terrain et de droits à construire dus à la SEMARELP par CFFI pour un montant de 54 147 500F.
- 63/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI DU PONT DE LEVALLOIS, en date du 2 janvier 1994.
- 64/ Lettre de confort de CIP au profit de COMPTOIR DES ENTREPRENEURS contregarantissant une garantie de non dépassement de prix convenue dans un contrat de promotion signé par CIPP IDF SERVICES avec AXAMUR pour la réalisation de la ZAC PIRELLI, en date du 20 juillet 1992.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are several distinct marks, including what appears to be a signature 'en' and other scribbles.

## Annexe 7.6

**Conventions, contrats et engagements souscrits ou  
donnés par et/ou au profit de CIP transférés à  
Anjou Patrimoine**

en le la a  
v r sh

**Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et /ou au profit de CIP ainsi que toute convention et /ou acte connexe, accessoire s'y rapportant transférés à Anjou Patrimoine.**

- 1/ Engagement de caution solidaire de CIP auprès de la SOGEFIMUR relatif au crédit-bail au profit de CIPH PATRIMOINE, pour un montant de 175 Millions de francs.
- 2/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et MPI en date du 1er Juillet 1995.
- 3/ Cession par ABACA à COFIPAT d'une créance en compte courant sur MPI, en date du 1er juillet 1995, d'un montant de 26.148.905 F.
- 4/ Cession par COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES à COFIPAT d'une créance en compte courant sur MPI, en date du 1er Juillet 1995, pour un montant de 2.130.341 F.
- 5/ Cession par ABACA à COFIPAT d'une créance en compte courant sur SCI LE PRIEURE, en date du 30 Avril 1995, pour un montant de 336.058,88 F.
- 6/ Convention de trésorerie entre CFP et Vacantel Héliotel Marine, en date du 1 Juin 1993.
- 7/ Convention de trésorerie entre CFP et SARL Grand Voile, en date du 26 Décembre 1991.
- 8/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et Emperor Real Estate, en date du 1er Juillet 1995.
- 9/ Promesse de vente de CIP à Banque du PHENIX, à échéance du 29 Décembre 1995 pour l'acquisition de 2 000 000 titres de KLEBER LUBECK.
- 10/ Convention de trésorerie entre ABACA et MPI, en date du 17 Janvier 1994.
- 11/ Garantie locative donnée par CIP à Financière Bassano Cambacérès, en date du 15 Septembre 1992.
- 12/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et FPI, en date du 20 Juillet 1995.
- 13/ Convention de trésorerie entre ABACA et AICM, en date du 2 Janvier 1994.
- 14/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et Société Régionale d'Investissements Immobiliers.
- 15/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et VILLETTE GESTION SNC, en date du 31 Mai 1995.

*Handwritten signatures and initials:*  
~ ~ ~ ~ ~  
u  
Je

- 16/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et VINIPAT avec délégation à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 2 Janvier 1995 pour le paiement d'une dette de 5.341,66 F.
- 17/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et Compagnie Immobilière Percier avec délégation à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 2 Janvier 1995 pour le paiement d'une créance de 139.871.248 F.
- 18/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et Financière HTN avec délégation à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 2 Janvier 1995, pour le paiement d'une créance de 91.964.381, F.
- 19/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et CIPH PATRIMOINE avec délégation à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 2 Janvier 1995, pour le paiement d'une créance de 173.745.051, 70 F.
- 20/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et Société PINET avec délégation à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 2 Janvier 1995, pour le paiement d'une créance de 368.814, 84 F.
- 21/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et SCI LE PRIEURE avec délégation à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 2 Janvier 1995 pour une créance de 1.323.118,15 F.
- 22/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et SCI CHATEAU DE BRANDA, en date du 2 Janvier 1995, avec délégation à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES pour une créance de 14.984.652, 34 F.
- 23/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et Elysees Monceau Phénix avec délégation à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 2 Janvier 1995 pour une créance de 31 394.309 F.
- 24/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES avec délégation à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 2 Janvier 1995 pour une créance de 14. 878.980,08 F.
- 25/ Cession par COFIPAT à COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES d'une créance en compte courant sur FPI, en date du 21 Août 1995, pour un montant de 6.028.766, 47 F.
- 26/ Cession par ABACA à COFIPAT d'une créance en compte courant sur FPI, en date du Juillet 1995, pour un montant de 5.561.075 F.
- 27/ Cession par ABACA à COFIPAT d'une créance en compte courant sur CIPH PATRIMOINE, en date du 30 Avril 1995, pour un montant de 221. 365. 525,68 F.
- 28/ Cession par ABACA à COFIPAT d'une créance en compte courant sur Financière HTN, en date du 30 Avril 1995, pour un montant de 3.302.996,65 F.

*Handwritten signature and initials:*  
A large, stylized signature, possibly "M. P. H.", is written in the bottom right corner. Below it, there are several smaller, less distinct handwritten marks and initials, including what appears to be "a" and "H".

- 29/ Cession par ABACA à COFIPAT d'une créance en compte courant sur Château du BRANDA, en date du 30 Avril 1995, pour un montant de 9.268.390 F.
- 30/ Convention de trésorerie entre CFP et Societe PARISIENNE DE PLACEMENT IMMOBILIER, en date du 2 Janvier 1991.
- 31/ Lettre de confort CIP au profit du CREDIT LYONNAIS qui a accordé une ligne de caution à FINANCIERE BASSANO CAMBACERES, en date du 18 Décembre 1990.
- 32/ Convention de trésorerie entre CFP et MARIGNAN, en date du 9 Mars 1992.
- 33/ Transfert d'une garantie de passif due au titre de la cession de la société ECL Maison Phénix de CIP à COMPAGNIE IMMOBILIERE PERCIER en date du 30 Décembre 1994.
- 34/ Caution de CIP à la SOCIETE GENERALE, au titre de l'emprunt consenti à SNC FINANCIERE HTN.
- 35/ Engagement CIP envers la SOCIETE GENERALE dans le cadre d'un prêt à ELYSEES MONCEAU PHENIX pour l'acquisition des immeubles situés avenue friedland à PARIS, en date du 26 Novembre 1992.
- 36/ Promesse de vente entre CIP ET BANQUE PALLAS des titres COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 17 Mai 1994.
- 37/ Contrat de bail précaire entre CIP, ELYSEES MONCEAU PHENIX et SOCIETE APRIL FILM, en date du 30 Avril 1995 jusqu'au 30 Septembre 1996.
- 38/ Convention de trésorerie entre ABACA et MARIGNAN, en date du 2 Janvier 1994.
- 39/ Convention de trésorerie entre ABACA et IR GESTION, en date du 31 Janvier 1994.
- 40/ Convention de trésorerie entre ABACA et IMMOBILIERE LA ROTONDE, en date du 2 Janvier 1994.
- 41/ Convention de trésorerie entre ABACA et FPI, en date du 2 Janvier 1994.
- 42/ Convention de trésorerie entre ABACA et ELYSEES MONCEAU PHENIX, en date du 2 Janvier 1994.
- 43/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI DU GOLF, en date du 2 Janvier 1994.
- 44/ Délégation parfaite de CII PROGEMO envers ABACA d'une dette de 13. 743.400, 39 F à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 22 Juin 1995.
- 45/ Convention de délégation parfaite de CIPP IDF SERVICES envers ABACA d'une dette de 6.810, 87 F à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 29 Juin 1995.

*Handwritten signature and initials:*  
A vertical line with a hook at the top, followed by a large 'M' and a smaller 'a'. Below these are several wavy lines and a signature that appears to be 'Ser'.

- 46/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI LIMOSIN, en, date du 15 Juin 1995 et délégation parfaite de SCI LIMOSIN envers ABACA pour une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 4 367 979,34 F.
- 47/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI ARLANDES et délégation parfaite de SCI ARLANDES envers ABACA pour une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 1 795 906, 91 F.
- 48/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI SOLVAY et délégation parfaite de SCI SOLVAY envers ABACA pour une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 16 512 259,66 F.
- 49/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI FRANKLIN et délégation parfaite de SCI FRANKLIN envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 4 396 832 F, en date du 15 Juin 1995.
- 50/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI EIFFEL et délégation parfaite de SCI EIFFEL envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 739 726 F en date du 15 Juin 1995.
- 51/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI LEPINE et délégation parfaite de SCI LEPINE envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 4 045 649,39 F, en date du 15 Juin 1995.
- 52/ Convention de trésorerie entre ABACA et la SCI AMPERE et délégation parfaite de la SCI AMPERE envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 4 449 750,92 F.
- 53/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI COPERNIC et délégation parfaite de SCI COPERNIC envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 4 412 381 F en date du 15 Juin 1995.
- 54/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI DELESSERT et convention de délégation parfaite de SCI DELESSERT envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 1 268 932 F.
- 55/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI JOUGET et délégation parfaite de SCI JOUGET ENVERS ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DES PONT DES HALLES de 1 777 887,58 F, en date du 15 juin 1995.
- 56/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI LAVOISIER et délégation parfaite de SCI LAVOISIER envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 4 463 053,52 F en date du 15 Juin 1995.
- 57/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI APPERT et délégation parfaite de SCI APPERT envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 552.959,85 F. en date du 15 Juin 1995.
- 58/ Convention de trésorerie entre ABACA et SCI L'ECHANGEUR et délégation parfaite de SCI L'ECHANGEUR envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 20 793 019, 22 F, en date du 15 Juin

*Handwritten signatures and initials:*  
M  
u  
fe

1995.

- 59/ Convention de délégation de CIPP PROVENCE SERVICES envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 262 239, 45 F en date du 30 Juin 1995
- 60/ Délégation parfaite de SCI LE CAPITOLE envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 12 702 925, 57 F. en date du 30 Juin 1995
- 61/ Délégation parfaite de CIPP RHONE ALPES SERVICES envers ABACA d'une dette à l'égard de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES de 4 550 238, 01 F, en date du 30 Juin 1995
- 62/ Convention de trésorerie entre ABACA et CIPH PATRIMOINE en date du 2 Janvier 1994.
- 63/ Convention de trésorerie entre ABACA et COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 2 Janvier 1994.
- 64/ Cession d'une créance d'ABACA sur FPI au bénéfice de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES, en date du 31Août 1995 pour un montant de 374 788, 89 F.
- 65/ Convention de trésorerie entre ABACA et CHATEAU DE BRANDA en date du 18 Janvier 1994.
- 66/ Convention de trésorerie entre ABACA et ARMORINVEST, en date du 2 Janvier 1994.
- 67/ Lettre de confort CIP à B.N.P. dans le cadre d'une garantie donnée à Compagnie Immobilière Percier, en date du 18 mai 1990 pour un montant de 10 000 F.
- 68/ Délégation parfaite de Compagnie Immobilière du Pont des Halles envers ABACA d'une dette à l'égard de la Société ARCHIMEDE de 176.362, 72 F.
- 69/ Convention de trésorerie entre CFP et HTN, en date du 17 septembre 1992.
- 70/ Avance d'actionnaire de CIP à Elysée Monceau Phénix, en date du 31 Décembre 1992.
- 71/ Transfert entre CIP et COMPAGNIE IMMOBILIERE PERCIER de garantie de passif UFILOG du 28 Juin 1991, en date du 30 Décembre 1994.
- 72/ Contrat de bail précaire conclu le 30 mai 1995 entre Elysées Monceau PhénixSNC (bailleur/ , la société April Film (preneur/ et CIP SA.
- 73/ Garantie locative TOUR LA VILLETTE entre CIP et SPADINE VILLETTE, en date du 15 Septembre 1992.
- 74/ Convention de trésorerie ne date du 1er octobre 1991 entre CFP et SCI HELIOTEL MARINE.

*Handwritten signature and initials:*  
M P M  
a  
S

- 75/ Convention de rémunération de compte courant d'associé entre CIP et Société des HOTELS ASTOR, en date du 31 Décembre 1993.
- 76/ Cession par COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES à COFIPAT d'une créance en compte courant sur ABACA pour un montant de 87.753.320,03 F.
- 77/ Cession par Elysées Monceau Phénix à COFIPAT d'une créance en compte courant sur ABACA pour un montant de 25.517.198,57 F.
- 78/ Cession par COMPAGNIE IMMOBILIERE DU PONT DES HALLES à COFIPAT d'une créance en compte courant sur ABACA pour un montant de 87.753.320,03 F.
- 79/ Garantie de passif consentie lors de la cession des titres FPI et ses filiales le 6 septembre 1995.
- 80/ Convention de trésorerie entre Abaca et Alpinvest en date du 2 janvier 1994.
- 81/ Convention de trésorerie entre Cofipat et Alpinvest en date du 2 janvier 1995.
- 82/ Convention de trésorerie entre COFIPAT et CIP ARTS en date du 2 janvier 1995.
- 83/ Convention de trésorerie en date du 1er décembre 1994 entre ABACA et SELOI.

*Handwritten signature or initials, possibly "L. B. C. S."*

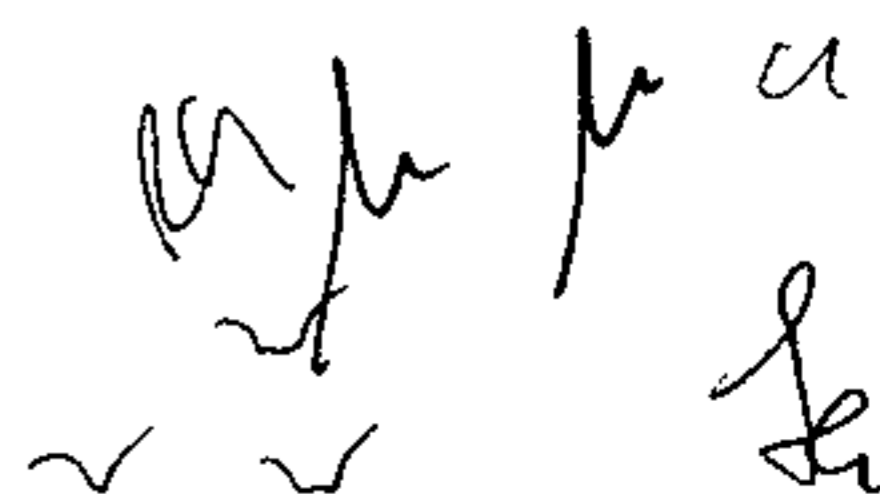
**Annexe 7.7**

**Conventions, contrats et engagements souscrits ou  
donnés par et/ou au profit de CIP transférés à  
Anjou Services**

Handwritten marks and signatures in the bottom right corner, including several checkmarks and illegible scribbles.

**Conventions, contrats et engagements souscrits ou donnés par et/ou au profit de CIP ainsi que toute convention et/ou acte connexe, accessoire s'y rapportant transférés à Anjou Services.**

- 1° / Aval donné par CIP le 30 décembre 1994 au profit de OBC - Société Générale - Crédit du Nord concernant Educinvest et ses filiales pour un montant de 30.000.000 FRF (numéro d'engagement C 56).
- 2° / Accord portant octroi par Fortyseven au profit de CIP d'une hypothèque de second rang en garantie du remboursement d'un prêt arrivant à échéance le 30 juin 2004.
- 3° / Garantie à première demande donnée le 30 juin 1994 par CIP et Féal au profit de International Financial Corporation ("IFC") concernant un crédit de 22,5 millions de dollars accordé à la SEM Thong Nhat Métropole et un crédit de 7 millions de dollars accordé à la SEM par IFC et les sociétés Elysées Général Oriental Investments BV et Nederlandse Financierings Maatschappi (numéro d'engagement C 55).
- 4° / Caution donnée par CIP à la Société Générale en contre garantie de la caution donnée par la Société Générale au profit de l'administration fiscale pour un montant de 283.105 FRF concernant les redressements notifiés à la Compagnie Internationale d'Équipement (numéro d'engagement C 68).
- 5° / Garantie de passif autorisée le 11 mai 1994 par le conseil d'administration de Proxy Communication au profit de Média 7 concernant l'acquisition de 2.819 actions de Votre Music (numéro d'engagement G 01).
- 6° / Caution solidaire donnée le 28 septembre 1995 par CIP au profit de la Banque Odier Bungener Courvoisier en garantie de l'autorisation de découvert accordée à Educinvest pour un montant de 7 millions de francs (numéro d'engagement C 64).
- 7° / Caution donnée le 21 juin 1995 par CIP à la Société Générale en contre garantie de la caution donnée par la Société Générale au profit de l'administration fiscale pour un montant de 11.942.766 FRF concernant les redressements notifiés à la Société d'Investissements et de Participation - SIP (numéro d'engagement C 59).
- 8° / Lettre de confort donnée par CIP le 28 mars 1995 au profit de la Société Générale pour un montant de 66.400.000 FRF concernant le marché de rénovation de l'Hôtel Athénée Palace à Bucarest (numéro d'engagement LC 9501)
- 9° / Caution approuvée par le conseil d'administration de CIP le 30 juin 1995 au profit du CIC portant contre garantie de la caution donnée par le CIC à l'administration



fiscale pour un montant de 2.515.421 FRF concernant les redressements notifiés à la Société Immobilière de la Rue Poussin (numéro d'engagement C 60).

- 10°/ Nantissement de 7.461 actions de Carré des Champs Elysées donné le 31 décembre 1991 par CIP au profit du Comptoir des Entrepreneurs en garantie du remboursement d'un prêt à long terme de 37,1 millions de francs (numéro d'engagement N 9112B).
- 11°/ Lettre de confort de CIP du 16 octobre 1995 au profit de la Banque Régionale de l'Ouest pour Vercelleto Construction S.A.
- 12°/ Contrat de partenariat avec l'équipe de France de Football conclu le 8 juin 1995 entre Services Développements et Football France Promotion (numéro du contrat 56).
- 13°/ Nantissement de 22.590 actions de la Fermière du Casino Municipal de Cannes donné le 12 octobre 1994 par CIP au profit de la Société Générale en garantie du remboursement d'un prêt de 145.000.000 de francs (numéro d'engagement N 9307).
- 14°/ Caution donnée le 17 décembre 1990 par CIP à la SOFIB en garantie du paiement à la société Abela d'une somme à percevoir à l'issue d'un procès en cours par la société Gray d'Albion et devant être reversée à Abela (numéro d'engagement C 12).
- 15°/ Contrat de prêt participatif conclu le 14 mars 1991 entre CIP SA (Prêteur) et la Fermière du Casino Municipal de Cannes (Emprunteur) d'un montant de 190.000.000 FRF pour l'acquisition de titres de la société Le Gray.
- 16°/ Convention du 30 décembre 1994 entre CIP et la CGE portant notamment répartition des sommes versées par Pinault Printemps Redoute et des pertes sur Prony Communication.
- 17°/ Pacte d'actionnaires du 20 mai 1991 entre CIP, Le Gavroche Ltd., Monsieur Albert Henri Roux et Michel Albert Roux portant notamment prise de participation de CIP dans le Gavroche Ltd.
- 18°/ Contrat de prêt de participation d'un montant de 5.000.000 FRF conclu entre CIP (prêteur) et la Société Compagnie Audiovisuelle Phénix SA concernant le financement d'un film par la CAP au bénéfice d'Inédit Productions SARL.
- 19°/ Convention de trésorerie en date du 17 mars 1992 entre CFP et CCIP..
- 20°/ Convention de trésorerie en date du 14 décembre 1992 entre CFP et CIP Formation.
- 21°/ Convention de trésorerie en date du 2 janvier 1994 entre Abaca et CIP Formation.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including several distinct marks and names.

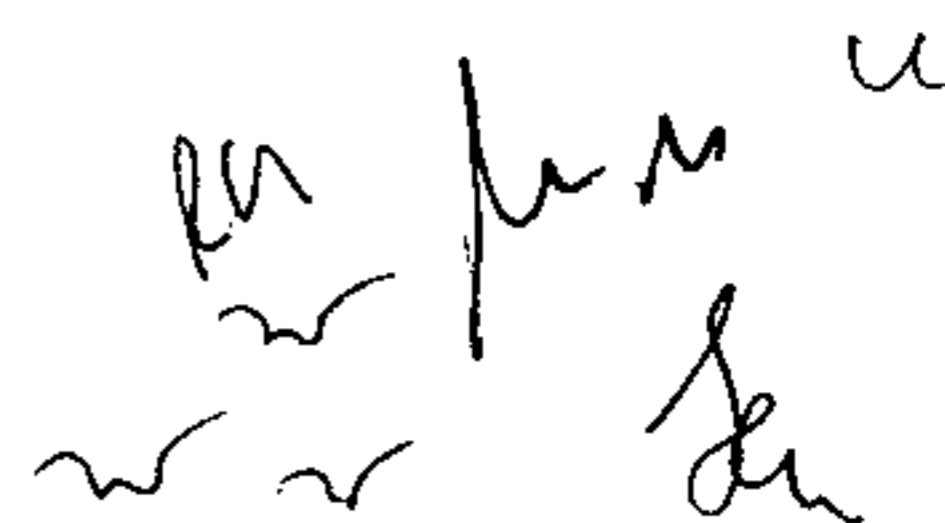
- 22°/ Bail en date du 31 mars 1991 conclu entre Services et Développements (Preneur) et GAN Vie (bailleur) (numéro de contrat 39).
- 23°/ Licence d'utilisation du progiciel UNIF en date du 7 mars 1994 entre Services et Développements et Cartésis (numéro de contrat 47).
- 24°/ Prêt d'un montant de 2.409.310 £ consenti le 5 mai 1994 par IHD Amsterdam Limited (numéro de contrat 85).
- 25°/ Contrat de maintenance de matériel informatique conclu le 23 mars 1995 entre Services et Développements et ECS Maintenance (numéro de contrat 65 B).
- 26°/ Contrat de maintenance de matériel informatique conclu le 1er février 1995 entre Services et Développements et ECS Maintenance (numéro de contrat 65).
- 27°/ Aval d'un billet à ordre de 2.500.000 FRF émis par CIP en faveur du GOBTP dans le cadre de l'emprunt obligataire émis en mai 1991 (numéro d'engagement N 9112A).
- 28°/ Aval d'un billet à ordre de 1.750.000 FRF émis par CIP en faveur du GOBTP dans le cadre de l'emprunt obligataire de 70 millions de francs émis le 27 décembre 1990 (numéro d'engagement N 9101).
- 29°/ Prêt d'un montant de 90.000.000 FRF consenti le 24 juin 1992 par le GOBTP (numéro de contrat 82).
- 30°/ Prêt d'un montant de 20.000.000 FRF consenti le 3 décembre 1991 par le GOBTP (numéro de contrat 81).
- 31°/ Prêt d'un montant de 80.000.000 FRF consenti le 30 octobre 1991 par le GOBTP (numéro de contrat 80).
- 32°/ Prêt d'un montant de 100.000.000 FRF consenti le 17 décembre 1991 par le GOBTP (numéro de contrat 79).
- 33°/ Prêt d'un montant de 60.000.000 FRF consenti le 12 mars 1991 par le GOBTP (numéro de contrat 78).
- 34°/ Prêt d'un montant de 50.000.000 FRF consenti en mars 1987 par le GOBTP (numéro de contrat 76).
- 35°/ Accord transactionnel conclu le 18 avril 1995 entre CIP et CCP / Catherine Mamet / SED portant notamment annulation et substitution du contrat en date du 15 juillet 1992 (numéro de contrat 93).
- 36°/ Prêt consenti le 31 décembre 1991 par le Crédit des Entrepreneurs à CIP d'un montant de 37.100.000 FRF (numéro de contrat CIP 5).

AM  
u  
~  
~  
M M  
e

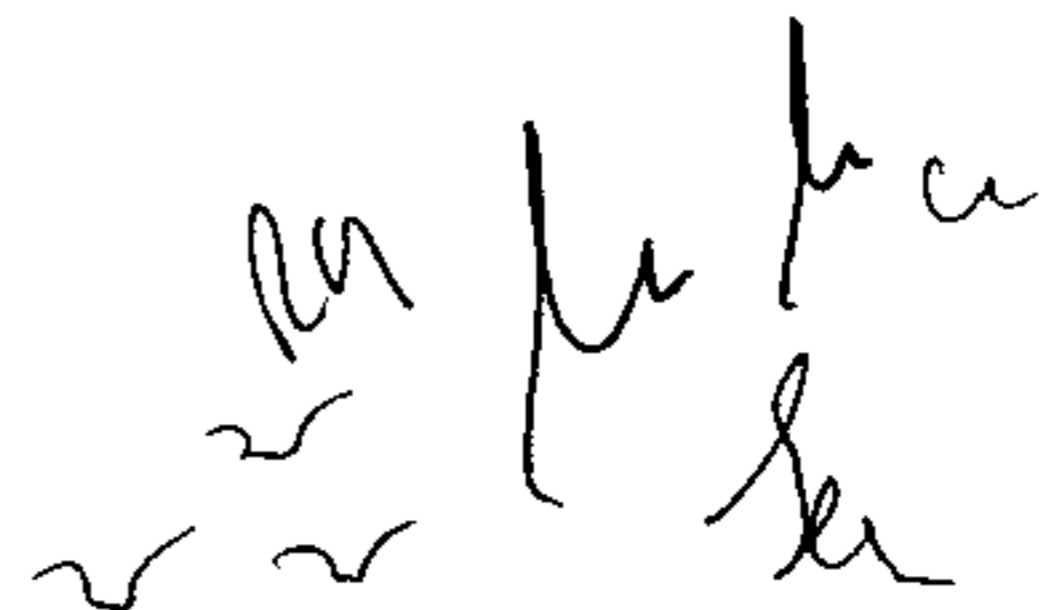
- 37°/ Prêt consenti le 31 décembre 1991 par le Crédit des Entrepreneurs à CIP d'un montant de 37.100.000 FRF (numéro de contrat 84).
- 38°/ Licence d'utilisation du logiciel Eurocash en date du 31 janvier 1995 entre SED et CERG Finance Services (numéro de contrat 92).
- 39°/ Aval d'un billet à ordre de 500.000 FRF correspondant au fonds de garantie de l'emprunt GOBTP 20 MF - 9,40%, 12/91 et caution (numéro d'engagement C R14).
- 40°/ Aval d'un billet à ordre de 2.500.000 FRF correspondant au fonds de garantie de l'emprunt GOBTP 50 MF - 03/87 (numéro d'engagement C R02).
- 41°/ Avis de confirmation d'une opération de taux plancher entre CIP et la BNP en date du 7 juillet 1992.
- 42°/ Prêt d'un montant de 70.000.000 FRF consenti le 4 décembre 1990 par le GOBTP (numero de contrat 77).
- 43°/ Opérations d'échange de conditions intérêts pour un montant de 300.000 FRF entre CIP et la Société Générale.
- 44°/ Avis de confirmation d'une opération de taux plancher (200.000 FRF) entre CIP et la Société Générale en date du 21 avril 1993.
- 45°/ 3 opérations d'échange de conditions intérêts pour un montant global de 300.000.000 FRF entre CIP et la Banque du Phénix.
- 46°/ Avis de confirmation d'une opération de taux plancher entre CIP et la BNP en date du 21 avril 1993.
- 47°/ 5 opérations d'échange de conditions intérêts pour un montant global de 700.000.000 FRF entre CIP et le Crédit Lyonnais.
- 48°/ Avis de confirmation d'une opération de taux plancher entre CIP et la BNP en date du 28 décembre 1992.
- 49°/ Prêt d'un montant de 25.572.373 GBP consenti le 23 février 1994 par CIP au profit de Rerewaork Limited et garantie de remboursement donnée par Fortyseven Park Street Limited.
- 50°/ Convention de trésorerie entre Abaca et Norminvest en date du 2 janvier 1994.
- 51°/ Lettre de confort de la Compagnie Générale des Eaux du 30 mars 1993 au profit du GOBTP pour CIP.
- 52°/ Contrat en date du 30 avril 1995 portant cession par Abaca à Cofipat d'une créance en compte courant sur Norminvest (12.501.625,89 FRF).

u  
~ ~ ~ ~ ~  
~ ~ ~ ~ ~

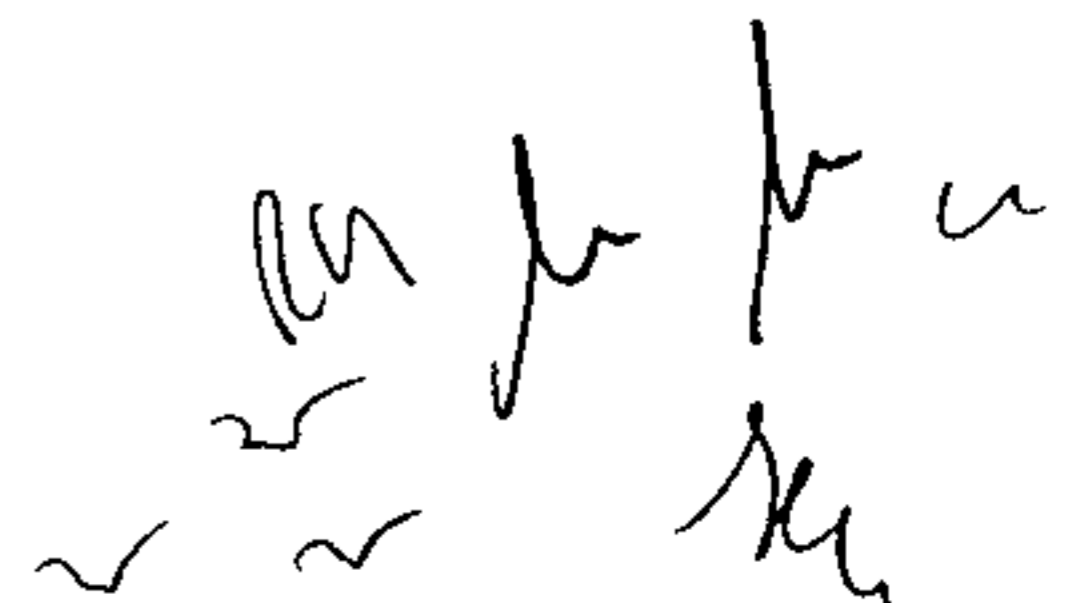
- 53° / Convention de trésorerie entre CIP et CIP Hôtels Investissements en date du 23 juin 1994.
- 54° / Garantie de passif émise le 9 mars 1990 au profit de Eclair Pressing à la suite de la cession par CEHJ de SIRP (numéro d'engagement GP 90002).
- 55° / Caution donnée par CIP au profit du Crédit Lyonnais dans le cadre du financement de l'hôtel Grand à Amsterdam (numéro d'engagement C 69).
- 56° / Caution donnée le 18 mai 1995 par CIP au profit de la Banque Colbert dans le cadre d'un *Subordination Agreement* conclu entre CIP, la Banque Colbert, IHD Amsterdamold City Hall B.V. et The Grand Holding (numéro de contrat C 52).
- 57° / Convention de trésorerie entre C.F.P. et Services Développement International Manager en date du 5 octobre 1992.
- 58° / Garantie de passif donnée le 14 septembre 1993 par CIP et Altus Finance au profit des sociétés FNAC et relais pour un montant maximum de 25.000.000 FRF (numéro d'engagement GP 9302).
- 59° / Contrat conclu le 20 avril 1995 entre Services et Développements et l'Association pour le Festival de Ramatuelle concernant la promotion de l'image des structures de Services et développements en France et tout particulièrement dans le Var (numéro de contrat 68).
- 60° / Contrat d'abonnement au service télélion conclu le 14 septembre 1995 entre le Crédit Lyonnais et la Cofipat.
- 61° / Contrat conclu le 5 septembre 1994 entre Services et Développement et la Bank Fur Vermogensanlagen Und Handel AG - BVH concernant la fourniture de prestations de services pour l'assistance au développement du groupe CIP en Allemagne et dans les pays d'Europe orientale et centrale (numéro de contrat 55).
- 62° / Contrat conclu en octobre 1994 entre Services et Développements et Alcatel concernant la maintenance de l'installation téléphonique de bureaux (numéro de contrat 57).
- 63° / Contrat conclu le 14 mars 1995 entre CIP et la Société Générale concernant l'abonnement au service télématique Sogestel Relevés "Extrait de Comptes France" (numéro de contrat 10).
- 64° / Avance permanente sur compte de gestion conclu le 6 janvier 1992 entre Services et Développements et DHL (numéro de contra 10).
- 65° / Contrat d'abonnement conclu le 9 janvier 1995 entre Services et Développements et le cabinet Magellan concernant l'assistance juridique du groupe CIP (numéro de contrat 21).



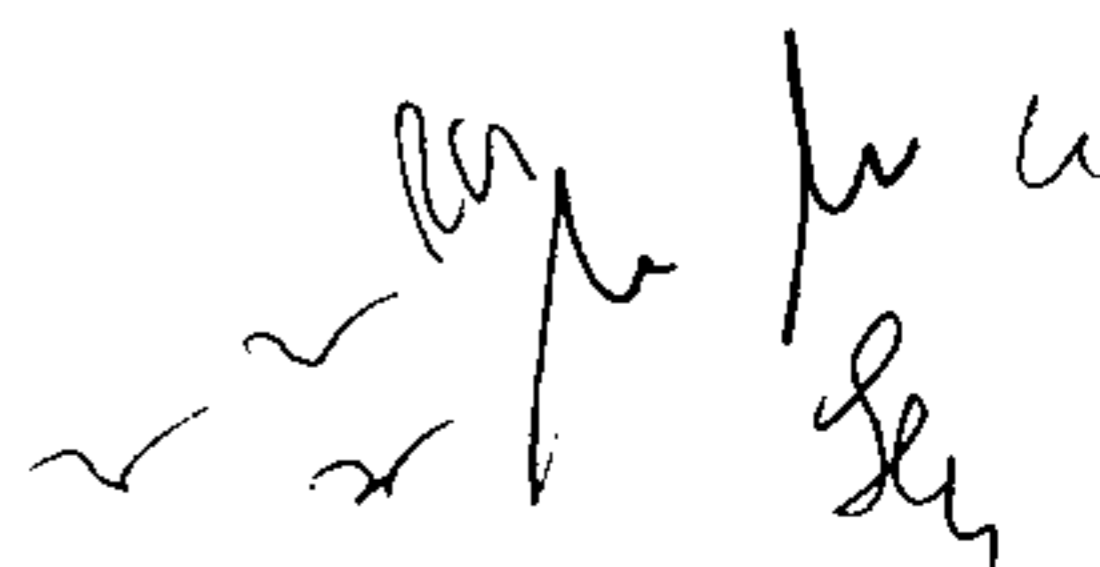
- 66°/ Contrat conclu entre Services et Développements et le CEAODE concernant l'utilisation du restaurant d'entreprise de la SNCF (numéro de contrat 12).
- 67°/ Convention de trésorerie en date du 13 janvier 1994 entre CFP et Phénix Image.
- 68°/ Convention de trésorerie en date du 21 octobre 1993 entre CFP et Sofonpro.
- 69°/ Contrat de domiciliation conclu le 14 avril 1994 entre SED et CIP (numéro de contrat 91).
- 70°/ Nantissement de 2.700.000 actions de Blenheim Group Plc. accordé le 19 juin 1992 par Sofonpro à BTP Banque.
- 71°/ Garantie à première demande donnée le 17 février 1993 par CIP au profit du CIC en contre-garantie de la caution d'un montant de 965.249 FRF mise en place par le CIC au profit de la trésorerie principale de la Garenne Colombes (numéro d'engagement AE 9302).
- 72°/ Convention de compte courant en date du 9 octobre 1992 entre CIP et Les Editions Audiovisuelles SA pour un montant de 5.000.000 FRF.
- 73°/ Convention de compte courant en date du 3 avril 1992 entre CIP, J.F. Bourdaloue et Blagest SARL pour un montant de 1.000.000 FRF.
- 74°/ Protocole d'accord conclu le 19 mai 1992 entre CIP et First Arabian Management Holding concernant la constitution d'une société.
- 75°/ Garantie de passif donnée le 27 décembre 1990 par M. Guillerand au profit de CIP lors de l'acquisition de la SA Guillerand et Cie "La Sologne" (numéro d'engagement GP 9003).
- 76°/ Convention portant ouverture de crédit d'un montant de 500.000.000 FRF en date du 1er juin 1992 entre CIP et le Crédit Lyonnais (numéro de contrat CIP 6).
- 77°/ Caution de CIP au profit du Crédit du Nord garantissant le découvert autorisé de 21.000.000 FRF (numéro d'engagement C 67).
- 78°/ Caution de CIP au profit de la BNP garantissant le découvert de 15.000.000 FRF autorisé à Educinvest (numéro d'engagement C 65).
- 79°/ Caution de CIP au profit du Crédit du Nord garantissant le découvert de 16.000.000 FRF autorisé à Educinvest (numéro d'engagement C 66).
- 80°/ Contrat conclu le 5 juin 1991 entre Espace et Stratégie Communication SARL et Star Informatique SA concernant la commercialisation d'un logiciel de simulation de végétation.



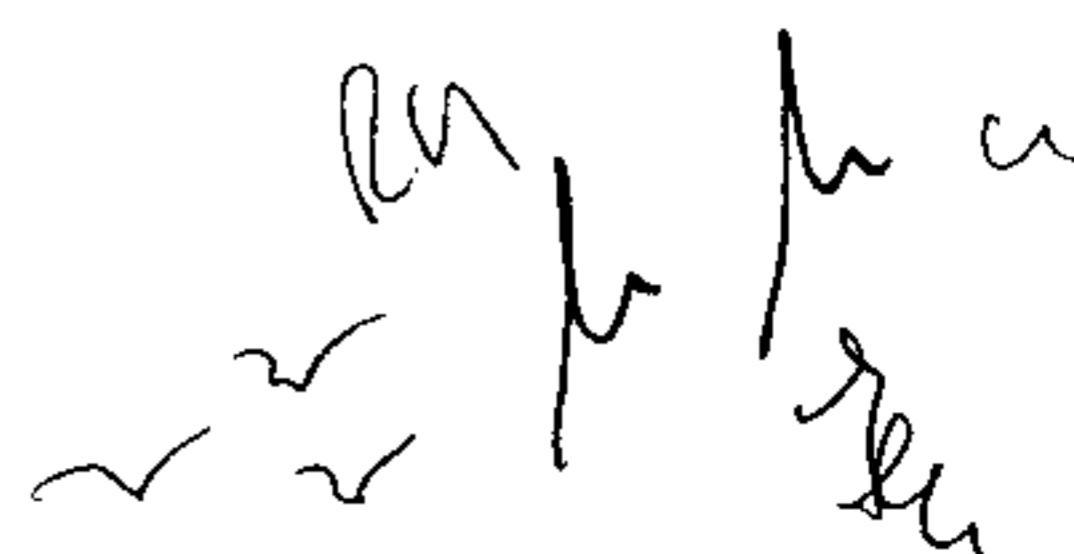
- 81°/ Convention de trésorerie en date du 10 mars 1992 entre CFP et Espace Stratégie Communication.
- 82°/ Convention de trésorerie en date du 2 janvier 1994 entre ABACA et CIP Transports.
- 83°/ Lettre de confort donnée le 21 juin 1995 par CIP à la Société Générale en garantie du paiement de l'IS 1991 restant à la charge de SIP (ex GLV).
- 84°/ Protocole de transaction en date du 30 mai 1994 entre CIP, SIP et SPI 99 concernant le règlement à titre forfaitaire, définitif et transactionnel des sommes dues au titre de la garantie de passif et d'actif dans le cadre de la cession des actions de GMI (numéro de contrat CIP 11).
- 85°/ Contrat de location en date du 1 juillet 1991 entre CIP et Break Bretagne.
- 86°/ Convention de trésorerie en date du 6 juin 1995 entre CFP et CIP Transport.
- 87°/ Convention de trésorerie en date du 5 mai 1992 entre CFP et Foursome Management.
- 88°/ Convention de trésorerie en date du 18 juin 1992 entre CFP et le GIE CIP Gestion.
- 89°/ Convention de trésorerie en date du 21 juin 1991 entre CFP et Break International.
- 90°/ Convention de trésorerie en date du 10 avril 1991 entre CFP et CEFIP.
- 91°/ Convention de trésorerie en date du 11 avril 1991 entre CFP et Educinvest.
- 92°/ Convention de trésorerie en date du 24 juillet 1991 entre CFP et Féal International.
- 93°/ Convention conclue le 1er septembre 1994 entre CIP et CID concernant la transformation du compte courant de CIP chez CID en contrat de prêt sans intérêt.
- 94°/ Lettre de confort du 26 mars 1992 donnée par CIP au profit de la Société Générale concernant la société Break Languedoc (numéro d'engagement LC 9206).
- 95°/ Garantie donnée le 21 juin 1995 par CIP au profit des Services fiscaux - Trésorerie du 8ème arr. pour un montant de 11.942.766 FRF concernant les redressements notifiés à SIP (numéro d'engagement CR 21).
- 96°/ Convention de trésorerie en date du 3 octobre 1994 entre CFP et la Compagnie Internationale Phénix Hôtels.
- 97°/ Convention de trésorerie en date du 10 mars 1992 entre CFP et Espace Stratégie Communication.



- 98° / Lettre de confort donnée le 21 septembre 1992 par CIP au profit de la Banque Colbert contre-garantissant deux lettres de crédit émises par la Banque Colbert, garanties par CID (numéro d'engagement LC 9214).
- 99° / Garantie de passif donnée le 30 septembre 1994 par CIP au profit de Paris Hôtels International Holding Ltd concernant la cession de ICL et de ses filiales (numéro d'engagement GP 9403)
- 100° / Garantie de passif émise le 29 décembre 1994 par Egéide et B. Cluzel au profit de CIP concernant la prise de participation majoritaire dans Educinvest (numéro d'engagement GP 9404).
- 101° / Garantie de passif émise le 29 décembre 1993 par IHD Amsterdam Ltd, garantie par CIP, au profit de The Grand Holding BV concernant la cession des actions de IHD Amsterdam Old City Hall BV (numéro d'engagement IHD BV 1).
- 102° / Contrat en date du 30 septembre 1994 entre CIP et la SNC Immodéf Deux concernant l'option d'achat à prix coûtant de valeurs mobilières à l'issue de l'exercice de bons d'acquisition émis par Hôtels Paris SA.
- 103° / Contrat conclu le 18 avril 1995 entre Services et Développement et ECS concernant la location de matériel informatique (numéro de contrat 4 8A).
- 104° / Opération de couverture des risques de taux d'intérêts en date du 1er juillet 1994 entre CIP et le GIE Gestion Actif Passif (numéro de contrat 7).
- 105° / Caution donnée le 8 mai 1992 au profit des Assurances l'Abeille, Groupe Victoire, concernant la police d'assurance n° 53002096 souscrite par la société Acier Béton Construction (numéro d'engagement C 27).
- 106° / Caution donnée le 3 avril 1992 au profit des Assurances l'Abeille, Groupe Victoire, concernant la police d'assurance n° 53002096 souscrite par la société Acier Béton Construction (numéro d'engagement C 8).
- 107° / Caution solidaire donnée le 26 août 1992 par CIP au profit de la Banque Parisienne de Crédit garantissant le découvert de 3.000.000 FRF consenti à la Société Industrielle de Sonorisation (numéro d'engagement C 35).
- 108° / Caution donnée le 20 juin 1992 par CIP au profit de BICS garantissant le crédit à long terme de 3.500.000 FRF accordé par la BICS à Sogervair II (numéro d'engagement C 33).
- 109° / Caution donnée le 5 juin 1992 par CIP au profit de la Sofal garantissant le crédit à long terme accordé par la Sofal à Sogervair II (numéro d'engagement C 32).
- 110° / Caution donnée le 23 mars 1992 par CIP au profit de la Société Générale en contre-garantie de la caution donnée par cette dernière au profit de Break Bretagne (numéro d'engagement C 20).



- 111°/ Cautiun donn e le 23 mars 1992 par CIP au profit de la Soci t  G n rale en contre-garantie de la cautiun donn e par cette derni re au profit de Break Bretagne (num ro d'engagement C 29).
- 112°/ Cautiun donn e le 23 mars 1992 par CIP au profit de la Soci t  G n rale en contre-garantie de la cautiun donn e par cette derni re au profit de Break Bretagne (num ro d'engagement C 28).
- 113°/ Cautiun donn e le 8 mai 1992 au profit des Assurances l'Abeille, Groupe Victoire, concernant la police d'assurance n  53002017 souscrite par la Services et D veloppements (num ro d'engagement C 26).
- 114°/ Engagement de garantie   premi re demande donn  le 17 f vrier 1993 au profit du Cr dit Commercial de France de Paris en contrepartie de la ligne de cautiun donn e par la banque   la Tr sorerie Principale de la Garenne Colombes (num ro d'engagement C 39).
- 115°/ Lettre d'intention  mise le 8 f vrier 1992 au profit de l'Union Industrielle de Cr dit en garantie du cr dit   moyen terme contract  par MOD Films (num ro d'engagement C 24).
- 116°/ Cautiun donn e le 3 avril 1991 au profit des Assurances l'Abeille, Groupe Victoire, concernant la police d'assurance n  53002017 souscrite par la Services et D veloppements (num ro d'engagement C 9).
- 117°/ Cautiun donn e le 28 mars 1987 au profit de APSAV (organisme de garantie des agences de voyage) (num ro d'engagement C 1).
- 118°/ Lettre de confort  mise le 16 octobre 1995 au profit de la Banque R gionale de l'Ouest garantissant la mise en place d'une ligne de cr dit de 2.639.250 FRF   Vercelletto Construction SA (num ro d'engagement LC 9503).
- 119°/ Pr t consenti le 25 mai 1994 par IIHD Amsterdam Limited pour un montant de 2.409.310   (num ro de contrat 85).
- 120°/ Pr t consenti le 27 d cembre 1991 par la Soci t  G n rale pour un montant de 500.000.000 FRF (num ro de contrat 73).
- 121°/ Cr dit consenti par le Cr dit des Entrepreneurs   CIP pour un montant de 37.100.000 FRF (num ro de contrat CIP 5).
- 122°/ Pr t consenti par le Cr dit Lyonnais pour un montant de 380.000.000 FRF (num ro de contrat 72).
- 123°/ Pr t consenti le 15 avril 1993 par la BNP pour un montant de 10.000.000 FRF (num ro de contrat 71).



- 124°/ Prêt consenti le 22 décembre 1993 par Monte Paschi pour un montant de 9.000.000 FRF (numéro de contrat 74).
- 125°/ Prêt consenti le 28 octobre 1981 par un pool de banques dont le Crédit National pour un montant de 80.000.000 FRF (numéro de contrat 75).
- 126°/ Prêt consenti le 24 février 1995 par la Caisse Centrale des Banques Populaires pour un montant de 100.000.000 FRF (numéro de contrat CIP 7)
- 127°/ Financial Completion Agreement conclu entre Féal International et CIP relatif au remboursement d'un prêt accordé à la SEM Thong Nat (numéro de contrat Féal 6).
- 128°/ Bail entre Services et Développements et GAN en date du 31 mars 1991.

Handwritten marks and signatures at the bottom right of the page, including a large signature and several smaller marks.

# ANNEXE 8

## Bilans de scissions

Handwritten notes or signatures in the bottom right corner, including a large 'M' and other illegible scribbles.

## Annexe 8.1

### **Bilan de scission de la branche Maisons Individuelles et Constructions**

~ ~ ~ ~ ~  
~ ~ ~ ~ ~  
~ ~ ~ ~ ~  
~ ~ ~ ~ ~



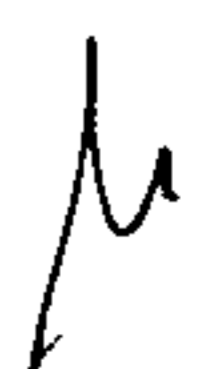
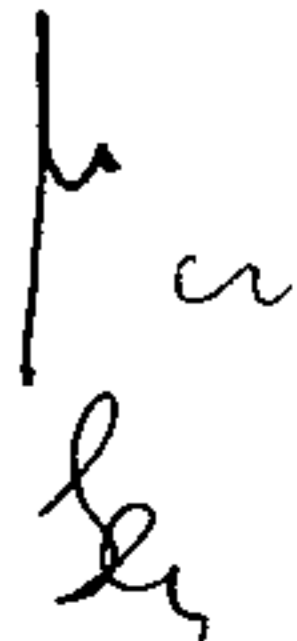
BILAN SCISSION ANJOU MAISON INDIVIDUELLE (en francs)

| ACTIF                                   | TOTAL                 |
|-----------------------------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>    | <b>43 500 000,00</b>  |
| Frais d'établissement                   | 0,00                  |
| Frais de recherche et développement     | 0,00                  |
| Concessions, brevets, licences, marques | 43 500 000,00         |
| Fonds commercial                        | 0,00                  |
| Autres immobilisations incorporelles    | 0,00                  |
| Avances et acomptes                     | 0,00                  |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>      | <b>0,00</b>           |
| Terrains                                | 0,00                  |
| Constructions                           | 0,00                  |
| Installations techniques, matériels     | 0,00                  |
| Autres immobilisations corporelles      | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles en cours    | 0,00                  |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>      | <b>100 156 180,00</b> |
| Participations                          | 100 124 866,00        |
| Créances rattachées                     | 0,00                  |
| Autres titres immobilisés               |                       |
| Prêts participatifs                     |                       |
| Autres immobilisations financières      | 31 314,00             |
| <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>           | <b>143 656 180,00</b> |

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.



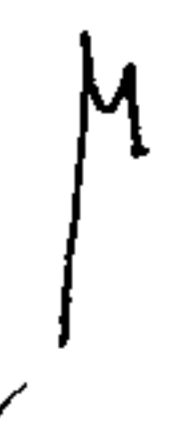


BILAN SCISSION ANJOU MAISON INDIVIDUELLE (en francs)

|                                        |               |        |
|----------------------------------------|---------------|--------|
| <b>STOCKS ET EN-COURS</b>              |               | 0,00   |
| Marchandises                           |               | 0,00   |
| Matières premières et autres           |               | 0,00   |
| En-cours de production                 |               | 0,00   |
| Produits intermédiaires et finis       |               | 0,00   |
| Terrains                               |               | 0,00   |
| <b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES</b>      |               | 0,00   |
| <b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>         | 60 237 254,05 |        |
| Créances clients et comptes rattachés  |               | 450,00 |
| Personnel et comptes rattachés         |               | 0,00   |
| Etat et autres collectivités           | 418 795,00    |        |
| Sociétés apparentées                   | 59 818 002,05 |        |
| Débiteurs divers                       |               | 7,00   |
| <b>CREANCES DIVERSES</b>               |               | 0,00   |
| Créances diverses                      |               | 0,00   |
| <b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> | 10 000 000,00 |        |
| Actions propres                        |               | 0,00   |
| Autres titres                          | 10 000 000,00 |        |
| <b>DISPONIBILITÉS</b>                  |               | 0,00   |
| Banques                                |               | 0,00   |
| Caisses                                |               | 0,00   |
| <b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>     |               | 0,00   |

BILAN SCISSION ANJOU MAISON INDIVIDUELLE (en francs)

|                                             |                       |
|---------------------------------------------|-----------------------|
| <b>CHARGES À RÉPARTIR</b>                   | 3 128 348,00          |
| Divers                                      | 0,00                  |
| Sur frais d'acquisition d'immos             | 3 128 348,00          |
| <b>PRIMES DE REMBOURSEMENT</b>              | 0,00                  |
| <b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>           | 0,00                  |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                          | <b>217 021 782,05</b> |
| <b>PASSIF</b>                               |                       |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES</b>      | 0,00                  |
| Provisions pour risques                     | 0,00                  |
| Provisions pour charges                     | 0,00                  |
| <b>DETTES FINANCIERES</b>                   | <b>76 549 632,24</b>  |
| Emprunts obligataires convertibles          | 75 499 383,00         |
| Autres emprunts obligataires                | 0,00                  |
| Emprunts participatifs                      | 0,00                  |
| Autres emprunts                             | 0,00                  |
| Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit | 1 050 249,24          |
| Emprunts et dettes financières divers       | 0,00                  |
| <b>AVANCES ET ACOMPTES</b>                  | 0,00                  |
| <b>DETTES D'EXPLOITATION</b>                | <b>139 591 480,36</b> |
| Fournisseurs et comptes rattachés           | 5 794,80              |
| Personnel et comptes rattachés              | 0,00                  |

BILAN SCISSION ANJOU MAISON INDIVIDUELLE (en francs)

|                                        |                       |
|----------------------------------------|-----------------------|
| Sécurité sociale et organismes sociaux | 0,00                  |
| Etat et autres collectivités publiques | 0,00                  |
| Sociétés apparentées                   | 139 585 685,56        |
| Créditeurs divers                      | 0,00                  |
| <b>DETTES DIVERSES</b>                 | <b>0,00</b>           |
| Dettes sur immos et comptes rattachés  | 0,00                  |
| Dettes fiscales                        | 0,00                  |
| Autres dettes diverses                 | 0,00                  |
| <b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>     | <b>0,00</b>           |
| <b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>     | <b>0,00</b>           |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                    | <b>216 141 112,60</b> |
| <b>ACTIF NET</b>                       | <b>880 669,45</b>     |

~  
 ~  
 ~  
 ~  
 ~

## Annexe 8.2

- **Bilan de scission de la branche  
Aménagement Foncier**

26/11/2011  
26/11/2011  
26/11/2011  
26/11/2011

BILAN SCISSION ANJOU AMENAGEMENT FONCIER (en francs)

| ACTIF                                   | TOTAL                 |
|-----------------------------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>    | <b>0,00</b>           |
| Frais d'établissement                   | 0,00                  |
| Frais de recherche et développement     | 0,00                  |
| Concessions, brevets, licences, marques | 0,00                  |
| Fonds commercial                        | 0,00                  |
| Autres immobilisations incorporelles    | 0,00                  |
| Avances et acomptes                     | 0,00                  |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>      | <b>0,00</b>           |
| Terrains                                | 0,00                  |
| Constructions                           | 0,00                  |
| Installations techniques, matériels     | 0,00                  |
| Autres immobilisations corporelles      | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles en cours    | 0,00                  |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>      | <b>294 940 810,00</b> |
| Participations                          | 103 639 200,00        |
| Créances rattachées                     | 191 301 610,00        |
| Autres titres immobilisés               |                       |
| Prêts participatifs                     |                       |
| Autres immobilisations financières      | 0,00                  |

✓  
 ✓  
 ✓  
 ✓  
 ✓  
 ✓

BILAN SCISSION ANJOU AMENAGEMENT FONCIER (en francs)

|                                        |                       |
|----------------------------------------|-----------------------|
| <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>          | <b>294 940 810,00</b> |
| <b>STOCKS ET EN-COURS</b>              | <b>0,00</b>           |
| Marchandises                           | 0,00                  |
| Matières premières et autres           | 0,00                  |
| En-cours de production                 | 0,00                  |
| Produits intermédiaires et finis       | 0,00                  |
| Terrains                               | 0,00                  |
| <b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES</b>      | <b>0,00</b>           |
| <b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>         | <b>50 357 322,59</b>  |
| Créances clients et comptes rattachés  | 0,00                  |
| Personnel et comptes rattachés         | 0,00                  |
| Etat et autres collectivités           | 0,00                  |
| Sociétés apparentées                   | 50 357 322,59         |
| Débiteurs divers                       | 0,00                  |
| <b>CREANCES DIVERSES</b>               | <b>337 526,33</b>     |
| Créances diverses                      | 337 526,33            |
| <b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> | <b>0,00</b>           |
| Actions propres                        | 0,00                  |
| Autres titres                          | 0,00                  |

*Handwritten notes:*  
 ~ ~ ~  
 la  
 de  
 ce

BILAN SCISSION ANJOU AMENAGEMENT FONCIER (en francs)

|                                        |                       |               |
|----------------------------------------|-----------------------|---------------|
| <b>DISPONIBILITÉS</b>                  |                       | <b>0,00</b>   |
| Banques                                |                       | 0,00          |
| Caisses                                |                       | 0,00          |
| <b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>     |                       | <b>0,00</b>   |
| <b>CHARGES À RÉPARTIR</b>              |                       | <b>0,00</b>   |
| Divers                                 |                       | 0,00          |
| Sur frais d'acquisition d'immos        |                       | 0,00          |
| <b>PRIMES DE REMBOURSEMENT</b>         |                       | <b>0,00</b>   |
| <b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>      |                       | <b>0,00</b>   |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                     | <b>345 635 658,92</b> |               |
| <b>PASSIF</b>                          |                       |               |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES</b> |                       | <b>0,00</b>   |
| Provisions pour risques                |                       | 0,00          |
| Provisions pour charges                |                       | 0,00          |
| <b>DETTES FINANCIERES</b>              | <b>76 574 289,91</b>  |               |
| Emprunts obligataires convertibles     |                       | 75 499 383,00 |
| Autres emprunts obligataires           |                       | 0,00          |
| Emprunts participatifs                 |                       | 0,00          |
| Autres emprunts                        |                       | 0,00          |

*Handwritten signatures and initials:*  
 ~~~~~  
 ~~~~~  
 ~~~~~  
 ~~~~~

BILAN SCISSION ANJOU AMENAGEMENT FONCIER (en francs)

|                                             |                       |
|---------------------------------------------|-----------------------|
| Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit | 0,00                  |
| Emprunts et dettes financières divers       | 1 074 906,91          |
| <b>AVANCES ET ACOMPTES</b>                  | <b>0,00</b>           |
| <b>DETTES D'EXPLOITATION</b>                | <b>254 158 707,68</b> |
| Fournisseurs et comptes rattachés           | 0,00                  |
| Personnel et comptes rattachés              | 0,00                  |
| Sécurité sociale et organismes sociaux      | 0,00                  |
| Etat et autres collectivités publiques      | 0,00                  |
| Sociétés apparentées                        | 254 158 707,68        |
| Créditeurs divers                           | 0,00                  |
| <b>DETTES DIVERSES</b>                      | <b>100,00</b>         |
| Dettes sur immos et comptes rattachés       | 100,00                |
| Dettes fiscales                             | 0,00                  |
| Autres dettes diverses                      | 0,00                  |
| <b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>          | <b>0,00</b>           |
| <b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>          | <b>0,00</b>           |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                         | <b>330 733 097,59</b> |
| <b>ACTIF NET</b>                            | <b>14 902 561,33</b>  |

Handwritten signatures and initials in the bottom right corner of the page.

## Annexe 8.3

- **Bilan de scission de la branche  
Grandes Opérations**

per  
w  
w  
per  
te

BILAN SCISSION ANJOU GRANDES OPERATIONS (en francs)

| ACTIF                                   | TOTAL                 |
|-----------------------------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>    | <b>0,00</b>           |
| Frais d'établissement                   | 0,00                  |
| Frais de recherche et développement     | 0,00                  |
| Concessions, brevets, licences, marques | 0,00                  |
| Fonds commercial                        | 0,00                  |
| Autres immobilisations incorporelles    | 0,00                  |
| Avances et acomptes                     | 0,00                  |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>      | <b>0,00</b>           |
| Terrains                                | 0,00                  |
| Constructions                           | 0,00                  |
| Installations techniques, matériels     | 0,00                  |
| Autres immobilisations corporelles      | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles en cours    | 0,00                  |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>      | <b>523 739 891,75</b> |
| Participations                          | 435 792 027,75        |
| Créances rattachées                     | 82 947 864,00         |
| Autres titres immobilisés               |                       |
| Prêts participatifs                     |                       |
| Autres immobilisations financières      | 5 000 000,00          |
| <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>           | <b>523 739 891,75</b> |

23  
 23  
 RG  
 Le  
 Le  
 a

BILAN SCISSION ANJOU GRANDES OPERATIONS (en francs)

|                                        |                       |
|----------------------------------------|-----------------------|
| <b>STOCKS ET EN-COURS</b>              | 0,00                  |
| Marchandises                           | 0,00                  |
| Matières premières et autres           | 0,00                  |
| En-cours de production                 | 0,00                  |
| Produits intermédiaires et finis       | 0,00                  |
| Terrains                               | 0,00                  |
| <b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES</b>      | 0,00                  |
| <b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>         | <b>557 864 577,49</b> |
| Créances clients et comptes rattachés  | 244 898,25            |
| Personnel et comptes rattachés         | 0,00                  |
| Etat et autres collectivités           | 0,00                  |
| Sociétés apparentées                   | 448 782 906,38        |
| Débiteurs divers                       | 108 836 772,86        |
| <b>CREANCES DIVERSES</b>               | <b>360 152,50</b>     |
| Créances diverses                      | 360 152,50            |
| <b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> | <b>0,00</b>           |
| Actions propres                        | 0,00                  |
| Autres titres                          | 0,00                  |
| <b>DISPONIBILITES</b>                  | <b>0,00</b>           |

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

BILAN SCISSION ANJOU GRANDES OPERATIONS (en francs)

|                                             |                  |
|---------------------------------------------|------------------|
| Banques                                     | 0,00             |
| Caisses                                     | 0,00             |
| <b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>          | 0,00             |
| <b>CHARGES À RÉPARTIR</b>                   | 12 817,00        |
| Divers                                      | 0,00             |
| Sur frais d'acquisition d'immos             | 12 817,00        |
| <b>PRIMES DE REMBOURSEMENT</b>              | 0,00             |
| <b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>           | 5 945 800,00     |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                          | 1 087 923 238,74 |
| <b>PASSIF</b>                               |                  |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES</b>      | 5 945 800,00     |
| Provisions pour risques                     | 5 945 800,00     |
| Provisions pour charges                     | 0,00             |
| <b>DETTES FINANCIERES</b>                   | 548 440 135,10   |
| Emprunts obligataires convertibles          | 75 499 383,00    |
| Autres emprunts obligataires                | 0,00             |
| Emprunts participatifs                      | 0,00             |
| Autres emprunts                             | 0,00             |
| Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit | 472 940 752,10   |




BILAN SCISSION ANJOU GRANDES OPERATIONS (en francs)

|                                        |                  |      |
|----------------------------------------|------------------|------|
| Emprunts et dettes financières divers  |                  | 0,00 |
| <b>AVANCES ET ACOMPTES</b>             |                  | 0,00 |
| <b>DETTES D'EXPLOITATION</b>           | 515 813 308,06   |      |
| Fournisseurs et comptes rattachés      |                  | 0,00 |
| Personnel et comptes rattachés         |                  | 0,00 |
| Sécurité sociale et organismes sociaux |                  | 0,00 |
| Etat et autres collectivités publiques |                  | 0,00 |
| Sociétés apparentées                   | 452 492 429,90   |      |
| Créditeurs divers                      | 61 659 101,35    |      |
| <b>DETTES DIVERSES</b>                 |                  | 0,00 |
| Dettes sur immos et comptes rattachés  |                  | 0,00 |
| Dettes fiscales                        |                  | 0,00 |
| Autres dettes diverses                 |                  | 0,00 |
| <b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>     |                  | 0,00 |
| <b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>     |                  | 0,00 |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                    | 1 070 199 243,16 |      |
| <b>ACTIF NET</b>                       | 19 385 772,39    |      |

23  
23  
de


## Annexe 8.4

### Bilan de scission de la branche Promotion Bureaux

*Handwritten notes:*  
~ ~ ~  
~ ~ ~  
~ ~ ~

BILAN SCISSION ANJOU PROMOTION BUREAUX (en francs)

| ACTIF                                   | TOTAL             |
|-----------------------------------------|-------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>    | <b>0,00</b>       |
| Frais d'établissement                   | 0,00              |
| Frais de recherche et développement     | 0,00              |
| Concessions, brevets, licences, marques | 0,00              |
| Fonds commercial                        | 0,00              |
| Autres immobilisations incorporelles    | 0,00              |
| Avances et acomptes                     | 0,00              |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>      | <b>0,00</b>       |
| Terrains                                | 0,00              |
| Constructions                           | 0,00              |
| Installations techniques, matériels     | 0,00              |
| Autres immobilisations corporelles      | 0,00              |
| Immobilisations corporelles en cours    | 0,00              |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>      | <b>100 000,00</b> |
| Participations                          | 100 000,00        |
| Créances rattachées                     | 0,00              |
| Autres titres immobilisés               |                   |
| Prêts participatifs                     |                   |
| Autres immobilisations financières      | 0,00              |






BILAN SCISSION ANJOU PROMOTION BUREAUX (en francs)

|                                        |                       |
|----------------------------------------|-----------------------|
| <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>          | <b>100 000,00</b>     |
| <b>STOCKS ET EN-COURS</b>              | <b>0,00</b>           |
| Marchandises                           | 0,00                  |
| Matières premières et autres           | 0,00                  |
| En-cours de production                 | 0,00                  |
| Produits intermédiaires et finis       | 0,00                  |
| Terrains                               | 0,00                  |
| <b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES</b>      | <b>0,00</b>           |
| <b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>         | <b>263 751 326,26</b> |
| Créances clients et comptes rattachés  | 0,00                  |
| Personnel et comptes rattachés         | 0,00                  |
| Etat et autres collectivités           | 0,00                  |
| Sociétés apparentées                   | 263 751 326,26        |
| Débiteurs divers                       | 0,00                  |
| <b>CREANCES DIVERSES</b>               | <b>135 489 514,00</b> |
| Créances diverses                      | 135 489 514,00        |
| <b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> | <b>0,00</b>           |
| Actions propres                        | 0,00                  |
| Autres titres                          | 0,00                  |

*Handwritten marks:*  
 ~~~~~  
 ~~~~~  
 ~~~~~  
 ~~~~~  
 ~~~~~

BILAN SCISSION ANJOU PROMOTION BUREAUX (en francs)

DISPONIBILITÉS		0,00
Banques		0,00
Caisses		0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		0,00
CHARGES À RÉPARTIR		0,00
Divers		0,00
Sur frais d'acquisition d'immos		0,00
PRIMES DE REMBOURSEMENT		0,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF		0,00
TOTAL ACTIF	399 340 840,26	
PASSIF		
PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES		0,00
Provisions pour risques		0,00
Provisions pour charges		0,00
DETTES FINANCIERES	75 499 383,00	
Emprunts obligataires convertibles	75 499 383,00	
Autres emprunts obligataires		0,00
Emprunts participatifs		0,00
Autres emprunts		0,00

23

BILAN SCISSION ANJOU PROMOTION BUREAUX (en francs)

Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	0,00
Emprunts et dettes financières divers	0,00
AVANCES ET ACOMPTES	0,00
DETTES D'EXPLOITATION	305 961 674,87
Fournisseurs et comptes rattachés	0,00
Personnel et comptes rattachés	0,00
Sécurité sociale et organismes sociaux	0,00
Etat et autres collectivités publiques	0,00
Sociétés apparentées	305 910 069,43
Créditeurs divers	51 605,44
DETTES DIVERSES	0,00
Dettes sur immos et comptes rattachés	0,00
Dettes fiscales	0,00
Autres dettes diverses	0,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0,00
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	0,00
TOTAL PASSIF	381 461 057,87
ACTIF NET	17 879 782,39

22

[Handwritten signature]

Annexe 8.5

Bilan de la scission de la branche Promotion Logements

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner, including the name "Se" and other illegible scribbles.

BILAN SCISSION ANJOU PROMOTION LOGEMENTS (en francs)

ACTIF	
	TOTAL
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	141 117,00
Frais d'établissement	0,00
Frais de recherche et développement	0,00
Concessions, brevets, licences, marques	141 117,00
Fonds commercial	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00
Avances et acomptes	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
Terrains	0,00
Constructions	0,00
Installations techniques, matériels	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	231 023 347,04
Participations	223 114 378,77
Créances rattachées	7 903 971,90
Autres titres immobilisés	
Prêts participatifs	
Autres immobilisations financières	4 996,37



BILAN SCISSION ANJOU PROMOTION LOGEMENTS (en francs)

DISPONIBILITÉS		0,00
Banques		0,00
Caisses		0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		0,00
CHARGES A RÉPARTIR		0,00
Divers		0,00
Sur frais d'acquisition d'immos		0,00
PRIMES DE REMBOURSEMENT		0,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF		0,00
TOTAL ACTIF	1 311 340 044,22	
PASSIF		
PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES	10 929 000,00	
Provisions pour risques	10 929 000,00	
Provisions pour charges	0,00	
DETTES FINANCIERES	75 499 383,00	
Emprunts obligataires convertibles	75 499 383,00	
Autres emprunts obligataires	0,00	
Emprunts participatifs	0,00	
Autres emprunts	0,00	

22
 22
 M. H. A.
 L. H.

BILAN SCISSION ANJOU PROMOTION LOGEMENTS (en francs)

Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	0,00
Emprunts et dettes financières divers	0,00
AVANCES ET ACOMPTES	0,00
	0,00
DETTES D'EXPLOITATION	1 202 769 245,12
	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	0,00
Personnel et comptes rattachés	0,00
Sécurité sociale et organismes sociaux	0,00
Etat et autres collectivités publiques	0,00
Sociétés apparentées	1 201 727 058,00
Créditeurs divers	1 042 187,12
DETTES DIVERSES	274 200,00
Dettes sur immos et comptes rattachés	450,00
Dettes fiscales	0,00
Autres dettes diverses	273 750,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0,00
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	0,00
TOTAL PASSIF	1 289 471 828,12
ACTIF NET	21 868 216,10

2
22
E. H. AS
de

Annexe 8.6

Bilan de scission de la branche Patrimoine

~ ~ ~
~ ~ ~

BILAN SCISSION ANJOU PATRIMOINE (en francs)

ACTIF	TOTAL
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
Frais d'établissement	0,00
Frais de recherche et développement	0,00
Concessions, brevets, licences, marques	0,00
Fonds commercial	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00
Avances et acomptes	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000,00
Terrains	40 000,00
Constructions	0,00
Installations techniques, matériels	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	421 909 553,63
Participations	158 878 972,96
Créances rattachées	263 030 580,67
Autres titres immobilisés	
Prêts participatifs	
Autres immobilisations financières	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	421 949 553,63

~
 ~
 ~
 ~
 ~

BILAN SCISSION ANJOU PATRIMOINE (en francs)

STOCKS ET EN-COURS	4 214 789,29
Marchandises	3 054 618,09
Matières premières et autres	0,00
En-cours de production	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00
Terrains	1 160 171,20
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	0,00
CREANCES D'EXPLOITATION	2 581 817 488,54
Créances clients et comptes rattachés	168 600,00
Personnel et comptes rattachés	0,00
Etat et autres collectivités	0,00
Sociétés apparentées	2 579 516 386,54
Débiteurs divers	2 132 502,00
CREANCES DIVERSES	20 083 960,80
Créances diverses	20 083 960,80
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	220 000 000,00
Actions propres	0,00
Autres titres	220 000 000,00
DISPONIBILITÉS	0,00



BILAN SCISSION ANJOU PATRIMOINE (en francs)

Banques	0,00
Caisses	0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	27 222,00
CHARGES À RÉPARTIR	4 698 974,00
Divers	0,00
Sur frais d'acquisition d'immos	4 698 974,00
PRIMES DE REMBOURSEMENT	0,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	0,00
TOTAL ACTIF	3 252 791 988,26
PASSIF	
PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES	357 229 232,00
Provisions pour risques	357 229 232,00
Provisions pour charges	0,00
DETTES FINANCIERES	315 986 954,96
Emprunts obligataires convertibles	75 499 383,00
Autres emprunts obligataires	0,00
Emprunts participatifs	0,00
Autres emprunts	0,00
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	240 487 571,96

~~~~~
   
 ~~~~~

 de

Annexe 8.7

· Bilan de scission de la branche Services

Handwritten notes in the bottom right corner, including the word "Services" and some illegible scribbles.

BILAN SCISSION ANJOU SERVICES (EN FRANCS)

ACTIF	TOTAL
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 900 466,45
Frais d'établissement	0,00
Frais de recherche et développement	71 160,00
Concessions, brevets, licences, marques	500 000,00
Fonds commercial	0,00
Autres immobilisations incorporelles	41 329 306,45
Avances et acomptes	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 532 666,71
Terrains	0,00
Constructions	1 454 795,52
Installations techniques, matériels	0,00
Autres immobilisations corporelles	77 871,19
Immobilisations corporelles en cours	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 580 238 769,17
Participations	1 579 546 355,12
Créances rattachées	158 759 313,87
Autres titres immobilisés	1 055 400,00
Prêts participatifs	226 440 372,00
Autres immobilisations financières	614 437 328,18

Handwritten signatures and initials:
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

BILAN SCISSION ANJOU SERVICES (EN FRANCS)

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 623 671 902,33
STOCKS ET EN-COURS	0,00
Marchandises	0,00
Matières premières et autres	0,00
En-cours de production	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00
Terrains	0,00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	161 039,56
CREANCES D'EXPLOITATION	651 389 171,12
Créances clients et comptes rattachés	5 580 839,61
Personnel et comptes rattachés	66 481,38
Etat et autres collectivités	936 511,20
Sociétés apparentées	644 338 910,83
Débiteurs divers	466 428,10
CREANCES DIVERSES	77 303 046,09
Créances diverses	77 303 046,09
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	26 765 455,53
DISPONIBILITÉS	13 923 049,46

Handwritten signatures and initials:
 [Signature]
 [Signature]
 [Signature]

BILAN SCISSION ANJOU SERVICES (EN FRANCS)

Banques	13 923 049,46
Caisses	0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 920 646,00
CHARGES À RÉPARTIR	7 012 559,19
Divers	6 476 016,19
Sur frais d'acquisition d'immos	536 543,00
PRIMES DE REMBOURSEMENT	1 196 922,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	32 889 096,00
TOTAL ACTIF	3 438 232 887,28
PASSIF	
PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES	199 868 349,81
Provisions pour risques	199 718 349,81
Provisions pour charges	150 000,00
DETTES FINANCIERES	2 099 204 431,11
Emprunts obligataires convertibles	75 499 383,00
Autres emprunts obligataires	170 576 810,00
Emprunts participatifs	0,00
Autres emprunts	493 577 616,00
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	1 338 297 614,87
Emprunts et dettes financières divers	21 253 007,24

Handwritten signature and initials

BILAN SCISSION ANJOU SERVICES (EN FRANCS)

AVANCES ET ACOMPTES		0,00
DETTES D'EXPLOITATION		962 268 807,17
Fournisseurs et comptes rattachés	13 823 122,27	
Personnel et comptes rattachés	0,00	
Sécurité sociale et organismes sociaux	40 000,00	
Etat et autres collectivités publiques	3 109 366,81	
Sociétés apparentées	870 544 258,25	
Créditeurs divers	74 752 059,84	
DETTES DIVERSES	39 961 379,21	
Dettes sur immos et comptes rattachés	36 677 900,21	
Dettes fiscales	0,00	
Autres dettes diverses	3 283 479,00	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	27 423,00	
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	3 870 246,00	
TOTAL PASSIF	3 305 200 636,30	
ACTIF NET	133 032 250,98	

Handwritten signature and initials